43e Année Québec, Septembre 1921 No 1

L'ENSEIG[illegible]RIMAIRE

EDUCATION

ordre: 5662

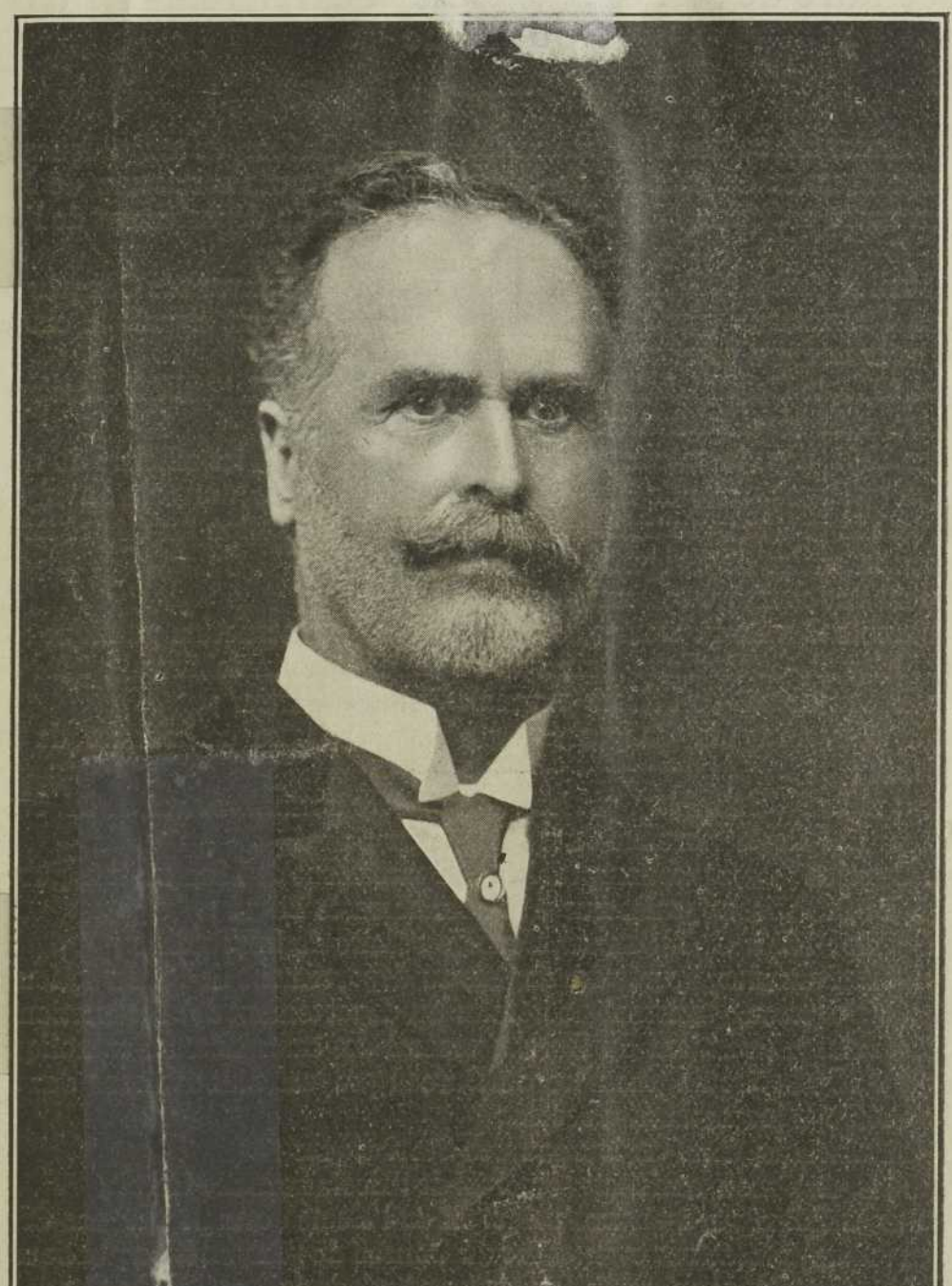

M. J.-N. MILLER,
CHEVALIER DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND
Secrétaire du département de l'Instruction publique, Québec.

95117

DOCUMENTS SCOLAIRES

NOCES D'OR DE M. J.-N. MILLER

Cinquantenaire de son entrée dans la carrière de l'Instruction publique

Le 2 juin dernier ont eu lieu à l'École normale Laval, Québec, de magnifiques fêtes pour célébrer le cinquantenaire de carrière de l'un des plus dévoués serviteurs de la cause de l'éducation, en notre province, M. J.-N. Miller, secrétaire du département de l'Instruction publique.

Déjà en avril et juillet 1920, devant le Bureau Central et devant le Congrès des inspecteurs d'écoles, l'inspecteur général des écoles catholiques avait signalé le cinquantenaire de la longue et laborieuse carrière de M. Miller.

Et en mai 1921, le Comité catholique, sur proposition de M. l'abbé Desrosiers, consigna cet anniversaire dans ses délibérations.

En janvier 1921, sous le patronage de M. le surintendant, les officiers du département de l'Instruction publique, aidés de Mgr le principal de l'École normale Laval et de M. le sous-secrétaire de la province, formèrent un comité dont la mission fut de préparer des fêtes dignes du cinquantenaire déjà signalé.

Voici comment fut composé ce comité :

Patron : l'honorable Cyrille-F. Delâge, Surintendant de l'Instruction publique ;

Vice-patrons : Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier ;

Président : M. C.-J. Magnan, Inspecteur général des écoles catholiques de la province de Québec ;

Vice-présidents : M. N. Tremblay, professeur à l'École normale Laval, et M. N. Brisebois, professeur à l'École normale Jacques-Cartier ;

Trésorier : M. Cyprien Lévesque, comptable du département de l'Instruction publique ;

Secrétaire : M. B.-O. Filteau, professeur à l'École normale Laval ;

Membres du Comité : MM. C.-J. Simard, Sous-Secrétaire de la province ;

Dr Geo.-W. Parmelee, Secrétaire anglais du département de l'Instruction publique ;

M. Lionel Bergeron, Assistant-Secrétaire du département de l'Instruction publique ;

Mgr L. Lindsay, Président du Bureau central des examinateurs catholiques ;

M. le juge F.-X. Drouin, membre du Bureau préposé aux examens des aspirants à la charge d'inspecteurs d'écoles ;

M. G.-E. Marquis, Chef du Bureau des Statistiques ;

M. l'abbé L.-A. Caron, assistant principal de l'École normale Laval ;

M. l'abbé A. Bélanger, assistant principal de l'École normale Jacques-Cartier ;

M. John Ahern, professeur et membre du Conseil de l'Instruction publique ;

M. J.-N. Perreault, membre de la Commission administrative du Fonds de pension et membre de la Commission scolaire catholique de Montréal ;

M. Ant. Dessane, officier du département de l'Instruction publique ;

MM. G.-S. Vien et L.-N. Lévesque, doyens des inspecteurs d'écoles ;

M. C.-J. Miller, président de l'Association des inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec ;

MM. M.-J. Curot, L.-P. Goulet, inspecteurs d'écoles.

MM. A.-C. Miller, J.-P. LaBarre, J.-M. Manning, David Pilon, directeurs-secrétaires des écoles catholiques de Montréal ;

M. C.-A. Pelletier, président de l'Association des instituteurs catholiques de Québec ;
M. G. Chabot, professeur à l'École normale Jacques-Cartier.

Dès janvier, le comité se mit à l'œuvre en traçant un programme qui fut exécuté à la lettre. Un appel discret au personnel enseignant (congréganiste et laïque) aux inspecteurs d'écoles, aux membres du Comité catholique et aux chefs de branches du service civil, à Québec, procura au Comité les fonds nécessaires pour subvenir aux dépenses du cinquantenaire.

A cette occasion, nombreuses furent les lettres reçues par le Comité, lesquelles étaient unanimes à féliciter ceux qui n'avaient pas voulu laisser passer inaperçu le cinquantenaire d'une carrière aussi honorable que fructueuse. Ces lettres étaient signées par des personnages éminents, tant religieux que civils : nous en donnons la liste à la suite du récit des fêtes.

Fixées au 2 juin, un jeudi, les Noces d'Or furent solennellement célébrées à l'École normale Laval, chemin Sainte-Foy, Québec.

La première partie du programme se déroula dans la chapelle de l'École normale magnifiquement décorée pour la circonstance, grâce à la délicate générosité du vénérable principal, Mgr Rouleau. Dans la chapelle, un auditoire recueilli, nombreux et choisi, avait pris place de chaque côté et en arrière du jubilaire, de sa famille, du président des fêtes et du surintendant de l'Instruction publique.

La messe d'action de grâces fut dite par le fils du jubilaire, M. l'abbé Eugène Miller, de l'archevêché de Régina.

S. G. Mgr Forbes, évêque de Joliette, et ancien élève de M. Miller, assistait au chœur, accompagné de Mgr Rouleau, de M. l'abbé Desrosiers, de M. l'abbé L.-A. Caron et de M. l'abbé Brunet. Pendant le Saint-Sacrifice, les élèves-maîtres de l'École normale firent entendre de beaux chants: le cantique "Bénissons à jamais le Seigneur de ses bienfaits" toucha tous les cœurs.

Aux premiers rangs dans la chapelle avait pris place le président du comité des Fêtes, ayant à sa droite le jubilaire, M. J.-N. Miller et Madame Miller, et à sa gauche, l'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique et Mlle Delâge. Venaient ensuite, l'honorable M. J.-E. Perreault, ministre de la colonisation et secrétaire intérimaire, en l'absence de l'honorable M. David, en Europe ; M. le Dr G.-W. Parmelee, secrétaire anglais du département de l'Instruction publique; M. Lionel Bergeron, assistant-secrétaire ; M. J.-C. Sutherland, inspecteur général des écoles protestantes ; M. J.-B. Morissette, président de la commission scolaire catholique de Québec; Mlles Miller; M. le Dr. J.-A. Couture, oncle de M. Miller ; deux Revérendes Sœurs, nièces du jubilaire, Soeur St Misaël, des SS. de la Providence, l'autre Soeur St Stanislas, des SS. des SS. NN. de Jésus et de Marie ; MM. A.-C. et C.-J. Miller, neveux; le Révd Frère Odwin (Écoles chrétiennes), neveu ; MM. Brunet et Martin (et leur famille), beaux-frères, etc., puis les employés du département de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles, les professeurs de l'École normale, et le personnel enseignant très nombreux.

Le personnel enseignant congréganiste, représenté par un grand nombre de Religieux et de Religieuses des différentes congrégations enseignantes, rehaussait de sa présence la fête religieuse qui fut des plus édifiantes.

L'allocution du jour fut prononcée, à la messe, par S. G. Mgr Forbes. Nous sommes heureux de pouvoir publier ici, intégralement, cette belle page d'éloquence, mise au service de l'éducation.

ALLOCUTION DE SA GRANDEUR MGR FORBES, ÉVÊQUE DE JOLIETTE.

Vénéré jubilaire, mon cher ancien maître et mes bien chers frères,

C'est avec bonheur que j'ai accepté de porter la parole en la bénie circonstance qui nous réunit en ce moment dans cette chapelle. J'ai considéré qu'il était de mon devoir de ne pas refuser l'invitation de Monseigneur le Prinicpal, pour vous témoigner, vénéré maître, ma reconnaissance personnelle, et m'associer au concert d'actions de grâces envers Dieu et de félicitations et de vœux pour vous, en cette fête de votre jubilé d'or dans la carrière de l'éducation, comme professeur, inspecteur et membre du département de l'Instruction publique.

Bibliothèque et Archives nationales Québec

L'Enseignement Primaire

Page(s) manquante(s) ou non-numérisée(s)

Veuillez vous informer auprès du personnel de BAnQ en utilisant le formulaire de référence à distance, qui se trouve en ligne :
https://www.banq.qc.ca/formulaires/formulaire_reference/index.html
ou par téléphone **1-800-363-9028**

LETTRE DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

EN VISITE PASTORALE A ST-FRANCOIS, RIVIÈRE DU SUD

31 mai 1921.

A MONSIEUR C.-J. MAGNAN,

Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire le Grand,

Président du comité des fêtes du 50e anniversaire de l'entrée de M. J.-N. Miller dans la carrière de l'enseignement.

Monsieur le Président,

Je regrette vivement de ne pouvoir me trouver à Québec le 2 juin. A cette date je serai occupé à faire la visite pastorale à Montmagny.

Mais ce jour-là je serai d'esprit et de cœur au milieu de la touchante réunion que le Comité, dont vous êtes le digne Président, a convoquée pour rendre hommage au distingué secrétaire du Département de l'Instruction publique, dont on fêtera le 50e anniversaire de son entrée dans la carrière de l'enseignement qu'il a si hautement honorée.

Je réitère mes félicitations et mes vœux au jubilaire, et je vous prie de les transmettre à Madame Miller et aux autres membres de sa famille.

J'aurais voulu remettre moi-même le titre et la décoration de l'Ordre illustre de St-Grégoire-le-Grand que le Souverain Pontife a bien voulu accorder à ce bon Monsieur Miller ; ce plaisir m'est refusé. Mais j'apprends que Sa Grandeur Monseigneur l'évêque de Joliette sera présent à la fête. Veuillez donc demander à Mgr Forbes de remettre lui-même, en mon nom, à Monsieur Miller, la décoration pontificale qu'il a si justement méritée.

Je forme des vœux pour le succès de la fête et vous prie d'agréer pour vous et pour les membres du Comité, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† L.-N., CARD. BÉGIN, ARCH. DE QUÉBEC.

De vifs applaudissements accueillirent cette lettre si paternelle du vénérable Cardinal de Québec. Seuls quelques membres actifs du comité du cinquantenaire savaient l'heureuse nouvelle de la distinction pontificale dont M. Miller avait été l'objet de la part du Saint-Père. Ce fut donc avec une joie très vive que l'auditoire acclama le nouveau Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, lorsque Mgr l'évêque de Joliette orna la poitrine de son ancien maître avec la très jolie croix de l'Ordre illustre dans lequel le Pape faisait entrer M. Miller.

C'est avec bonheur que nous consignons dans ce récit la traduction du Bref lue par S. G. Mgr Forbes avant la remise de la décoration pontificale :

BENOÏT XV, PAPE ET PONTIFE

A notre cher Fils Joseph-Napoléon Miller

CHER FILS, SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

(*Traduction*)

Une requête Nous est adressée par Notre cher Fils, Louis-Nazaire, Cardinal Bégin, archevêque de Québec, nous priant de vous octroyer le titre de Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand.

De toutes les attestations reçues, touchant vos mérites et votre dévoûement, il appert que vous êtes dans la carrière de l'Instruction publique depuis cinquante ans. Pendant cette période vous avez mis toutes les ressources de votre intelligence à promouvoir les inté-

rêts de l'éducation religieuse et de la culture intellectuelle de la jeunesse. Son Éminence ajoute que vous vous êtes toujours appliqué à maintenir les meilleures relations entre l'Église et l'autorité civile. Quant aux écoles catholiques et à leur progrès vous vous y êtes consacré avec un zèle vigilant et constant.

Accédant volontiers aux vœux de l'Éminentissime Cardinal, Nous désirons vivement récompenser vos mérites par un gage signalé de Notre particulière affection.

C'est pourquoi, par les présentes lettres, Nous vous créons, instituons et nommons Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, de la classe civile, et Nous vous admettons et inscrivons dans les rangs de ce corps d'élite.

En conséquence, le privilège vous est accordé, Cher Fils, de revêtir l'habit propre à cet Ordre, et d'en porter l'insigne, à savoir, une croix d'or, octogone, ayant au centre l'effigie de saint Grégoire-le-Grand, et suspendue à un ruban en soie rouge bordé de jaune, que vous attachez au côté gauche de la poitrine.

Afin d'assurer l'uniformité, Nous vous transmettons un modèle imprimé.

Donné à Rome, en Notre palais du Vatican, sous l'anneau du Pêcheur, le premier avril 1921, de Notre pontificat le septième.

BENOÏT XV, SOUVERAIN PONTIFE,

Cardinal Pierre Gaspari, secrétaire.

Après cette touchante cérémonie, qui avait remué tous les cœurs, le président lut au jubilaire l'adresse qui suit :

ADRESSE DU PRÉSIDENT, M. C.-J. MAGNAN,

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES CATHOLIQUES

A MONSIEUR J.-N. MILLER,

Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand,

Secrétaire du département de l'Instruction publique.

Monsieur le Chevalier,

Il y a un demi-siècle, juin 1871, vous franchissiez le seuil du vieux château Ramezay, abritant alors sous son toit l'École normale Jacques-Cartier, de Montréal. Vous retourniez dans votre famille, le cœur joyeux, portant fièrement dans votre main le diplôme d'école académique, diplôme que vous aviez hautement mérité après des études sérieuses.

Avant même que de quitter votre *Alma Mater*, votre choix était fait : vous entriez dans la carrière de l'enseignement pour ne plus la quitter. En obéissant ainsi, sans hésitation, à l'attrait d'une vocation austère, mais aussi noble qu'utile, vous manifestiez, dès votre jeunesse, cet esprit de décision, cet amour du travail qui devaient vous conduire au poste distingué de secrétaire du département de l'Instruction publique ; titre aussi honorable qu'important et que la loi assimile à celui de sous-ministre. (Applaudissements).

Ne convient-il pas de rappeler ici que des maîtres renommés, les Clercs de Saint-Viateur, vous avaient admirablement préparé aux études pédagogiques dans votre chère école modèle de Saint-Eustache.

C'est une école primaire tout d'abord, la Maîtrise Saint-Pierre, établie par les Révérends Pères Oblats, de Montréal, qui fut le théâtre de vos débuts. Mais bientôt, remarqué par la Commission scolaire de Montréal, vous êtes promu au poste de professeur à l'Académie du Plateau, aujourd'hui l'Académie commerciale catholique. Dans cette institution importante, vous avez joué un rôle aussi brillant qu'efficace et les nombreux élèves que vous y avez formés et au travail et à la vertu se souviennent encore de leur jeune professeur dont la dignité et le savoir professionnel les édifiaient et les stimulaient tout à la fois.

Il y a quelques instants, l'un de ces anciens élèves, au nom de l'Église dont il est un des représentants autorisés, vous disait sa gratitude et faisait votre éloge en termes aussi délicats qu'éloquents. Ces paroles d'un évêque, qui fut votre ancien élève, ont dû remuer profon-

dément votre cœur en même temps qu'elles causaient à votre âme une douce et réconfortante joie. C'est là un témoignage aussi précieux que mérité et qui dit bien haut quel fut votre rôle d'éducateur dès la première décade de votre laborieuse carrière. (Applaudissements.)

Mais les bornes restreintes d'une classe ne suffisent bientôt plus à votre activité et, le 31 juillet 1883, vous étiez nommé inspecteur d'écoles pour le district de l'Assomption-Montcalm. Dès votre premier rapport, M. le jubilaire, vous suggériez des améliorations aussi sages qu'opportunes. A plusieurs reprises, de 1883 à 1887, l'honorable M. Gédéon Ouimet, alors surintendant de l'Instruction publique, dans ses rapports annuels, vous cita à l'ordre du jour. (Applaudissements.)

Cette tâche importante d'inspecteur d'écoles, vous l'avez remplie avec tant de zèle et de compétence, qu'en 1887, le gouvernement vous appelait au département de l'Instrusion publique, de Québec, en qualité d'officier spécial. Dans son rapport pour 1886-87, M. Ouimet s'exprime comme suit au sujet de cette nomination : "Dans le courant de l'année, mon département a été privé des services d'un employé modèle, M. Léopold Devisme, qui a pris une retraite laborieusement gagnée par de longues années d'un travail intelligent et assidu.

"M. Devisme a été remplacé par M. J.-Napoléon Miller, ci-devant inspecteur d'écoles des comtés de l'Assomption et de Montcalm, qui, en raison de ses connaissances pédagogiques et de son assiduité au travail, rend de grands services dans mon département". (Applaudissements.)

Cet excellent témoignage, vous l'aviez mérité, cher M. Miller, après quelques mois de séjour au département de l'Instruction publique.

Et, depuis 1887, trente-quatre longues années se sont écoulées, années laborieuses pour vous, M. le Chevalier, mais combien fructueuses pour la cause de l'Instruction publique. Règlements et lois scolaires, programmes d'études, inspection des écoles, vous avez collaboré d'une façon active à l'amélioration de ces éléments vitaux de notre système scolaire. La qualification du personnel enseignant vous apparaît tout spécialement comme l'un des points stratégiques les plus importants du champ scolaire. Aussi, grâce à vos efforts persévérants, le Bureau central des Examinateurs catholiques était crée en 1898 et remplaçait les multiples petits bureaux qui avaient travaillé, jusque-là, isolément, sans unité de direction et d'après des méthodes démodées. Nommé secrétaire de cet important organisme, poste que vous occupez encore aujourd'hui, vous en fûtes l'âme après en avoir été le fondateur. Le Bureau central, avec les Écoles normales de filles qui se sont heureusement multipliées depuis 1899, a contribué dans une large mesure à l'élévation du niveau des études et a permis de réduire, au minimum, le nombre des institutrices non-diplômées. (Applaudissements.)

A la retraite du regretté M. de Cazes, vous atteigniez, et c'était le vœu unanime de tous, le sommet de votre carrière, par votre élévation au poste énimemment distingué de secrétaire du département de l'Instruction publique et de secrétaire du Comité catholique. Ces nouvelles charges vous trouvèrent parfaitement préparé à les remplir avec une compétence et une dignité que se plaisent à reconnaître les nombreuses lettres que nous avons reçues, depuis quelques semaines, à l'occasion de l'organisation de la fête de ce jour. Une longue expérience, un jugement sûr, une connaissance parfaite de notre loi et de nos règlements scolaires vous ont permis de remplir vos importantes fonctions d'une façon sage et efficace. Feu M. de la Bruère appréciait hautement vos grandes qualités d'administrateur et son digne successeur, l'honorable M. Delâge, vous dira mieux que moi, dans quelque haute estime il vous tient. (Applaudissements.)

Mais ce qu'il est de mon devoir de mettre en relief, aujourd'hui, c'est le bon esprit qui vous a toujours animé, soit comme instituteur, professeur, inspecteur d'écoles ou officier du département de l'Instrction publique. La tradition, s'appuyant sur des principes sûrs, a toujours trouvé en vous, M .le jubilaire, un ami fidèle, et l'esprit nettement confessionnel de notre loi d'instruction publique, un discret mais ferme défenseur. Vous avez personnellement connu, dans votre jeunesse, les fondateurs de notre système scolaire dont l'armature principale remonte à 1846. Et ceux qui ont complété ce système en 1867 et 1875 étaient presque vos contemporains. Ce que la Constitution de 1867 reconnaît, aux provinces en matière d'éducation, c'est-à-dire une autonomie complète, sauf les droits des minorités, vous l'avez toujours considéré, avec l'immense majorité de vos compatriotes, comme un pacte intangible qu'il ne nous est pas permis de laisser entamer sous aucun prétexte. A preuve, chaque fois que des tentatives ont été faites pour dépouiller le gouver-

nement provincial d'une parcelle de son autonomie scolaire au profit inconstitutionnel du gouvernement fédéral, vous avez secondé les efforts de ceux qui s'opposaient et s'opposent encore à ces mesures particulièrement dangereuses pour la province de Québec, catholique et française. Ami et protecteur de la minorité protestante, chez nous, vous avez toujours donné large mesure en tout à nos amis de langue anglaise, et cela avec une probité et une clairvoyance qui ont évité des concessions inutiles au bien de la minorité et qui auraient eu de graves conséquences pour l'avenir. De concert avec votre éminent collègue anglais, M. le Dr Parmelee, et sous la sage direction de M. le surintendant, vous administrez le département de l'Instruction publique dans une harmonie parfaite. Aussi, dans la province de Québec, les conflits entre majorité catholique et minorité protestante sont choses inconnues. (Applaudissements prolongés.)

Votre vigilance ne s'est pas bornée au seul aspect légal ou constitutionnel de notre loi d'instruction publique. Toujours, vous avez tenu compte de ce fait important que, pour le plus grand bien de la population, notre système scolaire est confessionnel. Aussi, le caractère religieux de nos écoles primaires ne vous a jamais laissé indifférent, et les droits scolaires que l'État, en notre province, reconnaît à l'Église avec une si profonde sagesse, ont toujours eu en vous un gardien vigilant. Maintenir de louables relations entre les autorités religieuses et civiles dans le domaine de l'éducation ; veiller à ce que rien dans les mesures projetées n'amoindrisse les libertés ou privilèges de la municipalité scolaire ou les droits de la famille ; favoriser activement le progrès pédagogique dans l'école catholique, voilà ce à quoi vous vous appliquez depuis que vous êtes au département de l'Instruction publique. Et l'Église, qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, a bien voulu s'associer à ces fêtes de la façon la plus délicate. Informé par son Éminence le cardinal de Québec, du rôle bienfaisant que vous avez joué au cours de votre longue et utile carrière, Sa Sainteté Benoît XV, vous a élevé à la dignité de Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Ce grand honneur était bien mérité et il rejaillit sur le corps enseignant de notre province qui se réjouit sincèrement, avec vous et votre famille, de la haute distinction qui vient de vous être conférée. (Vifs applaudissements.)

Au cours du demi-siècle qui s'est écoulé depuis votre entrée dans la carrière de l'enseignement, cher monsieur Miller, que de progrès accomplis en notre province au point de vue scolaire ! Je n'entreprendrai pas, ce matin, de résumer ces progrès dont vous pourriez réclamer, avec raison, une si large part. Néanmoins, je me permets de citer cette phrase de votre rapport de 1883-84, alors que vous étiez inspecteur d'écoles : "J'ai des maîtresses qui enseignent depuis longtemps dans la même école, à la satisfaction des contribuables, et qui reçoivent la somme de $72.00 par année, et, encore, elles sont tenues de chauffer l'école (1)".

Les temps sont changés. Dans votre ancien district de l'Assomption et Montcalm, Monsieur le jubilaire, et ce, d'après l'inspecteur de la région pour 1920-21, 32 institutrices laïques reçoivent $300. de traitement ; une, $325.; une autre $350.; une autre $375.; une autre $400. et 50 de $275. à $300. Aucune de ces institutrices n'est tenue, aujourd'hui, au chauffage de l'école. Certes, $300., ce n'est pas encore un chiffre exagéré mais, si on le compare à celui de $72. de jadis, quelle différence ! Il n'est pas exagéré de dire que cette différence donne la mesure des progrès réalisés dans toutes les autres sphères de l'activité scolaire. Je n'insiste pas sur ce chapître ; j'y reviendrai dans *l'Enseignement primaire*.

Il convient, néanmoins, d'affirmer aujourd'hui que les progrès de l'Instruction publique en notre province, depuis cinquante ans, ont été considérables. De décade en décade, notre système scolaire a été perfectionné sans jamais porter atteinte à la liberté du père de famille. A une récente réunion des surintendants et des sous-ministres de l'Éducation de la plupart des province du Canada, tenue à Québec, il y a quelques mois, vous avez entendu vous-même, M. Miller, plusieurs de ces personnages distingués déclarer bien sincèrement que l'organisation scolaire de la province de Québec, avec son caractère confessionnel et son admirable personnel enseignant, congréganiste et laïque, était la plus complète de tout le Canada. Cet éloge venant de personnages autorisés et étrangers à notre province, s'adresse particulièrement à ceux qui ont consacré leur vie à la cause de l'éducation. Et de ceux-là, M. Miller, vous êtes au tout premier rang : ce qui donne à la fête de ce jour un caractère de reconnaissance publique en même temps que d'amitié confraternelle. (Applaudissements.)

---

(1) Rapport du Surintendant de l'Instruction publique pour 1883-84, p. 106.

L'idée de cette fête, M. le Chevalier, a jailli spontanément, vous le savez, du cœur de vos collègues du département de l'Instruction publique et du personnel enseignant qui jugèrent opportune la date de votre cinquantenaire de carrière pour vous exprimer leur sincère amitié et leur franche admiration. Ils veulent donc, en ce jour, acquitter une dette de reconnaissance au nom de tous ceux que vous avez conseillés et obligés dans l'accomplissement de vos devoirs officiels ; ils désirent plus encore: votre longue et laborieuse carrière, M. le Chevalier, mérite d'être offerte en leçon aux jeunes qui entrent dans la carrière de l'enseignement et à ceux qui y sont déjà entrés avec la ferme résolution de la suivre fièrement et chrétiennement, s'inspirant de ces principes de dignité, de zèle et d'amour du travail qui vous ont toujours guidé. (Applaudissements.)

Il convenait, aussi, que les membres de l'enseignement primaire soulignassent dignement, avec orgueil même, votre cinquantenaire de dévouement au service de l'Instruction publique. En vous acclamant comme une de leurs gloires, non seulement ils veulent rendre un juste hommage à votre belle et fructueuse carrière, mais aussi ils proclament aux yeux des gouvernants et du peuple que le rôle de l'instituteur est aussi noble qu'utile.

Le Comité des fêtes a voulu concrétiser les sentiments que je viens d'exprimer, en confiant à une artiste distinguée de la communauté des révérendes Sœurs du Bon-Pasteur, de Québec, le soin de faire revivre vos traits sur la toile. Ce témoignage vous sera, sans aucun doute, agréable et votre famille le conservera comme un souvenir impérissable.

En ce jour mémorable, permettez-moi, M. le jubilaire, d'associer à votre nom ceux de votre épouse distinguée, de Mlles Miller et de M. l'abbé Miller, que le Comité unit dans une commune pensée de joie profonde. Nos félicitations et nos vœux vont également à vous et aux chers vôtres.

Il est aussi de mon devoir d'associer les communautés religieuses enseignantes d'hommes et de femmes, si dignement et si largement représentées ce matin, au Comité général des fêtes, et à tous ceux qui ont répondu à notre invitation, voulant les joindre dans un même sentiment de vive gratitude. Toute la reconnaissance du Comité va également au vénéré principal de cette maison, Mgr Rouleau, qui nous donne en ce moment l'hospitalité la plus cordiale et la plus entière, à l'éminent évêque de Joliette, Sa Grandeur Mgr Forbes, qui a accepté, avec empressement, l'agréable tâche de prononcer l'allocution de circonstance et à M. Simard, le distingué sous-secrétaire de la province, qui a bien voulu se joindre à nous pour honorer son collègue, le secrétaire du département de l'Instruction publique.

La présence de M. le principal de l'école normale Jacques-Cartier, *Alma Mater* du jubilaire, nous est particulièrement agréable et cause sans doute une joie bien vive à M. Miller. Merci à M. l'abbé Desrosiers d'avoir répondu à notre appel.

Comment exprimer à l'honorable M. Perreault, secrétaire intérimaire de la province, le plaisir que nous éprouvons à le voir au milieu de nous en cette fête de l'éducation. L'honorable ministre de la Colonisation prouve, en une telle circonstance, qu'il confond dans une affection commune et le domaine matériel de la patrie et son domaine intellectuel et moral dont la culture simultanée seule fait la grandeur durable d'un pays.

M. le surintendant, vous avez été l'un des ouvriers de la première heure de ces fêtes et vous avez bien voulu en être le patron. En accordant au Comité le prestige de vos hautes fonctions et les lumières de votre expérience, vous lui avez singulièrement facilité la tâche ; en son nom, je vous remercie bien sincèrement.

Tous, nous devions des remerciements à la divine Providence. Et ce devoir filial a été rempli, il y a quelques instants, par votre fils même, M. Chevalier, par votre fils bien-aimé, prêtre de Jésus-Christ, qui est monté à l'autel pour y offrir, au nom de tous, des actions de grâces à Celui-là même qui dispense, à chacun de nous, ses bontés et ses faveurs. Durant le Saint-Sacrifice de la Messe, bien des vœux de bonheur et de longue vie ont été formulés pour vous et les vôtres. Ces vœux, le Comité les fait siens et, en son nom, je vous les offre en vous répétant très sincèrement l'antique formule : *Ad multos annos.* (Applaudissements répétés.)

C.-J. MAGNAN,
Président.

2 juin 1921.

Le secrétaire du Comité, M. Filteau, dévoila alors le portrait à l'huile que recouvrait un drapeau papal encadré du drapeau canadien-français et du drapeau français, et le président remit au jubilaire cette superbe peinture due au pinceau de la révérende Sœur Saint-Amédée, de la communauté du Bon-Pasteur.

Cette toile, richement encadrée, fut sincèrement admirée pour la perfection et le naturel des traits.

Aussitôt le dévoilement du portrait terminé, Mlle Delâge, fille de M. le surintendant, présenta à Madame Miller une gracieuse gerbe de cinquante roses, don du Comité du cinquantenaire. Cette présentation fut soulignée par de vifs applaudissements.

L'offrande du cadeau du comité étant faite, le président pria ensuite M. le surintendant de l'Instruction publique d'adresser la parole.

DISCOURS DE L'HONORABLE C.-F. DELAGE, SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Président,

Messieurs,

L'invitation d'élever la voix en cette circonstance m'est particulièrement agréable. Je l'accepte donc avec empressement, avec plaisir, avec reconnaisance, car elle me fournit une excellente occasion d'exprimer les sentiments que j'entretiens à l'égard de ce modeste et honnête homme, de ce dévoué et fidèle officier public, de cet excellent concitoyen et compatriote, Monsieur J.-N. Miller, notre vigoureux jubilaire, qui, il y a cinquante ans, entrait dans la carrière de l'enseignement pour n'en sortir jamais, événement qu'avec raison, vous n'avez pas voulu laisser passer d'une manière inaperçue, mais au contraire avez décidé de célébrer par une démonstration qui fera époque dans nos annales. (Applaudissements.)

RÉFLEXIONS SUR LE PASSÉ

C'est hier, il me semble, que nous nous réunissions dans cette maison, toujours si hospitalière, afin d'offrir à un autre vénérable jubilaire, un vétéran de la cause, nos *hommages* nos *félicitations* et nos *vœux*, et que nous nous séparions en disant : à l'autre, son *Alter ego*, maintenant ; lui aussi il faut qu'il ait son tour, car il mérite le même *témoignage*, la même *appréciation ;* et, depuis, douze mois se sont écoulés, que le temps marche vite ! de graves événements ont eu lieu, des séparations éternelles se sont produites, mais notre projet s'est réalisé. Grâces en soient donc rendues d'abord à Dieu, pour cette première et insigne faveur ! (Applaudissements.)

DATES

Il est des dates qu'il ne faut pas oublier, des anniversaires qu'il est agréable, qu'il est utile, qu'il est nécessaire de célébrer et les démonstrations, qui les marquent comme d'une pierre blanche dans le chemin de la vie, sont ces *moments opportuns* qu'il faut saisir afin de remercier quelqu'un pour les services qu'il a rendus soit à l'Église, soit à l'État, soit à la famille, soit aux individus, soit à une grande et noble cause, et le féliciter des succès qu'il a remportés, bref, afin de lui faire respirer le parfum, doux et agréable, de cette fleur si rare ici-bas : la reconnaissance.

Ce jour dont nous désirions ardemment voir se lever l'aurore est enfin arrivé ! ce jour qui évoque l'un des principaux événements de votre carrière et le grave en lettres d'or dans notre mémoire. (Applaudissements.)

En effet, il y a cinquante ans, sortait de l'École normale de Jacques-Cartier un brillant élève, sur lequel l'*Alma Mater* fondait de grandes espérances qui se sont depuis réalisées. Ce jeune homme, messieurs, vous l'avez reconnu, c'était le héros de cette fête inspirée par l'idée de rendre au véritable mérite ce qui lui est dû, c'était le nouveau chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. La carrière de l'enseignement avait toujours eu pour lui un attrait particulier. Après une préparation sérieuse, il y entra donc, déterminé à la servir avec amour et fidélité, et il y a quelques instants, au pied des autels, il pouvait se rendre et

il s'est rendu, j'en suis certain et avec raison, le témoignage satisfaisant d'avoir tenu parole, car il n'en est jamais sorti. (Applaudissements.)

D'abord professeur à l'école du Plateau, il y forme des élèves, qui, pour lui comme pour la matrone romaine, sont toute sa parure ; puis inspecteur d'écoles dans le district de l'Assomption, le souvenir de son passage y est encore très vivace ; enfin, officier spécial au département de l'Instruction publique, secrétaire de ce même département, secrétaire du Comité catholique du Conseil de l'instruction publique, du Bureau central des examinateurs catholiques, une œuvre dont il pourrait revendiquer la paternité, bref, depuis un demi-siècle partout et toujours il est l'officier sûr, dévoué, compétent, je cristallise ma pensée, il est pour ses chefs, le corps enseignant, le monde scolaire, l'officier de tout repos. Et c'est parce que nous connaissions ses longs, ses beaux et ses excellents états de service que nous l'avons arrêté et condamné à une heure de détention dans cette école, (sœur jumelle de celle où il a reçu son excellente formation), afin de lui décerner un prix de vertu, rendre un témoignage, mérité, donner une appréciation publique, modeste récompense, je l'admets, mais qui sera une réponse, une leçon et un encouragement, car l'oubli, souvent, est la monnaie courante avec laquelle, de nos jours, on paye ses dettes, mais ce ne sera pas la manière d'acquitter la nôtre, Monsieur le Chevalier, permettez qu'à mon tour je vous donne ce titre, nous sommes au nombre de vos débiteurs. (Applaudissements prolongés.)

Éducateur dans le sens le plus large du mot, vous avez été pour cette raison, Monsieur, en maintes circonstances un aviseur précieux et prudent, un auxiliaire important, un collaborateur d'une valeur inestimable. L'Église vient de se faire entendre par un de ses interprètes les plus autorisés et les plus sympathiques. L'État ne restera pas muet. Il est heureux et fier de se joindre à Elle en une si belle circonstance. En son nom donc, en mon nom comme surintendant de l'Instruction publique, même au nom de mes prédécesseurs, car je sais que vous les avez tous loyalement et fidèlement secondés, je vous remercie, monsieur le secrétaire, de votre inlassable dévouement à la cause de l'Éducation dans notre province, et plus particulièrement du soin jaloux avec lequel vous avez veillé aux intérêts des nôtres sous ce rapport, et j'ajoute très sincèrement : Que la Providence vous conserve longtemps encore à l'affection de votre famille, à l'admiration de vos amis et au service de notre chère province, qui vous considère et considérera toujours comme un fils distingué de sa belle et nombreuse famille, l'un de ses meilleurs serviteurs, et partant de ses insignes bienfaiteurs ! (Applaudissements.)

L'auditoire eut ensuite le plaisir d'entendre l'honorable M. J.-E. Perreault, ministre de la Colonisation et secrétaire intérimaire de la province en l'absence de l'honorable M. David, parti pour l'Europe depuis quelques jours.

Le président présenta M. Perreault à l'auditoire qui fit le plus sympatique accueil au distingué ministre de la Colonisation.

Voici le texte complet du discours de l'honorable M. Perreault :

DISCOURS DE L'HONORABLE M. J.-E. PERREAULT, MINISTRE DE LA COLONISATION ET SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE DE LA PROVINCE.

M. le Président,

M. le Jubilaire,

Messeigneurs,

Mesdames et Messieurs,

Il appartenait au ministère dont relève notre organisation scolaire, de prendre part à cette fête du souvenir. Ses chefs ne pouvaient demeurer indifférents à ce cinquantenaire qui met en vive lumière le dévouement que suscite parfois la cause de l'instruction publique. Et l'un des regrets qu'éprouvera à son retour d'Europe l'hon. M. David, sera de n'avoir pu être ici pour vous dire, M. Miller, toute sa sympathie. Lui qui prise tant l'œuvre qui fut l'unique souci de votre vie, il eut aimé se faire notre interprète à tous et rendre à vos mérites un témoignage public.

En son nom, au nom de mes collègues, au nom de tous les citoyens de cette province, je vous exprime avec nos félicitations, l'hommage de nos remerciements et de notre reconnaissance. (Applaudissements.)

On parle beaucoup en notre pays d'instruction publique. Il faut heureusement admettre que, depuis quelques années surtout, on ajoute aux paroles les actes. Et parmi ceux-ci, il n'en est pas de plus louable ni de plus fécond que le fait d'entourer d'une active, d'une efficace sympathie les personnes de nos instituteurs et de nos professeurs, les personnes de tous ceux qui participent de près au fonctionnement de notre système scolaire. (Applaudissements.)

Les mettre au rang élevé qui revient aux éducateurs, améliorer leur situation matérielle et celle de leurs familles, leur faire sentir la considération que leur valent leurs mérites, c'est aider au progrès de l'enseignement public. Remercions à ce titre les organisateurs de cette fête.

Nul plus que vous, M. Miller, ne méritait cette manifestation d'estime. Dans vos 50 années de vie active, la cause de l'instruction publique n'a trouvé que des raisons de grandir et de se développer avec succès. Sorti de l'École normale Jacques-Cartier en 1871, vous n'avez cessé, depuis, de servir cette cause de toute votre âme, comme instituteur et comme professeur, comme inspecteur d'écoles et comme officier du département de l'Instruction publique, en votre qualité surtout de secrétaire de langue française de ce département où vous avez succédé au regretté Paul de Cazes. De votre dévouement durant un demi-siècle à une cause importante et chère entre toutes, permettez que l'on vous remercie. (Applaudissements.)

Mais vous nous blâmeriez si nous nous contentions aujourd'hui de rendre hommage à vos qualités d'esprit, à cet emploi fécond que vous avez fait de votre énergie et des ressources de votre intelligence et de votre cœur. C'est faire, je pense, de vous meilleur éloge que de dégager de votre vie la leçon qu'elle comporte afin qu'elle serve aux hommes qui ont souci des destinées de notre province, en particulier à ceux qui apprécient à sa valeur le rôle que tient l'instruction dans la vie d'un peuple. Vos 50 années de service attestent que cette cause de l'instruction publique mérite qu'on la serve, puisqu'elle suffit aux aspirations et aux efforts d'hommes tels que vous. Elles prouvent aussi que c'est en s'appuyant sur une fidélité comme la vôtre et sur de semblables dévouements que cette œuvre produira tous ses fruits. Si les pouvoirs publics ne furent pas étrangers chez nous à son développement, combien de ses progrès sont dus à l'énergie persévérante, à la générosité trop souvent méconnue de personnes qui, sans occuper un poste élevé, sans jouir d'une large influence, deviennent les tenaces agents de la diffusion de l'enseignement, et je crois juste de rattacher en grande partie à ces personnes les étonnants progrès accomplis en ce domaine par notre province depuis la Confédération. Des hommes comme M. Miller furent non seulement les témoins de ces succès. Plus d'une fois, et à plusieurs titres, ils en furent les auteurs. Et ce n'est pas sans un légitime orgueil que M. Miller, en particulier, peut jeter un regard en arrière.

Le nombre de nos écoles passa de 3,907 qu'il était en 1867 à 7,589 en 1918-19 ; le nombre des élèves de 212,837 à 516,968 ; le nombre des instituteurs et des institutrices de 4,436 à 18,504 ; les contributions des commissions scolaires et des institutions indépendantes de $1,313,149.00 à $14,698,708.00 ; les contributions du gouvernement provincial de $256,762.00 à $2,145,976.00. (Applaudisesments.)

De tels résultats ne s'obtiennent pas sans qu'il faille surmonter maints obstacles et le mérite en revient aux hommes qui, comme M. Miller, ne cessèrent depuis 50 ans, d'attirer l'attention publique sur le problème de l'enseignement et qui surent en faire pour notre société une question vitale.

Mais ce dont nous devons savoir gré à ceux qui se dévouèrent en notre province pour l'instruction publique, ce ne sont pas seulement les avantages matériels, les avantages que révèlent les chiffres. Ce pour quoi nous devons le remercier c'est d'avoir appuyé notre système scolaire sur une base durable, celle du droit et de l'équité ; c'est de l'avoir maintenu dans un esprit de justice que l'on ne retrouve au Canada nulle part en dehors de la province de Québec. (Applaudissements.)

Le premier ministre de la Saskatchewan, l'hon. M. Martin, parlant de la question scolaire à Saskatoon, le 14 mai dernier (1921), s'est écrié : "Il y a toujours eu des questions scolaires au Canada ; en fait elles ont été un malheur pour le pays". Cette assertion est-elle tout à fait exacte, et le premier ministre de la Saskatchewan n'aurait-il pas dû faire une exception pour notre province ? Dieu merci, nous n'avons pas, ici, de question scolaire, au sens où

l'on est forcé de l'entendre dans les autres provinces de la Confédération canadienne. (Applaudissements prolongés.)

Nous n'avons pas en notre province de question scolaire parce que la majorité a su reconnaître, non par les paroles mais par des actes, qu'une minorité ne perd point, à raison seulement de son petit nombre, le droit de vivre, le droit de grandir, de développer toutes ses puissances matérielles et intellectuelles, morales et religieuses. Nous avons eu, il est vrai, à ce sujet, quelques troubles et certaines difficultés, mais il y a de cela longtemps et puis n'oublions jamais que ceux qui en souffrirent formaient alors en notre province, comme ils y forment aujourd'hui, la majorité.

De 1760 à 1787, nul effort ne fut fait par l'État pour organiser un sustème d'enseignement. Des tentatives, comme celle de 1800, relatives à l'Institution Royale, étaient trop lourdes de faux principes pour réussir. Les lois de 1824, de 1841 furent les premiers pas dans la bonne voie. Mais notre émancipation fut marquée en ce domaine par la loi de 1846 qui créa ou du moins permit de fonder la petite école, qui, à côté de nos églises, devait si puissamment contribuer à élever le niveau de notre peuple. Cette loi de 1846 nous la devions à Louis-Hypolite Lafontaine, à Norbert Morin et à leurs amis. Remaniée plusieurs fois de 1846 à 1900, notamment en 1856, quand furent décidées l'organisation du Conseil de l'instruction publique et la fondation d'écoles normales, notamment aussi en 1875, et en 1899, la loi de 1846 conserva le caractère bienfaisant que lui donnèrent ses rédacteurs, sauvegardant les droits de tous, qu'ils fussent de la majorité ou de la minorité.

Et c'est parce que nos hommes d'État s'élevèrent à cette hauteur de vue, c'est parce que les Canadiens français surent rester fidèles au respect des droits d'autrui que M. William H. Moore écrivait dans son remarquable ouvrage "The Clash" : "The French Canadian Catholic majority has given the English Canadian protestant minority freedom, and both are satisfied." (P. 314).

"If we really want to find a way to harmony in diversity perhaps it is to be had no "farther away than Quebec, where men neither as Englishmen nor as protestants have "reason to find fault with their school treatments. . . (The Protestant)—have their inspectors, "regulate their own course of studies, have in fact, a school autonomy where they are a "minority as 1 to 8." (P. 313).

Et M. Moore ajoute : "Both protestants and Roman catholics are in free possession of "flowing streams making glad the city of God." (Applaudissements prolongés.)

Que cette fête, messieurs, nous inspire avec la joie de l'œuvre accomplie, la résolution de la maintenir toujours dans son esprit et de la développer selon les idées nettes et fortes qui la firent naître. (Vifs applaudissements.)

Notre loi scolaire doit demeurer l'une de nos forces. Que pour cela, elle continue de reconnaître aux parents les droits qui leur appartiennent en matière scolaire ; qu'elle permette à l'État de leur venir en aide, en coordonnant les efforts des individus, des corporations scolaires ou municipales, en leur apportant surtout l'appoint précieux de ses deniers. (Applaudissements.)

Faisons certes de l'école un centre de culture intellectuelle, perfectionnons dans ce but nos procédés pédagogiques, mais conservons-lui aussi son caractère confessionnel et religieux, afin que non seulement le maître y instruise l'enfant, mais encore qu'il l'élève et qu'il le forme. Puisque nous ne voulons pas que l'enfant soit lancé dans les réalités, sans principes qui dominent sa vie intérieure, demandons à l'école de compléter la formation morale et religieuse commencée au foyer.

Préparons de la sorte, pour les lourdes tâches de demain, des hommes instruits sans doute mais surtout des hommes de caractère, d'énergie saine et féconde, des hommes capables d'orienter leur race et leur pays vers les hautes destinées.

Pour atteindre à ce résultat, souhaitons que nous trouvions toujours pour diriger notre système scolaire des guides aussi sûrs que celui que nous fêtons aujourd'hui ; souhaitons pour notre cause de l'instruction publique des fervents qui, comme lui, la servent durant un demi-siècle, avec la persévérance dans le dévouement et la force du patriotisme. (Applaudissements répétés.)

Le discours de M. Perreault créa la plus favorable impression sur les auditeurs d'élite qui l'avaient écouté avec une attention soutenue et qui ne lui ménagèrent pas leurs applaudissements.

Une autre voix devait se faire entendre à la séance du matin, une voix anglaise, une voix loyale et sympathique. Aussi bien, le président n'avait pas oublié le collègue distingué de M. Miller, le Dr G.-W. Parmelee, le secrétaire anglais du département de l'Instruction publique depuis de nombreuses années. Gentilhomme et homme d'esprit, M. le Dr Parmelee est aussi un classique de bonne école, doublé d'un noble caractère qu'il a toujours préservé de préjugés à l'égard de ses concitoyens de langue française.

M. Parmelee a été écouté avec le plus vif intérêt.

RÉSUMÉ DU DISCOURS DU DR. G.-W. PARMELEE, SECRÉTAIRE ANGLAIS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(Un de nos collaborateurs de langue anglaise a bien voulu nous fournir le résumé de l'intéressant discours de M. Parmelee).

"Mr. Parmelee when called upon to speak said that when he was invited to take part in this magnificent celebration he was told that it would be incomplete without his presence on the platform. While not accepting this statement as a compliment to himself alone he admitted that such an occasion would indeed be incomplete were not he, or one of his race and religion, allowed to pay a tribute of esteem and respect to Mr. Miller for the great services he had rendered in the cause of education in this province during the past fifty years.

Although his work had been confined to the interests of Catholic schools his influence had been wider than that, and his services were such as must be recognized as national in their scope.

For this reason, said Mr. Parmelee, an English speaking Protestant should certainly have an opportunity of uniting his voice with that of others in congratulating the jubilaire on this auspicious occasion. For personal réasons M. Parmelee felt glad that he was called upon to speak—He and Mr. Miller had labored together for just thirty years in adjoining offices in the Department of Public Instruction during nearly half of which time Mr. Miller, like himself, had been a deputy head of the Department. Under the law their powers were equal, but their duties and responsibilities were not separately defined.

They were obliged then to co-operate under conditions that enabled him to see Mr. Miller as he is, not only a competent officer of high professional attainments, but a man of broad sympathies, of good judgment, of quick insight, of absolute fairness, of unflagging industry, and perhaps above all always a courteous gentleman.

These qualifications are needed in the delicate nature of educational administration in this province and Mr. Parmelee was glad to testify to the unvarying harmony that had existed between himself and Mr. Miller in the execution of their duties which, as a matter of fact, could easily lead to misunderstanding and strife.

He was especially glad to see that Mr. Miller was honoured to day not only by his colleagues and friends, those in his own social and professional class, but by distinguished representatives of the church, the state, the bar, and by representatives of that large class of society which knows and appreciates the value of education and the importance of that work from the position of the teacher in the humblest school to the officer in the highest ranks of administration. Mr. Parmelee related an Oriental tale which was designed to show the great importance, even the sacred character, of the task that falls to the lot of him who devotes his life to the formation of the life and destiny of the young.

In conclusion he again congratulated Mr. Miller upon the happy completion of a half century of fruitful labor and upon his prospect of giving years of further service to his well beloved province."

L'auditoire avait hâte d'entendre le jubilaire, M. J.-N. Miller. Aussi, après le discours de M. Parmelee, le président se hâta-t-il d'inviter M. Miller à répondre aux adresses et discours sympathiques qu'il venait d'entendre.

Avec une vive émotion, le jubilaire répondit en termes heureux aux excellentes choses que l'on lui avait dites.

RÉPONSE DE M. LE CHEVALIER J.-N. MILLER

M. le Président,
Messeigneurs,
Monsieur le ministre,
Mesdames et Messieurs :

Il me faudrait une grande habitude de la parole et une éloquence que je n'ai pas pour me permettre de vous faire comprendre comme il conviendrait quels sont les sentiments de profonde gratitude qui m'animent en ce moment. Je sens bien que je suis incapable de vous exprimer par de longues phrases la reconnaissance que je ressens; aussi, je ne trouve qu'un seul mot et je vous le dis du plus profond de mon cœur : Merci ! Merci !

Je suis profondément ému et flatté de toutes les marques de bienveillance et de sympathie que l'on veut bien me donner à l'occasion des cinquante années de ma vie que j'ai consacrées avec bonheur à la noble cause de l'instruction publique dans ma chère province de Québec.

Comment ne serais-je pas ému et reconnaissant lorsque je constate que Son Éminence le cardinal Bégin, le vénérable archevêque de Québec, malgré son grand âge et ses nombreuses occupations aurait bien voulu venir ici ce matin rehausser par sa présence la démonstration magnifique dont je suis l'objet.

C'est à la suite de la haute recommandation de Son Éminence que Sa Sainteté Benoît XV a accordé à Son humble diocésain la décoration de chevalier de Saint-Grégoire. C'est un honneur dont je n'ai pas la prétention de me croire digne et que je sais devoir à sa bienveillance et à sa grande bonté. Aussi, je la remercie de tout mon cœur, en mon nom et en celui de ma femme et de mes enfants. Nous déposons à ses pieds l'hommage de la gratitude et du profond dévouement que nous ne cesserons d'avoir à l'égard de Son Éminence.

Inutile d'ajouter que j'éprouve une très vive reconnaissance à l'égard du Pontife suprême de l'Église qui a poussé la condescendance jusqu'à s'occuper de moi, et je prie Son Éminence de vouloir bien être mon interprète auprès de Sa Sainteté pour lui soumettre mes hommages reconnaissants, l'expression de mon humble dévouement et l'assurance que je m'efforcerai toujours de me rendre digne de la confiance qu'il m'a témoignée et qui m'honore grandement.

Il y aura bientôt un demi-siècle, j'avais dans ma classe, à Montréal, deux jeunes élèves, que l'on aurait pu prendre pour des jumeaux, qui se distinguaient par leur conduite excellente et leur grande application au travail. Après avoir fréquenté l'École du Plateau, ces deux élèves firent un cours classique au collège de Montréal et tous deux sont devenus prêtres. Leurs talents, leur haute distinction et leur science n'ont pas manqué d'attirer l'attention du chef suprême de l'Église et ils ont reçu tous deux la plénitude du sacerdoce. L'un est maintenant évêque dans l'Ouganda où il travaille à la conversion des nègres de l'Afrique centrale, et l'autre est le distingué évêque de Joliette qui a laissé sa ville épiscopale pour venir ici rehausser de sa présence cette fête du souvenir et rendre hommage à son ancien maître. Croyez, Monseigneur, que j'apprécie toute la délicatesse de vos démarches et les bonnes paroles que vous avez bien voulu m'adresser. Je vous prie d'agréer l'expression de ma vive gratitude.

Le Gouvernement de notre Province porte un intérêt spécial à la cause de l'instruction publique qu'il s'efforce d'encourager de toute manière, et c'est à ses subventions généreuses qu'il faut attribuer en grande partie les progrès dont nous avons été témoins depuis quelques années. La présence à cette fête de l'honorable Premier Ministre et de l'honorable M. Perrault, est un hommage rendu à tous ceux qui s'occupent spécialement des questions scolaires et un encouragement qui seront hautement appréciés par les fonctionnaires de l'enseignement primaire. En leur nom et au mien, je les remercie cordialement.

Je suis heureux de profiter de cette circonstance solennelle pour exprimer à Mgr Rouleau, le distingué principal de l'École normale Laval, ma reconnaissance pour les bontés de toutes sortes qu'il n'a cessé de me prodiguer pendant de longues années. Je me suis toujours senti attiré vers son institutioon, sœur jumelle de l'École normale Jacques-Cartier dont j'ai eu le privilège de suivre les cours sous la direction distinguée de M. l'abbé Verreau, et Mgr Rouleau m'a toujours accueilli comme si j'avais été un ancien élève de l'École qu'il dirige avec tant de succès. Il met aujourd'hui le comble à ses bontés à mon égard en nous recevant chez lui. Veuillez croire, Moseigneur, que ni moi, ni ma famille n'oublierons la dette de reconnaissance que nous vous devons.

Je remercie également de tout mon cœur les membres du comité qui se sont occupés de

l'organisation de la fête d'aujourd'hui. Il a fallu que chacun s'impose un travail et des démarches considérables ; on voudra bien croire que je ne l'oublierai pas.

Je désire exprimer ma reconnaissance en particulier à l'honorable M. Delâge, mon supérieur immédiat au département de l'Instruction publique, pour la part active qu'il a prise à l'organisation des fêtes du cinquantenaire de mon entrée dans la carrière de l'enseignement et pour la bienveillance qu'il n'a cessé de me témoigner depuis qu'il a été appelé à la direction du département de l'instruction publique. Je lui dis un cordial merci et désire l'assurer que je m'efforcerai de toujours mériter sa confiance dans l'accomplissement de mes devoirs actuels.

Je ne puis oublier de mentionner M. l'inspecteur général des écoles catholiques pour le dévouement et l'affection qu'il m'a toujours témoigné et dont il me donne en ce jour une preuve éclatante. Mon ami M. Magnan m'a dit des choses fort agréables dans son discours et il m'a adressé des compliments que j'accepte avec plaisir, tout en l'assurant que je n'ignore pas jusqu'à quel point je les mérite peu, car personne plus que moi ne connait tout ce qu'il m'a manqué pour remplir efficacement les devoirs importants de ma carrière, soit comme instituteur, soit comme inspecteur d'écoles, ou comme fonctionnaire du gouvernement.

Il me fait plaisir de saluer ici ce matin mon collègue et ami, M. G.-W. Parmelee. Nous occupons tous deux une position analogue au département de l'Instruction publique et, quoique de langue et de religion différentes, nos rapports ont toujours été des plus cordiaux et jamais le plus petit nuage n'est venu obscurcir le ciel serein de nos bonnes relations. S'il n'est survenu aucune difficulté entre nous, c'est parce que nous connaissons bien nos qualités et même nos défauts réciproques, et ceci m'amène à faire une réflexion que vous me permettrez de vous communiquer

Si nos compatriotes parlant une autre langue et professant une autre religion que la nôtre nous connaissaient plus intimement, ils sauraient mieux apprécier les grandes qualités de notre paisible population, son esprit de tolérance remarquable et la générosité dont elle ne cesse de donner des preuves à l'égard de la minorité de chez nous, et ceci aurait pour résultat de faire disparaître bien des préjugés et de faire rendre justice à nos coreligionnaires de langue française qui sont allés s'établir dans d'autres provinces du Dominion et qui contribuent à leur prospérité par leur travail et le bon esprit qui les distingue. Espérons qu'entière justice leur sera rendue avant longtemps et que partout la langue franç ise pourra être enseignée librement dans toutes les écoles fréquentées par des enfants dont le doux parler de France est la langue maternelle.

Il m'est particulièrement agréable de voir dans cette salle le personnel du département de l'Instruction publique et je le remercie non seulement de sa participation à la fête de ce jour, mais aussi des marques de confiance et de bonne volonté qu'il n'a cessé de me témoigner depuis de longues années. Je ne me rappelle pas avoir jamais demandé à un de mes subalternes de faire un travail qui n'a pas été exécuté de bonne volonté. Tous, depuis mon dévoué assistant, M. Lionel Bergeron, jusqu'au plus humble messager, se sont toujours efforcés de remplir, dans la mesure de leur capacité et de leurs aptitudes, les tâches qui leur étaient confiées. Je profite de cette circonstance solennelle pour leur en exprimer ma reconnaissance et toute ma satisfaction. Si le département de l'Instruction publique a pu être administré, sous la directon de M. Delâge et de ses distingués prédécesseurs, de manière à donner satisfaction au gouvernenement et au public, ce que j'ai lieu de croire, nous le devons au concours intelligent et dévoué de chacun des officiers de ce département. Je leur rends ce témognage avec plaisir et je ne doute pas que nous pourrons toujours compter sur leur bonne volonté.

Je ne voudrais oublier personne et je remercie tous ceux qui, d'une manière quelconque, m'ont manifesté leur sympathie ; j'en conserverai toujours l'agréable souvenir.

Les organisateurs de ce cinquantenaire ont eu en vue non seulement le désir de m'être agréable, mais aussi et surtout de rendre hommage au personnel enseignant dont je m'honore d'avoir été, aux inspecteurs d'écoles dont j'ai rempli les fonctions pendant quatre ans, et aux fonctionnaires publics dont je suis depuis 1887. L'on a eu parfaitement raison, car ces trois classes de la société méritent nos hommages et notre reconnaissance.

C'est une fonction bien modeste que celle d'instituteur, et pourtant il n'en est aucune qui ait plus d'importance au point de vue des progrès futurs d'un pays. La mission de l'instituteur est des plus nobles puisqu'il ne travaille pas sur la matière, mais sur ce qu'il y a de plus précieux, le cerveau et le cœur des enfants. Notre personnel enseignant, hommes et femmes, religieux, religieuses et laïques, se distingue d'une manière toute particulière par sa grande moralité, sa compétence et un dévouement admirable, et les services qu'il rend à notre population sont inappréciables.

Dans un récent discours que fit à Montréal le Premier ministre de Québec, discours admirable comme il en fait d'habitude, l'honorable M. Taschereau attribue au gouvernement aux fermiers, aux manufacturiers et aux ouvriers le développement des richesses naturelles de la province de Québec et le bien-être de toute sa population et cela est parfaitement vrai. Si les différentes classes de notre société possèdent les qualités qui en font des citoyens modèles, le mérite en revient sans doute aux principes religieux qui leur ont été inculqués par notre clergé, mais aussi et en grande partie, à la formation que notre jeunesse a reçue dans les écoles primaires et autres qu'elle a fréquentées.

Ce n'est ni pour la gloire, ni pour l'acquisition des richesses que travaille notre personnel enseignant, mais il le fait par dévouement et il s'applique avec succès, ne craignons pas de l'affirmer, à développer l'intelligence de notre jeunesse, à former son cœur et à lui inculquer des principes qui en feront des citoyens intègres et des catholiques convaincus, chez qui les idées subversives au bon ordre social qui existent malheureusement dans le monde actuel, n'auront aucune prise. Honneur donc à nos instituteurs et à nos institutrices;

Nos inspecteurs d'écoles méritent aussi les hommages que vous avez voulu leur rendre. Voyez ces hommes instruits et dévoués qui s'en vont plusieurs fois par année visiter les grandes écoles de nos villes et de nos villages, celles de nos campagnes et de nos régions de colonisation les plus éloignées, non pas, eux non plus, pour y cueillir la gloire et y amasser de la fortune, mais pour instruire les commissaires et les syndics d'écoles de leurs importants devoirs, diriger les maîtres et les maîtresses dans leurs méthodes d'enseignement et stimuler le zèle des élèves. J'ai déjà eu occasion de le dire, c'est par eux que le département de l'instruction publique entend ce qui se dit dans nos municipalités scolaires et voit ce qui se passe dans nos écoles. Ce sont des fonctionnaires indispensables qui remplissent leurs devoirs avec un dévouement digne d'éloges.

La classe des fonctionnaires du gouvernement est aussi très importante et elle n'est peut-être pas toujours appréciée comme elle le mérite. On y voit un grand nombre d'hommes dévoués qui ne comptent pas leurs heures de travail pour contribuer à la bonne administration des affaires publiques. J'ai fait tout à l'heure l'éloge du personnel de mon département et je suis persuadé que les chefs des autres branches du service public rendraient le même témoignage à leurs subalternes, s'ils avaient occasion d'exprimer leurs sentiments à ce sujet.

Le service civil pleure aujourd'hui un de ses membres les plus distingués, mon veil ami M. Ernest Myrand, conservateur de la bibliothèque du Parlement, docteur ès lettres de l'Université Laval, membre de la Société royale et auteur de plusieurs ouvrages littéraires remarquables. Sa mort a profondément ému ceux qui le connaissaient et qui savaient apprécier ses belles qualités de cœur et d'esprit. On me permettra de déposer sur sa tombe l'hommage ému de ses collègues.

Je ne vous ennuierai pas en vous faisant le tableau des progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement primaire depuis cinquante ans.

Pour vous en donner une idée, il me suffira de vous citer les quelques chiffres suivants qui parlent plus éloquemment qu'une longue dissertation. Il y a cinquante ans et en 1918-19 le nombre des écoles était comme suit :

Ecoles élémentaires	3,531	en 1870-71	.....	6,212	en 1918–19
Ecoles modèles	258	"	.....	743	"
Académies	191	"	.....	411	"
Ecoles normales	3	"	.....	14	"
Ecoles spéciales	2	"	.....	184	"

Elèves des écoles	élémentaires	en 1870–71	167,347	; en	1918	19–	269,343
" " "	modèles	" "	21,325	"	"		104,277
" " "	académies	" "	21,301	"	"		112,581
" " "	normales	" "	266	"	"		1,223
" " "	spéciales	" "	509	"	"		17,984

Les sommes versées par les contribuables pour le soutien des écoles publiques étaient de $1,656,830 en 1870–71 et de $14,698,708 en 1918.

Les subventions du Gouvernement pour ces deux années ont été respectivement de $308 166 et de $2 145 976.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que, proportionnellement, les progrès ont été aussi considérables dans l'amélioration des méthodes d'enseignement.

GROUPE DU CINQUANTENAIRE DE M. J.-N. MILLER

(Ecole normale Laval, Québec, 2 juin 1921).

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, vous m'avez offert un superbe cadeau que j'accepte avec grand plaisir et dont je vous remercie de grand cœur. Vous ne pouviez me faire un présent qui me fût plus agréable, car ce portrait restera dans ma famille et, même après que je serai disparu, il lui rappellera le souvenir de la démonstration exceptionnelle dont je suis l'objet en ce jour, et les témoignages si nombreux qui me sont venus de partout, de la part du Gouvernement, des membres du Conseil de l'Instruction publique, des communautés religieuses d'hommes et de femmes, du personnel enseignant laïque et de mes collègues du service civil. Ces choses ne peuvent s'oublier.

Mme Miller a été bien sensible à la marque d'attention que vous avez eue pour elle en lui offrant des fleurs et en les lui faisant présenter par Mlle Delâge. Soyez assurés qu'elle en est touchée, et elle m'en voudrait si j'oubliais de vous offrir ses meilleurs remerciements.

Un dernier mot, et c'est celui par lequel j'ai commencé, merci ! merci à tous.

Avec cette magnifique réponse se terminait la séance du matin, et le président annonça immédiatement *la récréation*, jusqu'à 1 heure, heure du banquet.

LE BANQUET

A 1 heure précise, cent cinquante convives prenaient place autour de trois grandes tables abondamment servies : le menu avait été préparé avec un goût exquis par les révérendes Sœurs Dominicaines. Grâce à la prévénance de Mgr Rouleau, la salle du banquet était superbement décorée.

Les convives étaient à leur place lorsque le président, M. C.-J. Magnan, introduisit dans la salle M. J.-N. Miller, le héros de la fête ; S. G. Mgr Forbes ; l'honorable L.-A. Taschereau, premier ministre ; l'honorable C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique et patron des fêtes ; Mgr T.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval; M. C.-J. Simard, sous-secrétaire de la province ; M. Chs Lanctôt, assistant-procureur général; M. le Dr G.-W. Parmelee, secrétaire anglais du département de l'Instruction publique ; M. l'abbé L.-A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier ; M. Oscar Morin, sous-ministre des Affaires municipales ; M. L. Bergeron , assistant-secrétaire du département de l'Instruction publique ; M. Jos. Morin, auditeur de la province ; l'honorable juge P.-A. Choquette ; M. l'abbé E. Miller, fils du jubilaire et M. l'abbé E. Brunet, beau-frère ; M. G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques ; M. J.-B. Morissette, président de la commission scolaire de Québec ; M. l'abbé L.-A. Caron, assistant-principal de l'Ecole normale Laval ; MM. J.-A. Couture, A.-C. Miller, C.-J. Miller, Dr V. Martin, W. Brunet et Georges Brunet, parents du jubilaire ; les représentants des Instituts enseignants dont les noms suivent : Clercs de Saint-Viateur, anciens instituteurs du jubilaire, Frères des Écoles chrétiennes, Frères de l'Instruction chrétienne, Frères Maristes, Frères du Sacré-Cœur, Frères de Saint-Gabriel ; M. Ives Lerouzès, représentant l'Académie commerciale catholique de Montréal (le Plateau), etc., etc.

Un groupe d'élèves-maîtres de l'École normale Laval fit avec distinction, le service des tables.

Les employés du département de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles, les professeurs de l'École normale et les instituteurs remplissaient la salle au moment de l'entrée du jubilaire et des personnages officiels, dont l'arrivée fut vivement acclamée.

La présence de l'honorable premier ministre, M. Taschereau, fut acueillie avec une joie qui se manifesta plusieurs fois au cours du banquet.

Le dîner fut des plus joyeux et les convives firent honneur au menu.

Le moment des "santés" étant arrivé, le président du comité du cinquantenaire, M. C.-J. Magnan, proposa la santé conjointe du Pape et du Roi. Ce fut debout et dans une attitude respectueuse que les convives levèrent leurs verres en l'honneur des deux autorités que le peuple canadien-français a toujours su respecter. Avant de s'asseoir, on chanta "Nous vous invoquons tous".

Puis M. Magnan, en quelques paroles vibrantes et sincères, proposa la santé du jubilaire et donna le signal du gai refrain : "Il a gagné ses épaulettes", que les convives chantèrent avec un vif entrain.

M. Miller répondit avec tact et émotion à sa santé, que le président, d'ailleurs, avait déclaré excellente. De nouveau, le jubilaire fut vivement applaudi.

Le président se leva de nouveau pour dire avec quelle joie bien légitime il voyait le premier ministre assis à la même table que le personnel enseignant des écoles catholiques de la province de Québec, représenté par les principaux des écoles normales, les congrégations enseignantes, les inspecteurs d'écoles, les professeurs des écoles normales et les instituteurs. "Lorsque je priai M. le premier ministre d'honorer nos fêtes de sa présence, dit le président, je reçus immédiatement une réponse affirmative. "Je tiens, me dit l'honorable M. Taschereau, à rendre hommage à ce fidèle serviteur de la province qu'est M. Miller et aussi, je suis heureux d'avoir l'occasion de témoigner ma sympathie et mon admiration au personnel enseignant."

"A la santé du premier ministre"! dit le président. Tous les convives, debout, firent une ovation à l'honorable M. Taschereau, et le refrain "Il a gagné ses épaulettes", fut repris avec ensemble et entrain.

Le silence se fit, et chacun attendait avec hâte le discours du premier ministre. L'auditoire ne fut pas déçu, car M. Taschereau fut des plus heureux dans ses remarques. Le discours du premier ministre, que nous donnons ici au complet, avec la permission de qui de droit, est tout à la fois une *réponse* et un *programme* : réponse aux dénigreurs et aux réformateurs bruyants et programme pour l'avenir. Le discours de l'honorable premier ministre constitue un document qu'il importe de conserver pour les luttes à venir et pour l'histoire.

RÉPONSE DE L'HONORABLE L.-A. TASCHEREAU A LA "SANTÉ" DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Monsieur le président,

Je me rends avec plaisir à votre très aimable invitation, et suis heureux que vous me fournissiez l'occasion de rendre hommage au mérite de M. J.-N. Miller, le distingué jubilaire que vous fêtez aujourd'hui. En ma qualité de premier ministre de la province, je me fais un devoir de remercier publiquement M. Miller de ses bons services comme officier du département de l'Instruction publique. (Applaudissements.) La carrière du jubilaire a été bien remplie : professeur, inspecteur d'écoles et secrétaire du département de l'Instruction publique, M. Miller a toujours travaillé avec méthode, zèle et probité. Il a bien servi la cause de l'Éducation et il méritait le témoignage d'admiration que tous nous sommes fiers de lui accorder aujourd'hui. (Applaudissements.)

On parle souvent d'éducation en notre province, et j'ai connu, et vous avez connu, M. le président, de ces réformateurs et novateurs qui se plaisent à critiquer. Quand on leur demande ce qu'ils veulent mettre à la place du système actuel, ils ne savent que répondre. Ce ne sont pas ces réformateurs qui font avancer l'instruction publique, mais ce sont des hommes qui, comme M. Miller, travaillent avec persévérance pendant cinquante ans à améliorer notre système scolaire sans en déranger l'économie. (Applaudissements.)

Dernièrement, j'avais l'occasion d'adresser la parole à Montréal, devant un auditoire important. Je disais aux hommes d'affaires qui m'écoutaient : dans la province de Québec, vous vous demandez pourquoi nous joiussons de la paix sociale, de la prospérité matérielle, et pourquoi nous y vivons en harmonie avec nos concitoyens d'origine et de religion différentes. Si dans notre province, les industries et les capitaux trouvent un refuge assuré ; si le bon ordre y règne en permanence ; si la criminalité y est moindre qu'ailleurs ; si les progrès agricoles, commerciaux et industriels y sont constants et considérables, c'est à l'école primaire, que nous le devons en grande partie. (Applaudissements). Dans les écoles de la province de Québec, on n'enseigne pas seulement la lecture, l'écriture, la grammaire, l'arithmétique, l'histoire et la géographie. On y enseigne aussi la religion, la science

des sciences, qui apprend à nos enfants le respect de l'autorité et le devoir de nous y soumettre de bon cœur ; qui enseigne à la jeunesse que la base de l'ordre social repose dans l'amour de la justice et le respect des droits d'autrui ; qui apprend à nos ouvriers que s'ils ont des droits, ils ont aussi des devoirs, et qu'ils ne doivent pas considérer les patrons comme des ennemis ; qui fait enfin un devoir à tous d'aider les faibles et de protéger les minorités. (Applaudissements prolongés).

Oui, je le répète, c'est à nos écoles que nous devons tous les bienfaits que je viens d'énumérer. Et, je le déclare catégoriquement, ce serait une profonde erreur que de vouloir changer notre organisation scolaire, qui est aussi sage que progressive. (Applaudissements.) Naguère il a été question d'abolir le Conseil de l'Instruction publique. Pour ma part, je m'opposerai toujours à ce changement que rien ne justifierait. (Applaudissements.) Croit-on que les hommes politiques qui sont amenés au pouvoir par la faveur populaire, et qui en sont aussi subitement éloignés, pourraient remplacer efficacement les membres des comités du Conseil de l'Instruction publique, qui ont acquis par des années d'étude et de travail une compétence spéciale et une grande expérience des choses scolaires.

Le gouvernement ferait un faux pas en subordonnant notre direction scolaire aux caprices de la politique. (Applaudissements.) Le rôle du gouvernement consiste à aider les familles et les municipalités à améliorer les écoles ; à fournir au département de l'Instruction publique les moyens de poursuivre son œuvre excellente, par la propagande et la persuasion, et en éclairant notre population sur ses devoirs envers l'école primaire ; à assurer aux inspecteurs d'écoles et aux professeurs des écoles normales un bien-être matériel qui leur permettra de se consacrer entièrement et avec ardeur à leurs importantes fonctions. (Applaudissements.)

Le gouvernement a déjà beacoup fait en ce sens, Mais je désire compléter l'œuvre si heureusement accomplie dans le domaine scolaire depuis une vingtaine d'années, en contribuant à créer une véritable carrière pour les instituteurs et les institutrices. (Applaudissements.)

C'est avec plaisir que je vois à cette fête des Frères des Ecoles Chrétiennes, et comme Premier Ministre, je suis heureux de reconnaître leur haute valeur comme éducateurs. Ces bons religieux donnent un enseignement qui s'adapte au rôle que nous sommes appelés à jouer au sein de la Confédération. Il ne faut pas oublier que nous sommes une minorité au Canada, et que nous devons être tolérants. (Applaudissements). Certes nous devons conserver intact l'héritage précieux que nos pères nous ont légué : notre langue, notre foi, nos traditions. Veillons avec soin sur ce patrimoine afin de ne pas en perdre la moindre parcelle. Mais une fois ce devoir patriotique bien rempli, soyons aussi des Canadiens généreux, à esprit large, et ne donnons jamais prise aux attaques de ceux qui voudraient nous anéantir comme race distincte, si la chose était en leur pouvoir.

Je remarque aussi avec bonheur, autour de ces tables, les représentants de plusieurs autres instituts de Frères enseignants. Ces dévoués éducateurs méritent tout le bien que je viens de dire des fils de saint Jean-Baptiste de la Salle, les plus anciens instituteurs congréganistes en notre pays. (Applaudissements.) En terminant, je remercie M. Magnan pour ses aimables paroles et je renouvelle au jubilaire mes meilleurs vœux de bonheur et de longue vie. Je souhaite que M. Miller reste longtemps encore au poste éminent qu'il occupe si dignement. (Applaudissements prolongés.)

Après le discours du premier ministre, qui créa une excellente impression tant chez les congréganistes que chez les laïques, M. Magnan pria S. G. Mgr Forbes et M. Lanctôt, assistant-procureur général, deux anciens élèves de M. Miller, de bien vouloir exprimer les sentiments de leurs anciens condisciples vis-à-vis de celui qui fut un maître aimé et respecté.

Mgr l'évêque de Joliette et M. l'assistant-procureur général s'exécutèrent de bonne grâce et surent dire à leur cher maître d'autrefois leur reconnaissance pour ses bons enseignements et leur joie de pouvoir prendre part à son jubilé.

Le département du Secrétariat était représenté par son sous-ministre, M. C.-J. Simard. Le président invita donc avec plaisir le sous-secrétaire de la province à joindre sa voix à celles des autres personnages que l'on venait d'entendre. M. Simard, heureusement servi par des études sérieuses et un bon gout littéraire remarquable, improvisa un joli discours où il sut join-

dre l'utile à l'agréable. L'agréable en disant combien il était heureux de dire tout le bien qu'il pensait du secrétaire du département de l'Instrcution publique, avec qui il est en relations quotidiennes, et l'utile en disant aux jeunes instituteurs que c'est par le travail persévérant, l'étude et l'accomplissement de tout son devoir que l'on réussit dans une carrière, particulièrement celle de l'éducation.

M. Simard fut fréquemment applaudi.

Une agréable surprise était réservée aux convives, celle d'entendre M. J.-C. Sutherland, le distingué inspecteur général des écoles protestantes, de notre province.

En le présentant à l'auditoire, le président du banquet dit "que la fête ne serait pas complète si la voix du représentant autorisé du personnel enseignant des écoles protestantes ne se faisait entendre. La province de Québec est heureuse de donner aux autres provinces du Canada le salutaire exemple de la bonne entente, de l'accord entre les deux sections de la population au point de vue scolaire. Les catholiques, en immense majorité dans Québec, traitent la minorité protestante avec justice et générosité. De leur côté, les protestants, chez nous, reconnaissent qu'ils sont bien traités et ont le courage de le dire à Ottawa, Toronto et Winnipeg. Et M. Sutherland, comme M. le Dr Parmelee que nous avons entendu avec tant de plaisir ce matin, est le type de l'Anglais loyal, qui sait mettre de côté les préjugés et rendre justice aux Canadiens français en leur témoignant de la gratitude et en ne cherchant pas à leur imposer des mesures qui leur répugnent".

M. Sutherland, chaleureusement applaudi, prononça une charmante improvisation que nous sommes heureux de reproduire ici :

DISCOURS DE M. J.-C. SUTHERLAND

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES ÉCOLES PROTESTANTES

Mr. Chairman, It was only a few minutes ago that I received warning from you, Sir, that I would be called upon to say a few words on this occasion. It is a pleasure, indeed, to be present at this manifestation of esteem towards Mr. Miller, and I am glad to have the opportunity of making a few remarks. The English side of the Department was most ably represented by Dr. Parmelee this morning, and therefore I am not called upon to say anything in that connection. What has been in my mind chiefly during the proceedings of this morning and afternoon is the fact that this gathering is one more proof—if further proof were needed—that the people of this Province are a happy family. (Applaudissements.)

French and English, Roman Catholic and Protestant, all work together for the good of the Province, and nowhere more so than in the work of Education. The spirit manifested throughout the Province is not lacking in the Department. For nine years before I was appointed inspector general of the Protestant schools I was a member of the Protestant Committee of the Council of Public Instruction, and during that time I learned much from Dr. Parmelee as to the fair and just spirit which subsisted between the two sides of the Department, and in the ten years that I have been in the Department I have found that fact amply proved. (Vifs applaudissements.)

Possibly all of you do not know that in the Department we are not wholly separated into a Protestant and a Roman Catholic branch. In many things we work together, and we are all under the instructions of the Superintendent and the two deputy heads. I am voicing, I know, not only my own experience but that of the whole staff of the Department when I say that Mr. Miller has not merely our respect and esteem but also the sincere affection of all. It is a respect, an esteem and an affection based upon his personal character, and in closing, Mr. Chairman, I wish to add that I believe that the long history of good-will in the Department is due to the personalities of the men who have been at the head of it. (Applaudisements prolongés.)

M. Sutherland reprit son siège au milieu d'applaudissements prolongés.

Le président avait réservé au patron des fêtes, l'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, l'agréable tâche d'exprimer au vénéré principal de l'École normale

Laval, qui avait non seulement donné l'hospitalité au Comité du cinquantenaire, mais qui l'avait aussi puissamment aidé de son expérience et de ses conseils, la gratitude des membres du Comité ainsi que la non moins vive reconnaissance de tous les convives. L'honorable M. Delâge s'exprima avec le tact et le talent qu'on lui connaît. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici un résumé de ses remarques appropriées.

RÉSUMÉ DE DISCOURS DE L'HONORABLE M. C.-F. DELAGE, PRONONCÉ AU BANQUET DU CINQUANTENAIRE DE M. J.-N. MILLER.

Messieurs,

Cette fête à laquelle nous rêvions d'assister depuis si longtemps, faveur que la Providence nous a accordée et nous lui en serons toujours reconnaissants, cette fête dont nous allons emporter une très profonde impression et conserverons un souvenir qui ne s'effacera jamais, n'aurait pas eu le cachet qui désormais lá caractérisera, sa couleur locale, si elle avait eu lieu dans un autre milieu que celui où nous sommes si heureux d'être depuis ce matin, si nous n'avions pas eu l'avantage d'avoir mis à notre disposition l'usage de cette maison.

Aussi le nom de celui qui la dirige depuis près d'un demi-siècle, avec autant de dévouement que de succès, le nom de Mgr. Rouleau est-il en ce moment sur toutes les lèvres, dans tous les cœurs.

Vous m'avez d'abord confié, messieurs, une tâche très agréable : être votre interprête auprès du héros de lá démonstration et puis vous me priez maintenant d'en accepter une autre non moins aimable : remercier celui qui avec son cœur nous a ouvert ses portes.

J'accepte la seconde, veuillez m'en croire, comme j'ai accepté la première, avec un grand empressement et un réel plaisir.

Oui, il fallait non seulement que des portes s'ouvrent à deux battants, mais aussi que des mains se tendent largement et qu'un cœur batte à l'unisson des nôtres.

Cet élément de succès, dans les circonstances, nous l'avons eu dans la personne du bon principal de cette école.

Vous n'en êtes pas surpris, ni moi non plús, il est coutumier du fait.

Les pauvres, vous le savez, ont toujours eu en lui un ami fidèle, les humbles comme les puissants, un aviseur sûr, les grands blessés un bon samaritain, et le personnel enseignant un précieux protecteur.

Rien d'étonnant qu'il soit si vivement apprécié, si tendrement aimé, si profondément respecté, et que sur son passage on s'incline bas, très bas, comme sur celui d'un bienfaiteur insigne.

Vous avez acquis aujourd'hui, Monseigneur, veuillez le croire, de nouveaux titres à notre admiration et à notre reconnaissance.

Nos remerciements donc les plus sincères, avec cette prière :

Que la Providence vous conserve longtemps encore à notre affection et nous procure souvent l'occasion de vous manifester la sincérité de nos sentiments.

Et en la faisant, je suis certain d'être l'interprête fidèle de ce bel auditoire.

Sur l'invitation du président, Mgr Rouleau se leva aux applaudissements très chaleureux des convives et prononça une fort belle allocution, digne du vénérable éducateur qu'est le principal de l'École normale Laval :

ALLOCUTION DE MONSEIGNEUR ROULEAU

Messieurs,

Je vous remercie de l'ovation que vous voulez bien me faire et de l'invitation dont vous m'honorez en me priant de vous adresser la parole. J'accepte le tout avec plaisir, vu que vous me paraissez avoir saisi et aimé la parole de Monsieur le Président du Comité, que vous êtes décidés "à remettre à demain les choses sérieuses !"

L'accueil sympathique que j'ai fait à votre projet de célébrer le cinquantenaire de Monsieur J.-N. Miller à l'École normale Laval est bien naturel : c'est un honneur pour l'École de grouper dans ses salles un nombre considérable de personnages aussi distingués

qui veulent reconnaître les importants et nombreux services rendus à l'Éducation pendant cinquante années consacrées à la cause de l'Instruction publique. (Applaudissements répétés.)

Je voyais aussi dans votre demande une excellente occasion de payer en partie une dette. "Qui paie ses dettes, s'enrichit." Depuis plus de trente ans, mes relations professionnelles et privées m'ont fait trouver dans Monsieur J.-N. Miller un conseiller sage, discret et éclairé, un ami de tout repos et un aide averti et puissant dans les difficultés diverses que j'avais à résoudre. J'étais heureux d'y aller de mon coup d'épaule et de travailler avec les membres distingués du Comité du cinquantenaire à assurer le succès d'une démonstration qui ne pouvait pas être trop belle, ni mieux méritée. (Aplaudissements.)

J'ajoute que ce groupement d'hommes distingués dans l'Église, dans l'État et la Magistrature, dans le service civil et l'Enseignement est une des meilleures leçons de choses que nos élèves puissent recevoir. Elle vaut mieux qu'un mois de pédagogie théorique et de problèmes.

L'esprit d'observation qui distingue les jeunes gens de seize à vingt ans saisit facilement ce qu'il y a de beau et de distingué dans ce témoignage d'estime et d'admiration pour une carrière de cinquante ans vouée toute entière à l'éducation de la jeunesse. A la veille d'entrer dans la même carrière, nos élèves sauront tirer de cette fête les enseignements qui en découlent : la constance dans le travail, la dignité de la vie, le respect de l'autorité et la régularité de la conduite mettent au front de l'Éducateur une auréole de vertus diverses qui lui conquièrent le respect et la reconnaissance des vrais amis de son pays. (Applaudissements.)

Monsieur le jubilaire, en vous félicitant avec vos admirateurs et vous remerciant au nom de l'École et en mon nom personnel pour les importants services que vous nous avez rendus, je vous souhaite de célébrer ici-même le soixantième anniversaire de votre entrée dans l'enseignement, espérant que grâce à vos prières, Messieurs, et en dépit du nombre de mes années, j'assisterai à cette fête de 1931. . . "Merci".

De vifs applaudissements soulignent ce souhait de Mgr Rouleau.

"L'heure passe, dit le président, néanmoins, vous m'en voudriez si je ne demandais pas à M. l'abbé Desrosiers, le distinguéprincipal de l'École normale Jacques-Cartier, de bien vouloir, au nom de l'Alma Mater du jubilaire, joindre sa voix à celles des autres orateurs. Sans la voix de Jacques-Cartier en un pareil jour, il manquerait quelque chose à la belle fête que nous célébrons. J'invite donc M. l'abbé Desrosiers à dire à son tour la joie qu'il ressent comme nous, en ce cinquantenaire de l'un des plus méritants élèves de l'école dont il est le directeur."

M. l'abbé Desrosiers se dit d'abord très heureux d'être à Québec pour prendre part à une fête qu'il souhaitait vivement et dont il se propose de donner bientôt une réplique à Montréal. Le jubilaire, homme de devoir, s'il en fut, méritait les belles fêtes dont il est le témoin depuis le matin. "Malgré des occupations pressantes, dit M. l'abbé Desrosiers, je me suis fait un devoir d'être ici aujourd'hui, afin de rendre hommage au distingué secrétaire du département de l'Instruction publique. Et dans quelques jours, dans mon Alma Mater même, je lui dirai combien Montréal est fier de son ancien élève."

Ces paroles de M. le principal de Jacques-Cartier sont vivement acclamées.

Afin que rien ne manque à la fête, le président invite M. le juge Choquette à parler au nom des amis intimes du jubilaire, qui, la veille au soir, avaient présenté un joli cadeau à ce dernier.

M. le juge Choquette, qui n'est jamais pris au dépourvu, prononça un fort joli discours qui lui valut les chaleureux applaudissements des convives.

Le président, à regret, devait mettre fin à ce banquet où la meilleure amitié et la plus franche cordialité n'avaient cessé de régner. "Je regrette, dit M. Magnan, que le temps ait fui si vite, car j'aurais aimé à proposer la santé d'un groupe d'instituteurs qui honorent singulièrement ces fêtes, je veux dire les révérends Frères des diverses congrégations enseignantes d'hommes. Ces excellents maîtres ont répondu à notre appel avec une spontanéité et une générosité pour lesquelles je désire les remercier publiquement. Aux inspecteurs d'écoles,

aux professeurs des écoles normales et aux instituteurs, j'aurais aussi voulu fournir à l'un de chacun de ces groupes l'occasion d'adresser la parole. Au représentant de l'Académie du Plateau, M. Lerouzès, délégué par le personnel de cette institution où M. Miller enseigna jadis, j'adresse le plus cordial salut. A M. J.-B. Morissette, le président de la commission scolaire de Québec et à M. Thomas, le président de l'Union Française, vifs remerciements pour leur présence à ce banquet.

"Merci à mes dévoués collègues du Comité, en particulier à M. le secrétaire, M. B.-O. Filteau et à M. C. Lévesque, le trésorier, pour leur généreux concours. Merci encore à M. le surintendant, à Mgr Rouleau, à M. C.-J. Simard, à M. l'abbé Caron et à M. Bergeron, assistant-secrétaire du département de l'Instruction publique, pour l'aide précieuse qu'ils m'ont accordée dans l'organisation des fêtes.

"Merci en particulier à l'honorable premier ministre d'avoir bien voulu honorer ce cinquantenaire de sa présence."

Et le président demanda aux convives de clore le banquet par l'hymne national "O Canada !"

APPENDICE AUX FETES DE QUÉBEC

Au banquet, le président, M. C.-J. Magnan, a lu plusieurs lettres et télégrammes reçus à l'occasion du cinquantenaire de M. Miller, en plus de la lettre de Son Éminence le Cardinal Bégin ci-haut reproduite. Lettres de S. G. Mgr P.-E. Roy, coadjuteur du cardinal archevêque de Québec; de S. G. Mgr O. Mathieu, archevêque de Régina ; de NN. SS. les évêques de Valleyfield, des Trois-Rivières, de Nicolet, de Rimouski, de Sherbrooke, de St-Hyacinthe, de Charlottetown, de Chicoutimi, de Mont-Laurier; du Recteur de l'Université Laval; de MM. les principaux des Écoles normales de filles; de M. le Chanoine Huard; des honorables MM. Galipeault et Perron; de l'honorable sénateur et conseiller législatif T. Chapais; des honorables Juges Tellier, Robidoux, Drouin, Mercier, Martineau; de l'honorable H. Champagne, C. L. ; de MM. Prévost, Fortier, M.P.; de MM. Cannon et Thériault, M. P.-P. ; de M. J.-N. Perreault, membres de la Commission scolaire catholique de Montréal et de la Commission administrative du Fonds de pension; de M. Leblond de Brumath, principal de l'Académie commercial catholique de Montréal; de M. Yves Lerouzès, professeur à la même institution, etc. etc.

Télégrammes de MM. les inspecteurs d'écoles Letarte et Litalien; de Mgr Marois de l'archevêché de Régina ; d'un groupe d'anciens élèves de Montréal, MM. J.-O. Labrèque, Z. Hébert, P. Larivière, Jos Quintal, Thos. Ostell.

Voici maintenant, aussi complète que possible, la liste des communautés religieuses enseignantes qui ont honoré le Comité du cinquantenaire et le Jubilaire de lettres on ne plus sympathiques:

Les Dames Ursulines de Québec et des Trois-Rivières; les Sœurs de la C. de N.-D., de Montréal; les Sœurs du Bon-Pasteur, Québec ; les Sœurs des SS. NN. de Jésus et de Marie, Hochelaga; les Sœurs de Sainte-Anne, Lachine; les Sœurs de la Présentation, Saint-Hyacinthe ; les Sœurs de Jésus-Marie, Sillery; les Sœurs de la Providence, Montréal; les Sœurs de l'Assomption, Nicolet: les Dames du Sacré-Cœur, Sault-au-Récollet; Sœurs de la Charité, Québec; les Filles de Jésus, Trois-Rivières; les Sœurs de la Charité de Saint-Louis de Bienville et de Courville; Sœurs Servantes du Saint-Cœur de Marie, Limoilou (Québec) ; les Sœurs de Notre-Dame--du-Bon Conseil, Chicoutimi; les Sœurs Franciscaines, Baie-Saint-Paul; les Sœurs de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe; les Sœurs Saint-Joseph de Saint-Vallier, Québec ; les Sœurs du Saint-Rosaire, Rimouski; le couvent Mont-Jeanne d'Arc, Beauce.

Les Clercs de St-Viateur, les FF. des Ecoles chrétiennes; les FF. de l'Instruction chrétienne; les FF. Maristes; les FF. du Sacré-Cœur; les FF. de Saint-Gabriel.

Plusieurs membres du clergé et plusieurs employés civils avaient aussi joint leur voie à celle du personnel enseignant: M. le chanoine Gignac, MM. les abbés A. Filteau, A. Bélanger, Elz. Lavoie, F.-X. Côté, L.-J. Pelletier, P.-J. Fillion, Jos Fleury et les RR. PP. L. Hudon

S. J., et Dagneau, Eudiste; M.M Elz. M. Dechêne, L.-P. Geoffrion, Ant. Grenier, B. Michaud, Théo. Denis, etc., etc.

Plusieurs inspecteurs d'écoles, ne pouvant assister aux fêtes écrivirent de très sympatiques lettres au jubilaire.

A MONTRÉAL

Le 19 de juin, c'était le tour de Montréal d'exprimer à M. Miller l'amitié et l'admiration des anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier, Alma Mater du jubilaire.

M. l'abbé L.-A. Desrosiers, le principal, aidé d'un comité spécial, préparèrent une fort jolie réception à M. Miller, qui eut lieu le dimanche 19 juin.

Le programme de la fête comprenait : 1. Un dîner servi à l'École normale, Parc Lafontaine, à 6 heures du soir; 2. A une réception donnée dans la salle académique de l'École à 8 heures, présentation d'adresses, collation des médailles et diplômes aux élèves-maîtres.

Dansl'après-midi du même jour, M. Miller fut invité à présider la distribution des prix et des diplômes à l'École normale des filles de Montréal (Congrégation de N.-Dame).

Ce fut une belle et touchante fête à laquelle assistaient le jubilaire et M. l'abbé L.-A. Desrosiers, ainsi que les parents des élèves-institutrices.

Au cours de la séance, les élèves-institutrices présentèrent la belle adresse qui suit :

Monsieur J.-N. Miller, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Secrétaire du Département de l'Instruction publique,

Monsieur le Secrétaire,

Nous sommes heureuses de joindre nos félicitations à celles du personnel enseignant de notre province, et tout particulièrement à celles des élèves-instituteurs de notre Ecole normale, que votre belle carrière de fécond travail met a l'honneur en ce jubilé d'or.

Par l'ardent patriotisme que vous avez mis au service de la grande cause de l'éducation, vous avez pleinement rempli le programme de l'École normale : "Religion, Science, Liberté, Progrès", en réalisant la belle devise : "Rendre le peuple meilleur". Ce programme et cette devise rappellent la sympathique et noble figure de M. l'abbé Verreau qui, il y a cinquante ans, dans une séance comme celle-ci, vous remettait le parchemin par lequel vous deveniez un de ses émules. Pour peu que son regard se soit fait prophétique, avec quelle joie il a dû vous ouvrir cette carrière sacrée de l'enseignement, où vous apportiez ses principes et son idéal. Principes et idéal ont produit de magnifiques œuvres, dans nos écoles, au département de l'Instruction publique, où votre zèle pour la bonne cause n'a connu ni lassitude ni défaillances. Vous appartenez au groupe d'élite des intrépides veilleurs à qui notre province doit ses progrès et sa sécurité. Que le Ciel conserve longtemps à notre pays ces gardiens vigilants de l'âme de notre peuple ! Qu'il vous accorde, Monsieur le Secrétaire, des années encore longues pour multiplier ces œuvres fécondes que nous acclamons !

Puisse la vie du travail que nous commencerons demain, être l'écho et le rayonnement des vies si belles dont quelques traits ornent déjà notre histoire ! Heureuses serons-nous d'y apporter, sinon les lumières que vous y avez mises, au moins la générosité et le dévouement dont on nous a montré la puissance !

Notre bonne volonté est le témoignage de reconnaissance que nous voudrions offrir aux bienfaiteurs discrets qui nous ont enseigné le savoir et la vertu. Nous offrons en outre un respectueux merci à Monsieur le principal pour l'intérêt qu'il daigne nous témoigner malgré ses multiples occupations ; à nos vénérés Pères de Saint-Sulpice, qui nous servent une magnifique table de biens spirituels, avec un abondance royale ; à notre dévoué professeur de pédagogie, aux amis de notre École et à tous ceux qui veulent notre bonheur.

Puisse le Maître riche et puissant, qui récompense un verre d'eau froide donné au moindre des siens, répandre sur tous nos bienfaiteurs les trésors qu'aucun partage ne diminue et qui rendent la vie heureuse et féconde !

C. N. D. École normale Jacques-Cartier,

Montréal, ce 19 juin 1921.

M. Miller répondit comme suit à ces paroles sympathiques :

Madame la Supérieure,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

L'honorable M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, ne pouvant venir cette année présider à votre séance de la collation des diplômes, m'a prié de vouloir bien le remplacer. Je me suis rendu avec plaisir à sa demande et j'apprécie le grand honneur qu'il m'a fait. Cependant je regrette pour vous son absence, puisque vous n'aurez pas l'avantage d'entendre sa voix toujours éloquente et les bonnes paroles de félicitations et d'encouragement qu'il n'aurait pas manqué d'adresser à la révérende Sœur directrice et aux autres bonnes religieuses chargées de l'enseignement dans votre École normale, ainsi qu'aux élèves-institutrices qui ont réussi, par leur travail persévérant et leur bonne conduite, à obtenir des récompenses et un diplôme qui leur confère le droit d'enseigner dans les écoles de notre chère province de Québec. Vous y perdez donc en me voyant ici à la place de mon distingué supérieur au département de l'Instruction publique et je vous préviens tout de suite que vous n'entendrez pas de discours de ma part, je n'en fais jamais ; mais mes félicitation pour tout le travail qui s'est fait dans cette maison, et par les maîtresses et par les élèves, ne sont pas moins chaleureuses, ni moins sincères que celles qui vous auraient été décernées par M. le surintendant.

Je vous remercie de tout mon cœur pour le bon accueil que vous me faites et pour les paroles élogieuses qui viennent de m'être adressées ; je n'ai ni la naïveté, ni la prétention de croire que je possède toutes les qualités que l'on veut bien m'attribuer. Mon seul mérite est celui d'avoir consacré ma vie, et cela avec bonheur, à la plus noble des causes, celle de la formation de la jeunesse, et ma collaboration à la direction de l'enseignement publique dans notre bonne province de Québec.

Vous avez fait allusion aux fêtes qui ont eu lieu dernièrement, à Québec, à l'occasion du cinquantenaire de mon entrée dans la carrière de l'enseignement. Ces fêtes ont réellement été magnifiques, et si elles ont obtenu le concours des plus hautes aurorités religieuses et civiles de la province, du Conseil de l'Instruction publique, du personnel enseignant tout entier, celà est dû à la cause que représentait le jubilaire plutôt qu'à son humble personne. Je vous avoue cependant qu'il m'est arrivé de partout des témoignages de satisfaction qui me sont allés droit au cœur.

Vous me permettrez de vous lire les deux suivants :

"Monsieur J.-N. Miller,

Secrétaire du Comité catholique

du Conseil de l'Instruction publique,

Québec.

"Monsieur le secrétaire général,

"Vous célébrerez demain le jubilé d'or de vos cinquante années de dévoûement à l'œuvre de l'éducation. Cette fête est bien la vôtre sans doute, mais c'est aussi celle de tous les instituteurs et institutrices de notre province et de toutes les communautés religieuses à qui vous avez rendu d'éminents services. La Congrégation de Notre-Dame, en particulier, sent vivement tout ce qu'elle vous doit. C'est vous dire, cher Monsieur le secrétaire, qu'elle unira sa prière à la vôtre, jeudi, à l'heure où la sainte messe sera célébrée à vos intentions, dans la chapelle de l'École normale. Nous demanderons au ciel de combler de ses bénédictions de choix celui qui depuis cinquante ans fait de son labeur un apostolat dont Dieu seul sait le prix, mais dont tous reconnaissent le mérite et le bienfait.

"Je prends une part d'autant plus vive à votre joie, cher Monsieur le secrétaire, que Madame Miller est l'une de mes chères élèves de Bellevue. Vous permettez que je la salue

avec l'affection des jours d'autrefois et que je vous renouvelle l'expression de ma gratitude et de celle de ma communauté.

J'ai l'honneur d'être bien respectueusement,

Monsieur le secrétaire général,

Votre humble servante en N. S.,

Sœur SAINTE-EUPHROSYNE,
Supérieure générale."

"Congrégation de Notre-Dame,
Montréal, 1010, Sherbrooke-Ouest,

"Monsieur J.-N. Miller,
Secrétaire du Comité catholique,
du Conseil de l'Instruction publique,
Québec.

"Monsieur le secrétaire,

"Notre mère générale m'a fait l'honneur de me choisir pour vous offrir ses félicitations et ses vœux à l'occasion du cinquantième anniversaire de votre entrée dans l'enseignement. Je tiens cependant à vous dire d'une façon bien particulière, cher Monsieur le secrétaire, combien je me réjouis à la pensée que les organisateurs de la fête de jeudi vous exprimeront la reconnaissance officielle de la province. Qui donc la mérite mieux que vous, pour ces cinquante ans d'obscur labeur et d'absolu dévouement à une œuvre dont le divin Maître lui-même nous a appris la beauté. Je le prierai, le deux juin, de donner à votre gerbe d'épis d'or toutes les bénédictions de son Sacré-Cœur et de vous accorder bien des années heureuses et couvertes d'une protection de choix.

Votre très humblement respectueuse et reconnaissante en N.-S.,

Sœur SAINTE-ANNE-MARIE, C.N.D"

Montréal, ce 31 mai 1921.

Ces témoignages de la révérende Sœur Supérieure générale de la grande congrégation de Notre-Dame et d'une personne aussi distinguée que la révérende Sœur Sainte-Anne-Marie m'ont été particulièrement agréables et j'en conserverai toujours le meilleur souvenir et une profonde reconnaissance.

"Il n'y a pas de mission plus noble et plus importante que celle des éducateurs de la jeunesse. Les hommes et les femmes qui se consacrent à cet état ont pour mission de veiller à la conservation et à l'amélioration de la santé des enfants qui leur sont confiés, au développement de leur intelligence et à la formation de leur cœur, afin d'en faire des citoyens robustes et instruits, de bons chrétiens qui pourront plus tard être utiles à leur patrie. N'est-ce pas une fonction sublime et qui a une importance primordiale dans le développement de tout un peuple, puisque les hommes et les femmes de demain seront ce qu'ils auront été formés sur les bancs de nos écoles.

"Cette mission est la vôtre et vous devez être pénétrées de sa noblesse et de son importance. Je n'ai pas à insister sur ce point puisque les leçons que vous avez reçues dans cette maison vous ont convaincues de la grandeur de l'apostolat que vous êtes appelées à exercer dans un avenir prochain.

"Si notre population possède aujourd'hui les grandes qualités qu'on se plaît à lui reconnaître, si notre peuple est paisible, soumis aux lois du pays, et s'il ne partage pas les idées subversives de l'ordre social qui existent malheureusement dans d'autres contrées, il faut en donner le mérite sans doute à la formation religieuse qu'il a reçue de notre vénérable clergé du haut de la chaire de vérité, mais aussi, et en grande partie, aux instituteurs et aux institutrices de nos écoles. Nous ne pourrons jamais trop remercier notre

enseignant, hommes et femmes, religieux, religieuses et laïques, pour les grands services qu'ils ont rendus à la patrie, avec un dévouement et une abnégation qui ne se sont jamais démentis.

"Vous êtes appelées à continuer et à perfectionner l'œuvre accomplie par vos dignes et dévoués prédécesseurs dans la carrière de l'enseignement.

"A cause des temps difficiles que nous traversons et de l'état d'esprit créé par le grand cataclysme qui a bouleversé le monde, la mission de ceux qui se consacreront à l'enseignement sera plus difficile à remplir qu'autrefois et il faudra y mettre encore plus de zèle et de dévouement que l'ont fait nos prédécesseurs, car il importe plus que jamais de former des hommes et des femmes, connaissant bien tous les devoirs qu'ils auront à remplir dans la société, et à donner à notre population le goût du travail, la force de caractère qui feront l'honneur et la prospérité des nôtres.

"Je vous souhaite donc, mesdemoiselles, d'aimer votre carrière, de consacrer à la formation de vos futurs élèves toute l'énergie dont vous êtes capables, et vous obtiendrez ainsi des succès qui vous honoreront et qui contribueront au bonheur de ceux que vous aurez instruits et à la prospérité de votre patrie.

"Aimez vos élèves, traitez-les toujours avec bienveillance, et malgré les ennuis et les petites misères qui ne manqueront pas de vous arriver comme à tout le monde, laissez vos tracas à la porte de votre classe, et entrez-y toujours de bonne humeur afin d'être en état d'exercer vis-à-vis des enfants toutes les bonnes influences d'une excellente éducatrice.

En travaillant de la sorte, vous marcherez sur la trace de vos prédécesseurs dans la carrière à laquelle vous vous destinez. La province à laquelle nous appartenons a droit d'être fière de son personnel enseignant, et elle a sur les autres provinces de la Confédération l'avantage de voir un grand nombre de ses écoles les plus importantes sous la direction de religieux et de religieuses instruits, animés d'une dévouement admirable et dont l'éloge n'est plus à faire. Parmi ces communautés, celle qui dirige cette école normale se distingue d'une manière toute particulière. Il y a déjà longtemps que notre population profite du dévouement de la Congrégation fondée par la vénérable Marguerite Bourgeoys, et le voeu exprimé par un intendant de la Nouvelle-France s'est réalisé. Voici ce que M. de Meulles écrivait jadis à Colbert : "Vous ne sauriez croire combien les filles de la Congrégation font de bien au Canada. Elles instruisent toutes les jeunes filles dans la perfection. Si on en pouvait disperser en beaucoup d'habitations, elles feraient un bien infini."

"Les Dames de la Congrégation ont maintenant la direction d'écoles dans presque toutes les parties de la Province, et d'autres communautés d'un grand mérite sont venues partager avec elles la mission d'éducatrices de notre jeunesse. Demandons-leur de continuer à nous prodiguer leur dévouement, afin que notre population reçoive toujours une solide instruction et une éducation chrétienne dont le pays sera le grand bénéficiaire."

Cette séance de l'École normale des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame fut, comme toujours, marquée au coin du meilleur goût et de la plus franche amitié.

A six heures plusieurs personnages religieux et officiels, ainsi qu'un grand nombre d'anciens élèves de Jacques-Cartier, parmi lesquels quelques confrères de M. Miller, étaient rendus à l'École normale, Parc Lafontaine, pour y rencontrer le jubilaire. Nous avons remarqué, de Montréal : M. l'abbé Desrosiers, principal ; Mgr Cousineau, le R. P. Dugré, S. J. ; le R. P. Dumas, C. S. V. ; M. l'abbé A. Bélanger, assistant-principal ; M. l'abbé N. Dubois ; l'honorable Juge Lafontaine, président de la Commission scolaire catholique de Montréal ; M. Irénée Vautrin, M. P. P. ; M. Emilien Daoust, de la maison Beauchemin ; M. LeBlond de Brumath, principal de l'Académie du Plateau ; M. A. Cléroux, ex-inspecteur d'écoles ; MM. les Dr[illegible]ssant et Forest ; MM. Brisebois, Baulne, Malone, Tourillon, Marcil, professeurs à l'[illegible] normale Jacques-Cartier ; MM. Miller, Manning, Labarre et Pilon, directeurs-secrét[illegible]es écoles catholiques de Montréal ; M. Yves Lerouzès, professeur ; MM. Longtin [illegible], Curot, Charbonneau, etc., etc, inspecteurs d'écoles.

[illegible]délégation du Comité de Québec était aussi arrivée au cours de la journée ; cette [illegible]n comprenait M. C.-J. Simard, sous-secrétaire de la province ; M. C.-J. Magnan, [illegible]ur général et président du Comité du cinquantenaire à Québec; Mgr Th.-G. Rouleau,

Principal de l'École normale Laval; M. l'abbé E. Miller, fils du jubilaire, et M. l'abbé J. Thibaudeau, de la Rivière-du-Loup ; M. B.-O. Filteau, professeur à l'École normale Laval et secrétaire du Comité de Québec.

A 6 heures, un excellent dîner fraternel réunissait tous les invités, pendant lequel les *anciens* causèrent du temps passé et les *jeunes* parlèrent du présent et escomptèrent l'avenir.

Une récréation suivit le dîner, et à 8 heures, la cloche appela tout le monde à la salle académique où un joli programme fut exécuté : chant, musique, collation des diplômes aux élèves-maîtres, puis adresses, cadeaux et discours.

C'est M. le principal de l'École normale Jacques-Cartier qui ouvrit la série des discours par une belle page d'histoire de la pédagogie canadienne, page que nous sommes heureux de reproduire intégralement :

ADRESSE DE M. L'ABBÉ L.-A. DESROSIERS, PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

Monsieur le Secrétaire,

Il y a un demi-siècle vous partiez de l'École normale avec 5 confrères ; vous y revenez aujourd'hui avec un seul vivant. M. Verreau vous souhaitait une fructueuse carrière ; son deuxième successeur vient vous en féliciter. Tous vos professeurs sont disparus, le dernier, M. Cassegrain étant décédé depuis déjà deux ans. Vous partiez pauvre d'argent mais riche de courage et de dévouement. Vous revenez sans avoir épuisé ces réserves, nous promettant encore de bons et loyaux services. Vous partiez pour une école de petits enfants ; vous revenez du département de l'Instruction publique, honoré de vos concitoyens qui vous ont fêté splendidement à Québec, et décoré par le pape, notre bien-aimé chef spirituel, des insignes des Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. (Applaudissements.)

Vous partiez au moment où notre École, incomprise et redoutée, était l'objet de véhémentes attaques ; on refusait presque à ses élèves diplômés le droit et le privilège d'enseigner, dans notre province ; vous revenez pour vous réjouir avec nous du prestige qui l'entoure, prestige dû à la persévérance de ses efforts et à l'extension de son influence bienfaisante.

Vous partiez du vieux Château de Ramezay, situé en plein quartier d'affaires, plus vénérable par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, que par le confort qu'il pouvait offrir à des élèves ; vous revenez dans une maison ancienne déjà, mais spacieuse et commode, installée au milieu d'un décor naturel incomparable. Quand vous avez dit adieu à notre École, en 1871, l'instruction publique était encore dans sa période d'organisation et d'essai, vous êtes à l'heure actuelle au centre même d'un vaste département dont vous êtes l'âme, et dont le fonctionnement pourrait servir de modèle à toutes les autres provinces du Canada. C'est grâce à des hommes comme vous, conciliants et respectueux des droits de tous, que notre province peut se vanter d'ignorer la question des écoles, si brûlante dans les autres parties du Dominion, et si féconde en discordes civiles.

Aux fêtes de Québec, il faisait bon d'entendre vos collègues protestants, MM. Parmelee et Sutherland, vous attribuer une large part de l'harmonie qui existe entre les catholiques et les protestants du Québec. Chez nous, en effet, jamais la majorité catholique n'a empiété sur les droits scolaires d'une minorité protestante. Une parfaite indépendance née d'un parrallélisme scrupuleusement observé a résolu pour toujours, nous l'espérons, la question des écoles. C'est que nous, catholiques, nous faisons remonter l'application des lois qui en fait ne sont que des accidents, au principe inéluctable du droit naturel plus impérieux et plus immuable que la constitution même des États, puisqu'il s'appuie sur l'autorité de Dieu même et se confond avec la loi éternelle. C'est ce que nous enseigne l'Église elle-même ; et c'est là le secret de l'accord qui existe chez nous entre les catholiques et les protestants, entre Français et Anglais. Heureux sommes-nous, M. le secrétaire, de trouver des hommes comme vous, pour faire l'application de principes si élevés. (Applaudissements.)

Si l'historien romain Tacite a pu dire qu'une durée de 15 ans est une période importante dans la vie d'une nation, que faut-il penser du demi-siècle qui vient de s'écouler, qu'on le considère dans une vie humaine ou dans l'existence d'une jeune nation comme la nôtre? Certes, au point de vue purement humain, il est dur de se sentir vieillir et usé par de longs

et pénibles travaux. Mais combien il est doux de savoir, d'entendre dire sur son passage, que ce travail a donné des fruits abondants et durables. Combien il est enivrant le spectacle de la moisson d'automne, drue et saine, récompense du semeur infatigable. Qu'ils sont nombreux ceux à qui ce bonheur suprême est refusé ! il vous est donné d'en jouir aujourd'hui et, espérons-le, pour de nombreuses années encore. (Applaudissements.)

Qu'avez-vous donc fait de vos cinquantes dernières années ? Tout simplement vous êtes resté le même que vous étiez, normalien de notre école pédagogique. Ce n'est pas un éloge banal. Vous n'aviez en effet rien à changer à vos habitudes de travail constant, d'ordre, de curiosité intellectuelle, de probité parfaite, de tenue irréprochable. Vous avez simplement développé ces qualités qui ont fait la valeur de votre vie si active et si méritoire. Pour appuyer et justifier cet éloge, j'ai interrogé vos anciens élèves, plusieurs de ceux qui vous ont connu jeune. Leur témoignage à tous revêt une singulière unanimité. On n'a guère à vous reprocher qu'une persévérance accusatrice à suivre la route du bien. C'est un défaut charmant. On s'est rendu coupable de calomnie quand on a dit que les peuples heureux n'avaient pas d'histoire. Il y a une histoire du bien car on sait assez qu'il ne s'opère jamais sans lutte. La victoire du bien sur le mal n'est toujours facile et paisible qu'en apparence. Il ne faut pas juger de la valeur et de l'influence d'un acte moral par le bruit qu'il fait.

"La goutte d'eau qui aborde à la mer, écrit magnifiquement Lacordaire, n'en a pas moins contribué à faire le fleuve et le fleuve ne meurt pas. Celui qui a été de son temps, dit Schiller, a été de tous les temps. Il a fait sa besogne, il a fait sa part dans la création des choses qui sont éternelles. Que de livres perdus aujourd'hui dans les bibliothèques ont fait il y a trois siècles la Révolution que nous voyons de nos jours. Nos pères nous sont inconnus à nous-mêmes, mais nous vivons par eux."

L'influence profonde que peut avoir une carrière comme la vôtre, M. le secrétaire, se mesure difficilement, mais on sent qu'elle ne s'arrête par aux contingences du moment. En montant toujours vers plus de force et de lumière, vous avez répandu sans compter, les richesses de votre esprit et les ressources de votre cœur. Elève des Frères Saint-Viateur à Saint-Eustache, votre paroisse natale, puis élève finissant de l'École normale, en 1871, vous entriez tout de suite à la maîtrise Saint-Pierre, puis à l'Académie du Plateau où vous arrivait votre nomination d'inspecteur d'écoles. En 1887, vous entriez au département de l'instruction dont vous preniez charge du Secrétariat à la suite de la retraite de M. Paul de Cazes. Ce que vous avez fait dans ces différents postes, on nous l'a dit récemment. Le tribut d'hommages et de reconnaissance que vous ont rendu tous ceux qui ont eu l'avantage de pouvoir vous dire publiquement quelques mots, le premier ministre de notre province tout le premier, constitue une approbation, un éloge, une récompense dont vous avez droit d'être fier. Vous avez bien mérité de la patrie canadienne-française. (Applaudissements prolongés.)

Voulez-vous maintenant me permettre un souvenir personnel. C'était à Lanoraie, en 1887, alors que j'étais petit élève des Frères Saint-Viateur. Un jour du mois de juin, on nous annonce la visite prochaine de M. l'Inspecteur. C'est un gros évènement, dans une petite école de petit village rural. A 10 heures nous voyions descendre de voiture, une confortable *tarouche*, un homme de haute taille, barbe noire, redingote solennelle, chapeau haute forme. C'était M. Miller. L'examen se fit sans hâte et jusqu'au bout. Tout le petit personnel écolier y passa. Questions et sous-questions, visite des cahiers, travail au tableau noir, tout se fit dans le plus grand calme. La confiance chez les écoliers et nos bons maîtres, était déjà au diapason de la dignité et de la condescendance de l'examinateur. M. Miller partit, salué par les bons sourires des enfants et la reconnaissance des chers Frères.

Vous le dirai-je ? je n'oublierai jamais l'impression de calme, de dignité sereine, d'équilibre intellectuel que vous fites sur tous les enfants et sur moi en particulier. C'est un de mes meilleurs souvenirs d'écolier. Je suis heureux aujourd'hui de vous en faire hommage.

On ne vous laissa pas retourner à Lanoraie. Un autre théâtre d'action plus digne de vous vous était assigné, le département même de l'Instruction publique. Vous y êtes depuis ce temps. Vous avez coudoyé bien des gens, réglé bien des difficultés, apaisé bien des querelles, ramené la paix dans d'innombrables municipalités scolaires. Vous ne vous êtes pas fait d'ennemis : vous avez conquis beaucoup d'amis. Un respect universel fait d'estime et de reconnaissance vous entoure. Les surintendants se sont appuyés sur votre compétence et votre sagesse, le Conseil de l'instruction publique recherche vos avis, les chefs de notre politique provinciale, vous ont donné leur confiance et leur gratitude. Le vénérable cardinal archevêque de Québec a porté jusqu'au Saint-Père votre nom et vos

éminents services à la cause de l'éducation chrétienne ; la voix du Saint-Père s'est élevée pour vous bénir et vous remercier, et un applaudissement unanime a salué son geste. Avec quel plaisir votre *Alma Mater* s'est associée à cet hommage ; elle jouit de pouvoir le renouveler aujourd'hui en présence de ses enfants accourus de toutes parts pour venir vous voir et vous féliciter. (Applaudissements.)

J'ai dit brièvement ce que vous avez fait depuis votre départ d'ici ; vous serez peut-être charmé de nous entendre rappeler maintenant ce que nous avons fait depuis que vous nous avez quittés.

Venir dans une institution après cinquante ans, c'est se résoudre à constater bien des changements, c'est risquer de ne plus s'y reconnaître. On peut même, si l'on n'y prend garde, exagérer l'importance de ces modifications inséparables de toute institution humaine. N'est-ce pas un fait quotidien d'entendre dire par nos anciens élèves que leurs cadets d'aujourd'hui sont plus jeunes qu'ils n'étaient eux-mêmes sur les mêmes bancs. Non, à y regarder de près, on s'aperçoit vite, hélas ! que ce ne sont pas les élèves qui changent, mais nous, et en conséquence, notre manière de voir, de sentir, de se rappeler, d'être impressionné.

Jeunes, ils viennent ici, jeunes, ils partent après un séjour de trois ou quatre ans.

Plus qu'autrefois encore, notre École a ceci de particulier que ceux de nos élèves qui se destinent à la carrière de l'enseignement font ordinairement tout le cours d'études normales ; leur intérêt même les y pousse, vu l'impossibilité de prétendre à des postes importants et élevés, sans le brevet académique.

En quatre ans, trois ans même, on peut instruire solidement et former pour la pratique de l'enseignement des professeurs avertis et habiles. Et, sous ce rapport, l'École normale a le droit de se glorifier des résultats obtenus. Certes elle ne renie aucun de ses enfants, parce que tous lui sont restés fidèles et en sont demeurés dignes. Mais s'il en est qu'elle dût préférer, les instituteurs restés dans l'enseignement seraient de ceux-là, surtout s'ils ont continué de se cultiver, de monter plus haut dans la science pédagogique et l'habilité professionnelle. Et ils sont nombreux. Aussi bien, de ce que plusieurs de nos anciens élèves n'enseignent pas, ne faut-il pas conclure, comme on le fait trop souvent, mais à tort, qu'aucun d'entre eux ou à peu près n'enseigne jamais. A diverses reprises on a cru devoir répondre à cette accusation. En 1887, M. Verreau publia les états de services professionnels de ses élèves, et M. Dubois, son successeur, reprit le plaidoyer au moment où l'École normale était menacée dans son existence même. C'étaient deux réponses victorieuses. Elles prouvaient que l'État pouvait être satisfait de l'École qu'il subventionne si libéralement.

Il me serait facile de reprendre la même thèse et de signaler certaines promotions qui depuis quinze ans surtout, ont donné à l'instruction publique de longs et intelligents services. Permettez-moi de citer quelques chiffres. La promotion de 1911 avec 7 élèves finissants a déjà donné 56 années d'enseignement et 6 professeurs de carrière ; celle de 1913, (12 élèves), 42 ans d'enseignement et 6 professeurs ; celle de 1916, (21 élèves), a donné 90 ans d'ensei-. gnement et 14 professeurs permanents. Il n'est ici question que de ceux qui ont achevé leur cours d'études et qui sont brevetés du diplôme académique, car un certain nombre enseignent après avoir reçu leur brevet intermédiaire ou modèle.

De multiples circonstances ont contribué à diriger nos autres élèves vers diverses carrières dont les principales sont celles qui s'apparentent aux professions libérales ouvertes par les études universitaires. Un petit effort dans la voie tracée par notre programme normal et par des habitudes de travail personnel, les met vite au niveau des étudiants des diverses facultés du haut enseignement. Aussi bien, aujourd'hui comme autrefois, plusieurs de nos élèves les plus instruits et les moins doués de tendances pédagogiques, sontt-ils tentés de continuer leur route pour atteindre un autre but que celui de l'enseignement. Si l'on voulait seulement compter les carrières où l'on trouve de nos élèves, il faudrait les énumérer presque toutes : avocats, notaires, médecins, professeurs d'université, dentistes, libraires et hommes d'affaires, ingénieurs, commercants et courtiers, députés, conseiller législatif, ils ont légion ceux qui peuvent se réclamer de notre maison. Même, l'un des nôtres ancien élève et ancien professeur, est allé siéger sur le trône des gouverneurs de notre province. J'ai nommé Sir Evariste Leblanc, 11ème lieutenant-gouverneur de notre province de Québec. Tous ces anciens, dispersés, remarquez que je ne dis pas égarés dans d'autres carrières que celle de l'enseignement, l'École normale les considère comme siens et en une fête comme celle-ci qui est la glorification de la carrière de l'instituteur, elle est fière de les voir s'unir à l'hommage rendu à l'enseignement laïque dans la personne de M. Miller.

De nos relations avec les autorités politiques et scolaires dont l'école relève, je n'ai à dire que d'excellentes choses. Nos rapports, pour être fréquents, ont toujours été cordiaux. Aucune tentative n'a jamais été faite pour introduire la politique dans notre École. A tous les points de vue, enseignement et règlements scolaires, rapports avec les élèves ou les parents des élèves, choix des professeurs, etc., la plus complète liberté d'action nous a toujours été garantie. Quand il y a intervention, c'est uniquement pour améliorer le matériel scolaire, entretenir les édifices, payer nos dettes, augmenter en un mot le bien-être de nos élèves. Cette intervention, nous pouvons l'accepter sans crainte et sans risque. Aussi, je vous avoue que je ne me fais pas faute de solliciter la reconnaissance de nos élèves pour un gouvernement qui n'a d'autre ambition que de nous être utile et serviable.

Grâce à nos riches bibliothèques, scolaire ou générale, grâce surtout à nos collections de livres canadiens, nous avons essayé de maintenir la tradition historique, implantée ici par l'abbé Verreau, continuée par M. l'abbé Dubois, élargie par les travaux de nos professeurs, dont quelques-uns ont enrichi l'histoire et les arts de travaux remarquables.

Tout cela met en relief l'enseignement qui est donné dans notre école par des professeurs dont plusieurs ont blanchi dans les études pédagogiques et qui se livrent sans arrière-pensée à leur travail quotidien. Nous vous présenterons ce soir, dans les quarante jeunes gens auxquels vous décernerez le diplôme d'enseignement, l'élite de la jeunesse qu'ils instruisent ici.

Dix d'entre eux viennent de terminer leurs études. Tous ont choisi la carrière de l'enseignement. J'ai voulu par cette fête intime montrer à nos élèves de quelle considération on entoure la mission qui leur sera confiée demain. Qu'ils en restent dignes toujours. Nous ne leur demandons pas à tous d'avoir l'ambition de célébrer leur cinquantenaire d'enseignement. Qu'ils aient seulement celle de servir loyalement l'Église et la Patrie aussi longtemps que la Providence le leur demandera. Un dernier souhait à notre vénéré jubilaire : Qu'il vive longtemps encore, heureux à son foyer domestique, actif et vigoureux dans l'accomplissement de sa tâche, fidèlement aidé et servi par ceux qui travaillent sous sa direction. *Ad multos annos* ! (Applaudissements.)

M. J.-M. Manning, directeur-secrétaire du District-Est de Montréal, suivit M. l'abbé Desrosiers et parla au nom des Anciens de l'École normale Jacques-Cartier. Nous avons la bonne fortune de pourvoir publier l'adresse de M. Manning ; c'est une page qui mérite d'être conservée.

ADRESSE DE M. J.-M. MANNING AU NOM DES ANCIENS DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

A Monsieur J.-N. Miller,
Secrétaire du Département de l'Instruction Publique,
Ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier,

Monsieur Miller,

J'ai de l'émotion tout plein l'âme, car la tâche qui m'incombe, si elle est douce, n'en n'est pas moins délicate et difficile. C'est l'automne de la vie qui vient féliciter l'hiver, mais un hiver tout rigoureux, tout rempli d'un passé de labeur, et regardant l'avenir avec sérénité.

Vous êtes un Ancien élève de l'École normale Jacques-Cartier, vous avez été professeur durant plusieurs années à l'Académie du Plateau, et le souvenir de votre passage dans ces institutions est encore vivace. Le poste de responsabilité que vous occupez maintenant couronne cinquante années d'efforts consants, de travail assidu, de fécondité dans l'idéal. (Applaudissements.)

Le prix qui a pu solliciter toute l'énergie de votre âme, un prix qui ne dépend pas de la faveur du monde, a été celui d'une vie toute de nobles ambitions et d'activité continue. Cette orientation a été pour vous un point d'appui, elle est pour les jeunes un exemple à poursuivre. Elle a agi comme motif d'action, elle a été la source du bonheur de votre

foyer ; elle a communiqué la bonne humeur, la gaieté et l'entrain à tous ceux qui en ont été témoins.

C'est ce seul idéal qui a élevé votre vie, et nous en sommes fiers. (Applaudissements.)

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire toute notre admiration pour l'énergie, le soin, la concentration d'esprit que vous avez toujours apportés dans l'accomplissement quotidien de votre tâche. Vous avez acquis ainsi un caractère, une réputation qui vous ont fait estimer et respecter davantage par tous ceux qui sont venus en contact avec vous. Vous avez visé plutôt à de petits et fréquents avancements qu'à de grands progrès. "Nous n'avons pas d'ailes pour voler, dit le poète, mais des pieds pour gravir lentement, par degrés, jusqu'au sommet d'une vie sublime."

Vous avez été avare de temps, le temps a passé. Mais comme le dit quelque part Walter Scott, "j'ai vu devant moi un long sentier, je l'ai parcouru avec peine quelquefois, il s'achève mais j'ai le sentiment intime que j'ai fait mon devoir en homme d'honneur. Si j'achève ma tâche, je ne demande que la reconnaissance."

C'est cette reconnaissance que nous voulons vous offrir ce soir. Puisse-t-elle mettre de la chaleur dans votre cœur, y graver le souvenir de tous ceux qui vous entourent. Que Dieu vous réserve de longues années et qu'il conserve le bonheur à votre foyer. (Applaudissements répétés.)

LES ANCIENS DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

M. Manning présenta alors à M. Miller un fort joli service d'écriture en bronze, accompagné d'un magnifique buvard.

Très ému, M. Miller gravit les marches de l'estrade aux applaudissements répétés de l'auditoire.

RÉPONSE DE M. J.-N. MILLER

M. le Principal,

Messeigneurs,

Messieurs,

Il y a un demi-siècle, dans le vieux château de Ramesay, à pareille époque de l'année l'honorable Pierre-J.-O. Chauveau, alors ministre de l'Instruction publique, présidant à la distribution des récompenses et à la collation des diplômes de l'École normale Jacques-Cartier, je recevais le brevet qui m'ouvrait la carrière de l'enseignement et je retournais tout heureux dans ma famille m'y reposer et me préparer à remplir les devoirs que j'avais déjà contractés par mon engagement à la maîtrise Saint-Pierre.

Je me revois ici aujourd'hui, grâce à la bonne invitation de M. l'abbé Desrosiers, non pas dans le même édifice qu'autrefois, car l'on a fait des progrès depuis que j'ai laissé l'École normale, mais dans cette maison imposante située dans un des endroits les plus enchanteurs de Montréal.

Monsieur le principal, je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements pour la bonté que vous m'avez témoignée en organisant la démonstration sympathique dont je suis l'objet. Vous ne sauriez croire quel plaisir et quelle satisfaction j'éprouve de me trouver au milieu d'anciens confrères, trop peu nombreux hélas ! d'anciens élèves de l'École normale Jacques-Cartier à laquelle je dois une dette de reconnaissance que je ne pourrai jamais acquitter, et de collègues dans la carrière de l'enseignement qui m'ont toujours témoigné une confiance et une bienveillance dont j'apprécie toute la valeur. (Applaudissements.)

Dans la route déjà longue que j'ai parcourue depuis ma sortie de l'Ecole normale, tous les professeurs de mon temps sont disparus après s'être dépensés au service de leurs concitoyens ; ils sont allés dans un monde meilleur recevoir la récompense d'une vie de dévouement toute consacrée au service de la cause de l'instruction publique.

Vous me permettrez de rappeler le souvenir de M. l'abbé Verreau dont la mémoire est tenue en grande vénération par tous ceux qui ont eu l'avantage d'être formés par ce savant distingué et dont la vie austère et exemplaire a exercé une influence si considérable sur le caractère de ses élèves. Je lui dois trop pour ne pas toujours conserver et vénérer sa mémoire. (Applaudissements.)

Je rends aussi un hommage reconnaissant aux distingués professeurs de mon temps dont le dernier disparu est le vénérable M. Cassegrain pour qui nous avions une affection toute particulière. Sur la tombe de ces chers professeurs, nous déposons avec respect l'hommage de notre admiration et de notre reconnaissance.

Depuis leur fondation, les écoles normales Jacques-Cartier et Laval ont décerné un grand nombre de diplômes à des jeunes gens qui y ont reçu, avec les connaissances indispensables à tout éducateur, une science pédagogique solide et une formation de caractère qui font l'honneur de ces deux institutions. La plupart des diplômés ont enseigné pendant un plus grand nombre d'années que celui prescrit par les règlements, et plusieurs ont consacré ou consacrent leur vie tout entière à la carrière de l'enseignement.

N'est-ce pas que ces instituteurs formés dans nos écoles normales ont répandu dans tour la province, comme un soleil bienfaisant, la lumière qui éclaire les intelligences et la chaleur qui développe les qualités latentes dans le cerveau et le cœur des enfants. Nos écoles normales méritent donc la reconnaissance de toute notre population.

Parmi les élèves qui ont été formés à l'École normale Jacques-Cartier, M. U.-E. Archambault, ancien principal de l'école du Plateau, se place au tout premier rang. Fondateur de l'École polytechnique, dont il a été le principal, promoteur de la loi du fonds de pension des fonctionnaires de l'enseignement primaire, M. Archambault avait des qualités remarquables comme organisateur, et c'est à lui que la ville de Montréal doit son système scolaire, lequel a été amélioré sans doute avec le temps, mais reste le même quant aux principes sur lesquels il est basé. Votre ville, messieurs, et les instituteurs et les institutrices de la province lui doivent une dette de reconnaissance qui n'a pas encore été acquittée. (Applaudissements.)

S'il m'était permis de faire une suggestion, je demanderais aux organisateurs de la fête du cinquantenaire de la fondation de l'école du Plateau de lever une souscription parmi les anciens élèves de cette académie, afin d'ériger un monument à la mémoire de ce bienfaiteur. Ce serait, il me semble, un beau geste et un acte de reconnaissance dont l'honneur rejaillerait sur tout le personnel enseignant.

On pourrait inscrire sur ce monument les noms des collaborateurs du premier principal de l'école du Plateau, ceux de ses successeurs et ceux des distingués directeurs-secrétaires des commissions de district de Montréal qui continuent l'œuvre de M. Archambault. (Applaudissements.)

Parmi les autres maîtres qui sont sortis de l'École normale, je voudrais mentionner les noms des Cassegrain, des Boudrias, des Demers, des Nantel, des Cléroux, des Roy, des Brennan, des Brisebois, pour ne citer que quelques anciens. Tous se sont distingués dans leur carrière et ont bien mérité de la patrie. (Applaudissements.)

Les plus jeunes instituteurs qui m'entourent en ce moment et qui marchant sur la trace de leurs prédécesseurs sont si nombreux que je n'ose mentionner le nom d'aucun, de crainte d'en oublier. Je les remercie, au nom du département de l'Instruction publique, du zèle et de l'intelligence qu'ils apportent dans l'exécution de leurs devoirs, et je demande aux professeurs actuels des écoles normales, aux directeurs-secrétaires des commissions scolaires de Montréal, aux principaux et aux professeurs des écoles importantes de la métropole du Canada et de nos autres villes, ainsi qu'à ceux qui enseignent dans des écoles plus modestes de nos villages et de nos campagnes, de continuer leur œuvre de dévouement à la cause de l'instruction publique. Ce n'est pas dans cette carrière, il est vrai, Messieurs, que vous acquerrez la fortune, mais elle vous donnera la satisfaction du devoir accompli, ce qui n'est pas une récompense à dédaigner, et vous méritera la reconnaissance de vos concitoyens.

Quant aux plus jeunes qui suivent actuellement les cours de l'École normale, je leur demanderai de se préparer sérieusement à leur mission, de se pénétrer de la grandeur de l'apostolat qu'ils auront à exercer et de toujours faire le mieux qu'il leur sera possible les tâches de chaque jour. Il y a plus d'avenir qu'autrefois à rester dans l'enseignement. En effet, les traitements ont augmenté dans une proportion considérable depuis quelques années et tout indique que le public saura mieux apprécier que par le passé les services rendus par les instituteurs et les institutrices, et que les commissions scolaires continueront à augmenter leur rémunération.

Ceux qui se distingueront par leur travail et leurs succès pourront aspirer à devenir professeurs dans les écoles normales ou inspecteurs d'écoles, car ces positions ne peuvent être accordées par le gouvernement qu'aux instituteurs munis d'un diplôme académique et qui ont donné des preuves de leurs aptitudes et de leurs succès. Quelques-uns pourraient

même réussir à obtenir des positions de confiance au département de l'Instruction publique. Jusqu'à l'époque de ma nomination comme officier spécial à ce département, en 1887, aucun instituteur n'avait été appelé à faire partie de cette branche du service civil ; mais le précédent qui a été établi à cette époque, grâce à la demande de mon distingué prédécesseur, M. Paul de Cazes, a été suivi d'autres nominations d'instituteurs à des positions de très grande importance. Ainsi, mon dévoué assistant, M. Lionel Bergeron, est un ancien élève de l'École normale Laval, qui a enseigné longtemps et qui a été un de nos inspecteurs d'écoles les plus distingués. La position d'inspecteur général des écoles a également été confiée à un ancien normalien de très grand mérite et qui fait honneur à son *Alma Mater*. Je veux parler de M. C.-J. Magnan que vous connaissez tous, ce qui me dispense de faire son éloge. (Applaudissements.)

Sir Lomer Gouin a confié à un autre normalien, qui fut instituteur et inspecteur d'écoles, la charge de chef du Bureau de la statistique provinciale. Vous savez que M. Marquis fait honneur à sa position. (Applaudissements.)

S'il en est d'autres parmi les jeunes qui ont des visées plus hautes, il pourraient ambitionner de marcher sur les traces d'un élève de mon temps, mon bon camarade d'autrefois, Pierre-Evariste Leblanc, qui a atteint la plus haute position qui puisse échoir à un citoyen, celle de lieutenant-gouverneur de la province. Je rappelle son souvenir avec joie, car celui-là aussi a fait honneur à son *Alma Mater*.

J'ai mentionné tout à l'heure M. Chauveau dont l'œuvre principale a été la fondation des écoles normales. Ses successeurs au département de l'Instruction publique furent l'honorable Gédéon Ouimet, ministre de l'Instruction publique, de 1873 à 1874, l'honorable M. de Boucherville, ministre de l'Instruction publique, de 1874 à 1876 ; encore M. Ouimet, surintendant de 1876 à 1895 ; l'honorable M. de LaBruère, de 1895 à 1916, et enfin l'honorable M. Delâge, depuis avril 1916.

M. Ouimet que j'ai connu intimement, puisque j'ai été sous sa direction durant huit années, était un travailleur infatigable.

Le premier rendu à son bureau le matin, il passait sa journée à recevoir les délégations toujours si nombreuses qui se présentent au département pour le règlement de difficultés, ou à faire la correspondance officielle relative aux questions les plus épineuses. Il donnait ainsi à ses subalternes l'exemple de l'application au travail. Son passage à la tête de l'administration scolaire de la province a produit les meilleurs résultats, et il a admirablement préparé les voies aux progrès qui se sont fait remarquer sous l'administration de son successeur. Lorsqu'on écrira dans quelques années l'histoire du développement de l'instruction publique dans la province de Québec, l'on devra constater que c'est pendant l'administration de M. de LaBruère que les progrès de toutes sortes ont été les plus remarquables. Cette tâche importante d'écrire l'histoire du développement de l'instruction publique sera entreprise, je l'espère, par mon bon ami M. Magnan, notre zélé inspecteur général, et je demande à la bonne Providence de lui réserver plus tard des loisirs et de lui accorder la santé qui lui permettront de doter ses compatriotes d'une histoire complète de la question scolaire dans notre province. (Applaudissements).

M. de LaBruère a consacré toute son énergie, ses grandes capacités et son patriotisme éclairé au service de la cause de l'éducation et les résultats de son administration lui vaudront une place honorable dans l'histoire.

Voici ce que l'honorable M. Chapais disait de M. de LaBruère dans la préface d'un ouvrage de celui-ci : "Issu d'une de nos familles historiques, il a été de ceux qui savent faire une réalité vivante du vieil adage : "Noblesse oblige". Le travail et le dévouement au bien public ont été la loi de sa vie. Journaliste loyal et convaincu pendant près de trente-cinq ans, initiateur d'œuvres économiques et patriotiques, législateur intègre et éclairé, administrateur et fonctionnaire à la fois traditionnel et progressif, il a donné au nom si beau dont il était l'héritier un nouveau lustre. Le livre qu'il nous a légué "Le Conseil de l'Instruction publique et le Comité catholique" est le dernier fleuron d'une couronne d'honneur que les années seront impuissantes à flétrir." (Applaudissements.)

L'honorable M. Delâge continue avec honneur la tradition que lui ont laissée ses prédécesseurs et cet homme dont vous connaissez le patriotisme éclairé n'a qu'une ambition, celle de maintenir sa province au tout premier rang au point de vue du développement de l'instruction publique. (Applaudissements.)

Avec la direction éclairée du Conseil de l'Instruction publique, aidé des subventions du gouvernement qui ne devront qu'augmenter, il y réussira puisqu'il peut compter sur le

travail du personnel de son département, sur le zèle de nos inspecteurs d'écoles, sur la formation que nos écoles normales donnent à ceux qui se destinent à l'enseignement et sur l'admirable abnégation et le dévouement de notre personnel enseignant tout entier, hommes et femmes, religieux, religieuses et laïques.

Travaillons donc tous ensemble et avec un courage inlassable à répandre la bonne semence de l'instruction et de l'éducation dans l'intelligence et le cœur de la jeunesse, afin de former des hommes connaissant bien leurs devoirs et capables de les remplir, et nous aurons la satisfaction d'avoir contribué pour notre part à rendre le peuple meilleur. (Applaudissements répétés.)

Notre système scolaire est basé sur des principes solides. Voici ce qu'en disait M. de Cazes, mon distingué prédécesseur au département de l'Instruction publique :

"Pour être juste, il faut avouer que le système scolaire canadien, tel qu'il est actuellement, n'est pas inférieur à celui de la plupart des pays européens, surtout si l'on tient compte qu'il doit opérer parmi une population composée d'éléments nationaux et religieux divers. Et sur cela j'ai eu l'opinion de plusieurs éducateurs réputés de France.

"Il serait donc irrationnel de dénigrer ce système parce qu'il n'aurait pas encore atteint tous les résultats qu'on a droit d'en attendre.

"Évidemment, il y a encore beaucoup à faire, pour parvenir à la perfection, mais il faut donner le temps aux modifications qui ont été accomplies de produire l'effet désiré. Jugeant, par les progrès réalisés, ces dix dernières années, progrès faciles à constater par les statistiques, l'on peut prédire que le temps n'est pas éloigné où, au point de vue de l'instruction, comme pour tout le reste, la province de Québec atteindra un rang des plus honorables. Alors au lieu de calomnier notre système scolaire, ne convient-il pas de louer et d'encourager les notables efforts qui sont faits de toutes parts pour le rendre plus efficace?

"Que l'on considère ce système, au point de vue de la liberté laissée aux municipalités comme au point de vue de la fréquentation scolaire, il l'emporte de beaucoup sur les organisations européennes. L'Église au Canada, par son organisation paroissiale, apporte un appoint précieux à l'école.

"Constamment, Elle rappelle aux parents leurs devoirs vis-à-vis de leurs enfants. Et la profonde conviction qui naît de ce haut enseignement vaut infiniment mieux que les lois obligatoires de l'Etat.

"Notons aussi que notre organisation scolaire confessionnelle écarte le troublant problème de la neutralité scolaire, neutralité illusoire, qui déguise un mensonge sous le manteau de la loyauté.

"Enfin, le département de l'Instruction publique, placé comme il l'est sous la direction d'un Surintendant nommé pratiquement à vie, empêche la politique de pénétrer dans le temple sacré de l'éducation. Les pays où il y a un Ministre de l'Instruction publique n'échappent pas toujours aux misères inhérentes aux coteries de parti.

"En même temps que notre système scolaire assure la persévérance dans la direction de l'enseignement, il conserve à l'école un caractère plutôt paroissial, caractère qui s'harmonise si bien avec nos traditions religieuses et nationales.

"Que la province de Québec soit donc fière de son système scolaire, qu'elle a le droit de maintenir, d'améliorer et de développer." (Applaudissements.)

Ce système sera maintenu ; la déclaration que l'honorable premier ministre a faite le 2 juin courant à l'École normale Laval en est une garantie.

L'honorable M. Taschereau prononçait alors ces paroles : "Ce serait une profonde erreur que de vouloir changer notre organisation scolaire qui est aussi sage que progressive. Naguère il a été question d'abolir le Conseil de l'Instruction publique. Pour ma part, je m'opposerai toujours à ce changement que rien ne justifierait. Croit-on que les hommes politiques qui sont amenés au pouvoir par la faveur populaire et qui en sont aussi subitement éloignés, pourront remplacer efficacement les membres des comités du Conseil de l'Instruction publique, qui ont acquis par des années d'études et de travail une compétence spéciale et une grande expérience des choses scolaires. (Applaudissements.)

"Non, le gouvernement ferait un faux pas en subordonnant notre direction scolaire aux caprices de la politique. Le rôle du gouvernement consiste à aider les familles et les municipalités à améliorer les écoles ; à fournir au département de l'Instruction publique les moyens de poursuivre son œuvre excellente de propagande et de persuasion, et à éclairer notre population sur ses devoirs envers l'école primaire et à assurer aux inspecteurs d'écoles

et aux professeurs des écoles normales un avenir matériel qui leur permettra de se consacrer entièrement et avec ardeur à leurs importantes fonctions." (Applaudissements prolongés.)

M. Miller remercie aussi les Anciens qui, par la voix de M. Manning, lui avaient dit de si bonnes choses.

M. l'abbé Desrosiers invite successivement Mgr Rouleau, M. le Juge Lafontaine, M. C.-J. Simard et M. C.-J. Magnan à adresser la parole. Tous se plurent à faire l'éloge du jubilaire et à exalter l'amour du travail et la fidélité au devoir, qualités qui ont valu à M. Miller de mériter la confiance des autorités et du public.

M. Magnan, en sa qualité de président des fêtes de Québec, fit connaître à l'assemblée la décision du comité de Québec de fonder "un prix Miller" avec le surplus des souscriptions recueillies pour défrayer les dépenses du cinquantenaire. Ce prix Miller consistera en une somme de dix piastres, qui sera payée chaque année à des élèves-maîtres (l'un de Laval, l'autre de Jacques-Cartier) qui auront fait la meilleure composition pédagogique à la fin de l'année scolaire.

Cette déclaration fut vivement applaudie.

Et les fêtes du cinquantenaire se terminèrent à Montréal comme à Québec par le chant national "O Canada" !"

ÉPILOGUE

Comme épilogue du cinquantenaire Miller, nous reproduisons les deux lettres qui suivent :

Québec, le 13 juin 1921.

Monseigneur Ths-G. Rouleau, principal,
École normale Laval,
Chemin Sainte-Foy,
Québec, (1)

Monseigneur,

Je suis heureux de vous transmettre la résolution ci-après, adoptée à la dernière réunion du Comité des fêtes de M. J.-N. Miller :

Monsieur C.-J. Simard propose, appuyé par M. L.-A. Bergeron, et avec l'assentiment de M. J.-N. Miller :

"Que la somme de deux cent cinquante piastres soit distraite du surplus du Comité des fêtes et affectée à la fondation de deux prix destinés à récompenser chaque année, l'élève du cours supérieur de chacune des deux écoles normales de garçons, Laval et Jacques-Cartier, qui réussira le mieux au concours final dans la composition pédagogique".

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

C'est le vœu du Comité que ce prix porte le nom de prix Miller. Il sera accordé à compter de l'année scolaire 1922-23.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect.

C.-J. Magnan,
Président du Comité.

(1) Une lettre semblable a été adressée à M. l'abbé L.-A. Desrosiers, principal de l'École normale Jacques-Cartier, Montréal.

Québec, le 14 juin 1921

A Sa Grandeur Monseigneur O.-E. Mathieu,
Archevêque de Régina,
Régina,
Saskatchewan.

Monseigneur,

J'ai le plaisir de vous transmettre la résolution suivante, adoptée à la dernière réunion du Comité des fêtes de M. J.-N. Miller :

"L'ordre du jour étant épuisé, l'honorable Cyrille-F.Delâge, surintendant de l'Instruction publique, propose, appuyé par M. C.-J. Simard, sous-secrétaire de la province, avec l'assentiment de M. J.-N. Miller :

"Qu'une somme de deux cents piastres soit distraite du surplus du Comité des fêtes et transmise à Sa Grandeur Mgr O.-E. Mathieu, archevêque de Régina, comme souscription pour le collège de Gravelbourg".

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Ci-inclus, le chèque du Comité au montant de ($200.), deux cents piastres.

Inutile de vous dire, Monseigneur, avec quelle joie je vous communique cette bonne nouvelle de votre cher vieux Québec, où votre souvenir est toujours si vivace.

Je forme des vœux, Monseigneur, pour le succès de cette œuvre vraiment catholique et vraiment nationale, le Collège de Gravelbourg, dont vous voulez doter votre province d'adoption.

Avec l'expression de ma sincère amitié, veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect.

C.-J. MAGNAN,

Président du Comité des fêtes.

RÉUNIONS SCOLAIRES

CONGRÈS DES PRINCIPAUX DES ÉCOLES NORMALES

Le 9 de juillet a eu lieu le congrès triennal des principaux des Écoles normales catholiques de la province de Québec. La réunion a eu pour objet, cette année, la modification du programme des écoles normales, conformément aux modifications apportées récemment au programme des écoles primaires.

La réunion fut présidée par l'honorable C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique, assisté de l'inspecteur général, M. C.-J. Magnan, comme vice-président. Etaient présents MM. les principaux dont les noms suivent: Mgr Th.-G. Rouleau, Québec, M. l'abbé L.-A. Desrosiers, Montréal ; M. l'abbé N. Degagné, Chicoutimi ; M. l'abbé G. Courchesne, Nicolet ; M. le Chanoine L.-U. Mousseau, Valleyfield ; M. l'abbé S. Corbeil, Hull ; M. l'abbé A. Comtois, Trois-Rivières ; M. le Chanoine I. Gervais, Joliette ; M. l'abbé J.-A. Fontaine, Saint-Hyacinthe ; M. le Chanoine A. Beaudet, St-Pascal ; M. Antoine Dessane, du département de l'Instruction publique, secrétaire.

Après deux jours de délibérations intéressantes et fructueuses, les grandes lignes du nouveau programme des écoles normales, qui sera en même temps celui du Bureau central des examinateurs, furent tracées, et une commission spéciale a été nommée pour procéder à la rédaction du nouveau programme. Cette commission présentera son rapport à un deuxième congrès des principaux, lequel congrès présentera un rapport complet au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique qui statuera en dernier ressort.

Voici la composition de la commission du programme des Écoles normales :

Le surintendant de l'Instruction publique et l'inspecteur général des Écoles catholiques ; Mgr Rouleau, Mgr Ross ; M. le Chanoine Beaudet ; MM. les abbés Desrosiers et Courchesne ; M. Antoine Dessane, secrétaire du congrès, est prié d'agir comme secrétaire de la commission.

A la dernière réunion du congrès, l'honorable M. David, secrétaire de la province, honora MM. les principaux d'une visite des plus agréables. MM. les principaux exposèrent au ministre plusieurs desiderata concernant leurs institutions : professeurs, principaux, bourses, etc., etc. L'honorable M. David accueillit les demandes des principaux avec courtoisie et promit d'y faire droit dans la mesure du possible.

Une nouvelle réunion des principaux aura lieu en octobre ou novembre.

CONGRÈS DES INSPECTEURS D'ÉCOLES CATHOLIQUES

L'Association des inspecteurs d'écoles catholiques de la province de Québec a tenu sa réunion annuelle le 11 et 12 août dernier. Plusieurs inspecteurs ont pris part aux travaux du congrès qui ont eu trait aux devoirs professionnels des inspecteurs. Des conférences pratiques ont aussi été données par MM. les inspecteurs Curot et Chartrand. Le congrès fut présidé par M. l'inspecteur C.-J. Miller.

Nous publierons un procès-verbal détaillé de cette importante réunion.

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL "SECTION FÉMININE" DE L'ALLIANCE CATHOLIQUE DES PROFESSEURS DE MONTRÉAL".

La 24e assemblée de l'Association des institutrices eut lieu vendredi le 27 mai 1921.

A 8½ hrs les institutrices entendirent la Sainte Messe célébrée par M. l'abbé Richard en la si jolie chapelle de Notre-Dame-de-Lourdes.

Les élèves de l'École Garneau exécutèrent un beau programme musical.

M. l'abbé Richard, chapelain de l'académie Marchand, prononça le sermon de circonstance sur les obligations des institutrices.

A 10 hrs—Réunion des membres à l'académie Marchand. Etaient présents M. l'abbé Gariépy, visiteur des écoles du district ouest ; M. Labarre, directeur des écoles du district nord ; M. A.-C. Miller, directeur des écoles du district centre. On y remarqua environ 500 institutrices.

Mlle Nativité Boisvert, secrétaire, fit la lecture des minutes de la dernière séance de l'Association. Une vive discussion s'engagea sur la dernière partie de ce rapport traitant de la proposition faite par M. l'abbé Curotte et approuvée par Mme Gérin-Lajoie, de former avec l'Association des institutrices, la section féminine de l'Alliance catholique. Un groupe d'institutrices voulait que cette proposition soit retranchée du rapport, mais la majorité se prononçant pour le maintien de cette clause, le rapport fut adopté tel que lu.

On procéda ensuite à l'élection d'un nouveau conseil pour les années 1921-23.

Sur proposition de Mlles Emma Mirault et Viger, on vota des remerciements au conseil sortant de charge.

M. J.-P. Labarre fut prié de présider l'assemblée et l'élection commença.

A la charge de présidente trois propositions furent faites : Mlles Boisvert, Geoffrion et Montpetit. Cette dernière déclina et la lutte se fit entre Mlle Boisvert et Mlle Geoffrion. Le vote pris donna pour résultat 347 voix pour Mlle Boisvert et 62 pour Mlle Geoffrion.

Vice-Présidente.—Mlle Blanche Montpetit, proposée par Mlle B. Bérard secondée par Mlle Lemay.

Secrétaire—Mlle Bernadette Bérard, proposée par Mlle M. Forest, secondée par Mlle D. Hébert.

Trésorière.—Mlle M. Colpron, proposée par Mlle Racicot, secondée par Mlle Chabonneau.

CONSEILLÈRES

Dist. Ouest.—1re Mlle Sherer, proposée par Mlle Gougeon, secondée par Mlle Gagnon.

2e Mlle Racicot, proposée par Mlle Leduc, secondée par Mlle Lemay.

Dist. Centre.—1re Mlle Bédard, proposée par Mlle Trudeau, secondée par Mlle Despocas.

2e Mme Fortin, proposée par M. Miller, secondée par M. Labarre.

Dist. Nord.—1re Mlle A. De Chateauvert, proposée par Mlle Lemay, secondée par Mlle Dubuc.

2e Mlle Paquette, proposée par Mlle Thibault, secondée par Mlle Brasseur.

Dist. Est.—1re Mlle Y. Martin, proposée par Mlle B. Bérard, secondée par Mlle Forest.

2e Mlle A. Bissonnette, proposée par Mlle Gatien, secondée par Mlle C. Larue.

Après les élections, on lut une communication de l Alliance Catholique des professeurs de Montréal indiquant les propositions de fédération de l'Association des institutrices avec l'Alliance et dont voici les principaux articles.

1o Les institutrices formeront la section féminine de l'Alliance Catholique ;

2o Les institutrices pourront et devront même avoir des réunions séparées pour discuter de toute question pédagogique ou autre, et recevoir la direction religieuse et les avis qui leur seront donnés par leur chapelain.;

3o Les institutrices donnent leur entière adhésion aux conditions d'admission et aux règlements de l'Alliance Catholique ;

4o La section des instituteurs aura aussi des réunions séparées pour les mêmes motifs ;

5o Les deux sections pourront se réunir de temps en temps lorsque le Comité de Régie de l'Alliance le jugera à propos pour discuter des questions pédagogiques ou autres questions d'intérêt général, et seules ces réunions conjointes pourront agir au nom de l'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal ;

6o Pour en faciliter la perception, les contributions seront perçues dans chaque district scolaire, et le trésorier de l'Alliance remettra 50% des contributions des institutrices à la trésorière de la section féminine .

Le Comité de Régie de l'Alliance est aussi d'avis que les institutrices peuvent et doivent, pour ce qui concerne les réunions distinctes de la section féminine, avoir leur présidente et leurs autres officières et conseillères, qui ne formeront cependant pas ex-officio partie du Comité de Régie de l'Alliance.

Il est ensuite proposé par Mademoiselle E. Mirault, appuyé par Mlle E. Viger, que les membres de l'Association des institutrices concourent dans les exposés et les conclusions du rapport du Comité de Régie de l'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal, en date du 23 mai 1921, touchant la section féminine des institutrices et qu'à partir de ce jour l'Association des institutrices forme la section féminine de ladite "Alliance" avec les obligations et les avantages que mentionnent les différents articles de ce rapport auquel elles adhèrent pleinement, et que les institutrices aient, pour les fins de leurs réunions séparées leur présidente et toutes les autres officières qu'elles croiront bon de se nommer ; le nom de cette section féminine étant : "Association des Institutrices catholiques de Montréal". Section féminine de "L'Alliance Catholique des Professeurs de Montréal".

M. A.-C. Miller approuva en termes chaleureux cette affiliation de la section féminine et félicita le nouveau conseil d'avoir pris l'initiative de ce bon mouvement.

Mlle Nativité Boisvert, nouvelle présidente, prend son siège et remercie les institutrices de la confiance qu'elles lui ont témoignée, promet de travailler dans l'intérêt des membres et de faire de l'Association une œuvre intéressante et progressive.

La séance fut levée.

A deux heures dans l'après-midi il y eut réunion générale des deux sections de l'Alliance à l'école Montcalm.

BERNADETTE BÉRARD,
Secrétaire.

ASSOCIATION DES INSTITUTRICES CATHOLIQUES

(SECTION DE QUÉBEC)

Le Conseil de l'Association des Institutrices catholiques, Section de Québec, offre ses plus sincères remerciements au gouvernement et à toutes les personnes qui ont travaillé à obtenir l'augmentation de 25% aux pensionnaires du Fonds de pension de l'Enseignement primaire.

Cette augmentation, malgré qu'elle ne soit pas très considérable pour un certain nombre, sera cependant très appréciée des pensionnaires, car le coût de la vie diminue bien peu et les années futures s'annoncent sous des auspices peu favorables.

A toutes les personnes qui ont pris une part active dans cette campagne, nous redisons bien sincèrement : merci.

AURORE DIONNE, Prés.
ANTONIA MARTINEAU, Sec.

St-David, 5 août 1921.

PÉDAGOGIE

LE NOUVEAU PROGRAMME D'ÉTUDES

Analyse sommaire

Le nouveau programme d'études pour les Écoles primaires élémentaires (6 années) et les Écoles primaires complémentaires (2 années) ne sera pas en vigueur avant septembre 1922. La mise en opération de ce programme ne saurait s'effectuer avant que la loi de l'Instruction publique ait été amendée par la Législature. Ces amendements porteront sur les termes : écoles *primaires intermédiaires* et *primaires supérieures* qui disparaissent du programme. Avec le nouveau programme, il n'y aura plus que deux types d'écoles : l'*école primaire élémentaire* et l'*école primaire complémentaire.*

L'*école modèle* (primaire intermédiaire) cessera d'avoir une existence distincte et sera ajoutée à l'école primaire élémentaire, sous le seul *nom d'école primaire élémentaire.* L'*académie* disparaît et fait place à l'*école primaire complémentaire.*

L'École primaire élémentaire est précédée du *cours préparatoire* (1 an) et comprend trois cours réguliers : *inférieur, moyen, supérieur.*

Chaque cours se compose de *deux années* : le préparatoire ne se subdivise pas.

L'école primaire élémentaire comprend donc les *4 ans* de l'ancien programme élémentaire et les *2 ans* de l'ancien programme modèle, avec en plus le cours préparatoire, qui précède la 1ère année.

Les matières du cours élémentaire se partagent : A. en *matières essentielles*, B. en *matières accessoires*.

Les *matières essentielles* sont : Instruction et formation religieuse et morale (prières françaises et latines, catéchisme et histoire sainte, pratiques raisonnées de bienséances, de savoir-vivre et d'hygiène) ; Langue maternelle (lecture, diction, récitation de mémoire, lecture expliquée, écriture, grammaire, analyse, dictée, orthographe, langage : exercices de pensées et de langage, vocabulaire, élocution, rédaction et composition) ; Mathématiques : arithmétique, mesurage, premiers éléments de comptabilité ; Histoire du Canada. *Les matières accessoires* sont : Géographie : Province de Québec, Canada, Organisation civique, relations du Canada, aperçus sommaires sur les autres pays ; Dessin ; Agriculture ; Histoire d'Irlande (pour les élèves irlandais des écoles de langue anglaise) ; Langue anglaise (lecture, diction, dictée, orthographe d'usage, récitation de mémoire, exercices de langage, exercices écrits, grammaire, analyse) ; Hygiène et bienséances.

Matières facultatives. Écoles de garçons et de filles : chant, gymnastique ; Écoles de garçons : travaux manuels ; Écoles de filles : enseignement ménager.

L'École primaire complémentaire comprend *deux ans*, la 7e et la 8e année. Ses matières sont groupées comme suit : 1. *Matières communes*, 2. *Section agricole (matières de la)*, 3. *Section commerciale (matières de la)*, 4. *Section industrielle (matières de la)*, 5. *Section ménagères (filles) (matières de la)*.

Les *matières communes* se partagent en *matières invariables* et en *matières variables*.

Les *matières invariables* sont : l'Instruction religieuse (catéchisme et évangiles); Langue française (grammaire et littérature); Histoire et Géographie (histoire de l'Église, histoire du Canada, géographie).

Les *matières variables* sont : Langue anglaise (lecture et langage, grammaire et orthographe, rédaction); Mathématiques (arithmétique et mesurage); Matières diverses (physique, dessin, bienséances, hygiène).

Enseignement facultatif : chant, gymnastique, droit usuel.

Dans les SECTIONS, on retrouve les *matières communes*, avec, en plus, certaines spécialités propres à chaque section.

Au cours de la présente année scolaire nous reviendrons souvent sur ce sujet important : le nouveau programme d'études.

C.-J. MAGNAN.

L'ÉDUCATION PRATIQUE DES JEUNES FILLES

Par éducation proprement dite, j'entends pour les jeunes filles l'accomplissement des devoirs prochains de la femme, l'expérience directe, active et méthodique des occupations fondamentales qui devront remplir sa vie. En deux mots, j'entends par là essentiellement l'économie *domestique* et les travaux manuels féminins.

Il ne s'agit pas encore ici de l'éducation *professionnelle*, mais seulement de l'éducation générale, dans laquelle je pense qu'il faut faire entrer l'éducation domestique nécessaire à toutes les filles.

En vain la morale leur prêcherait le devoir en général et le bon vouloir ; elle resterait en l'air, pour ainsi dire, et risquerait fort de ne pas prendre racine dans le cœur, et de servir à peu de chose dans la suite, si elle n'exerçait à la pratique de devoirs déterminés, de ceux-là même que la vie réserve à la femme. Riche ou pauvre, en effet, jeune ou vieille, mariée ou non, elle aura une maison à tenir, tantôt comme maîtresse de maison, tantôt en *sous-ordre*. Pour gagner sa vie, ou pour occuper élégamment ses loisirs, elle devra faire œuvre de ses mains, tricot grossier ou *féerique* tapisserie, rude couture ou dentelle *aérienne*, peu importe. *Ne le fit-elle pas*, elle devra être à même de le faire, elle devra pouvoir commander et apprécier ce que font les autres, sous peine d'infériorité *flagrante*. Or, comment commander intelligemment, surveiller et juger ce qu'on serait totalement incapable de faire ? *Bref, c'est peu qu'une fille ait reçu les plus fortes leçons de morale, si elle n'est pas préparée spécialement aux devoirs spéciaux que la vie lui réserve.*

HENRI MARION.

"HISTOIRE DE L'ÉDUCATION"

L'éminent religieux qui dirigea naguère le "Bulletin des Etudes", à Iberville, le Frère P. Gonzalès, des Frères Maristes, est retourné en France pendant la Guerre, où il continue sa belle œuvre d'éducateur. Le Frère Gonzalès publiera bientôt une Histoire de l'Éducation dont il veut bien détacher quelques chapitres que l'*Enseignement primaire* publiera bientôt. Ce sera une primeur appréciable pour nos nombreux lecteurs. Nous remercions le cher Frère Gonzalès de se rappeler la revue pédagogique canadienne, qui bénéficia naguère de son zèle et de sa science.

UNE APPRÉCIATION FRANÇAISE

L'Etoile Noëliste, 5 rue Bayard, Paris, a reproduit notre article sur *Les lectures* (1) dans sa livraison du 14 juillet dernier. Le directeur de cette jolie revue fait suivre la reproduction des lignes suivantes :

"Cet excellent article est extrait de l'*Enseignement primaire*, vaillante revue pédagogique catholique au Canada. Il renferme les plus substantiels avis que l'on puisse donner aux maîtres qui comprennent la nécessité de perfectionner leur propre instruction et de renseigner en connaissance de cause les familles qui les consultent si souvent sur les lectures à permettre aux enfants."

DEUX ANNIVERSAIRES

L'Enseignement primaire commence, avec la présente livraison, son 43e volume de publication ininterrompue et sa 42e année d'existence.

Notre directeur, M. C.-J. Magnan, entre dans sa 40e année de carrière pédagogique.

DE L'ATTENTION EN CLASSE

De l'attention en classe. En quoi consiste-t-elle ? Les élèves de votre classe sont-ils toujours attentifs ? Avez-vous fait des remarques personnelles à ce sujet ? Quels moyens employez-vous pour combattre l'inattention et pour fixer l'attention ?

L'attention offre deux modes distincts. Chez l'enfant et même chez l'animal, il y a une attention d'ordre inférieur, qui est spontanée, instinctive, involontaire, et qui ne laisse pas d'avoir son prix ; c'est cette espèce d'attention que le petit enfant manifeste quand, par exemple, il tourne les yeux vers une lumière qu'on apporte dans la pièce où il se trouve.

Cette première sorte d'attention, où n'apparaît pas encore la volonté, où ne se manifeste pas encore le libre arbitre, consiste essentiellement dans un mouvement de l'âme qui la porte à considérer une image prépondérante. Nous sommes attentifs, par exemple, quand un bruit retentit dans la rue, nous arrache pour un moment à nos pensées, et fait que nous lui prêtons l'oreille.

La première condition de cette attention est donc la prépondérance d'une image sur d'autres images ; si, en effet, plusieurs images se dispu-

---

(1) Paru dans l'*Enseignement primaire* d'avril 1921 et reproduit par le *Soleil*, l'*Action Catholique* et le *Progrès du Saguenay*.

tent notre pensée, elle sera comme tiraillée et dispersée, elle ne pourra être attentive ; qu'une image, au contraire, se détache tout à coup dans notre conscience, effaçant plus ou moins les autres, elle est apte à provoquer notre attention.

Cette condition ne suffit pas, car, supposons qu'une image l'emporte sur les autres et que sa victoire ne dure qu'un instant, nous n'aurons pas le temps de lui prêter notre attention ; il faut donc que l'image prépondérante soit fixe. Cette fixité s'explique par l'action même de l'image sur nous, car, abstraction faite de la volonté, on conçoit que, si l'image prépondérante nous intéresse, nous nous efforcions instinctivement de la fixer et de résister aux sollicitations des autres images.

Cette deuxième condition ne suffit pas encore : l'état d'une âme qui fixe une image prépondérante n'est pas nécessairement l'attention ; ce peut être simplement une sorte de stupéfaction, d'étonnement inerte, inintelligent ; l'attention implique toujours quelque mouvement de l'âme. En quoi consiste ce mouvement, en l'absence de la volonté ? Dans l'évocation spontanée, instinctive, des images soit analogues, soit contraires, associées à celle qui excite présentement notre pensée. Toutes ces images, qui sont unies à l'image prépondérante, viennent comme d'elles-mêmes se grouper autour d'elle, de manière à l'affermir, à l'aviver et à l'éclairer.

Telle est l'attention sous son mode inférieur ; mais elle a un mode supérieur : c'est l'attention volontaire ou réfléchie ; elle se manifeste notamment chez l'adolescent ou chez l'adulte qui poursuit la solution d'un problème, ou qui délibère sur une résolution à prendre. Supposez un objet qui nous laisse indifférent, par exemple que nous n'ayons point de goût naturel pour les mathématiques ; il est évident qu'un effort de volonté sera nécessaire pour nous rendre attentif à cette science.

Supposez encore que nous ayons à peu près le même goût pour deux sciences différentes, les mathématiques et la botanique ; nous pourrons hésiter entre ces deux objets ; pour nous rendre attentif à l'un plutôt qu'à l'autre, un effort de volonté nous sera encore nécessaire.

Dans l'un et l'autre cas, la volonté ne s'exerce point sans motif ; dans le premier, si je me décide à étudier les mathématiques, c'est que j'en aperçois les avantages ; il s'agit, par exemple, d'un diplôme à obtenir. Dans le second cas, si je me décide à étudier les mathématiques plutôt que la botanique, c'est peut-être parce que je m'aperçois qu'il me serait incommode en ce moment de me livrer à l'étude de la botanique, n'ayant pas sous la main les objets que demande cette étude. Ainsi, l'attention volontaire implique toujours l'exercice de l'intelligence ; elle rencontre deux sortes d'obstacles :

1o Des obstacles extérieurs ; un rayon de soleil qui luit inopinément, la pluie qui tombe tout à coup : il n'en faut pas davantage pour distraire la pensée, surtout la pensée de l'enfant. La volonté a donc besoin d'in-

tervenir, et souvent avec énergie, pour réprimer ces distractions qui nous viennent des sens.

2o Des obtacles intérieurs, qui proviennent de l'association des idées ou des images. On démontre, par exemple, un théorème sur l'ellipse, et nous nous rappelons à ce propos l'ellipse que nous avons vu tracer dans un parc par un jardinier ; le temps était beau, c'était pendant les vacances... et voilà notre esprit bien éloigné de l'objet qu'il avait à étudier ; un effort de volonté est nécessaire pour rompre le cours fâcheux où nous entraîne cette association.

Cependant la volonté, sous cet aspect, ne se manifeste que comme pouvoir de résistance ; or, elle a aussi un rôle positif à jouer, ou plutôt elle ne saurait résister aux distractions qui nous assiègent, qu'à la condition d'agir, et de diriger notre esprit vers une fin déterminée ; cette fin, c'est l'objet que nous avons à étudier ; tel est le point sur lequel notre volonté doit concentrer et fixer toutes les forces dont nous disposons. S'agit-il d'un théorème, nos sens doivent entrer en jeu, puisqu'il faut regarder la figure tracée sur le tableau ; notre imagination doit aussi intervenir, car cette figure grossière n'est que le symbole de la figure géométrique idéale que nous devons nous représenter ; enfin il est trop clair que le raisonnement est indispensable.

Quel est le résultat de cette opération ? C'est la clarté, et, par conséquent, c'est la science, car savoir n'est pas autre chose que voir clair. Les stoïciens, pour faire comprendre la corrélation qu'il y a entre la science et l'attention, usaient de la comparaison suivante : ils considéraient la main en différents états et en différents moments, toute grande étendue, à demi repliée sur elle-même, entièrement repliée, enfin saisie vigoureusement par l'autre main. Le premier de ces moments symbolise l'âme inattentive, qui laisse tout échapper ; le deuxième, l'esprit à demi attentif, qui obtient une demi-clarté ; le troisième, l'esprit attentif qui saisit vraiment son objet et acquiert ainsi la connaissance proprement dite ; le quatrième, enfin, symbolise l'esprit qui porte son attention sur la pluralité des objets et non pas sur un seul, de manière à enchaîner rigoureusement ses connaissances les unes avec les autres ; il possède alors la science.

C'est à la force, à la capacité de l'attention que se mesurent la santé et la vigueur de l'esprit ; les intelligences débiles sont celles qui se montrent incapables d'attention ; aussi le physiologiste Esquirol a-t-il cru pouvoir classer les maladies mentales selon les dégrés que présente l'incapacité d'être attentif. Le fou en démence passe incessamment d'une idée ou plutôt d'une image à une autre ; de là l'incohérence et l'étonnante volubilité de son langage ; l'idiot ne s'intéresse absolument à rien, aucune image ne paraît le solliciter, fût-ce pour un court moment ; le monomane paraît bien être capable d'attention, car son esprit se fixe avec persévérance sur un objet, et s'y attache passionnément ; mais, si l'on

y prend garde, la monomanie n'est pas une manifestation de l'attention proprement dite, c'est une maladie de la volonté, car le monomane est incapable de considérer un objet autre que celui de sa passion ; toute autre chose lui est indifférente, et à ses yeux n'existe pas.

Au contraire, au plus haut degré de l'échelle humaine se rencontre la plus grande capacité d'attention. Le savant, le poète, l'artiste, tout en conservant la souplesse de leur esprit et la liberté de leur raison, ont la faculté de se rendre longuement, profondément attentifs ; c'est de ces incubations prolongées que sortent les grandes découvertes scientifiques les chefs-d'œuvre de la littérature et de l'art. "Comment avez-vous découvert la loi de la gravitation ?" demandait-on à Newton : "En y pensant toujours." Buffon a dit : "Le génie est une longue patience", c'est-à-dire la faculté d'être longuement attentif ; cela ne veut pas dire qu'une longue attention donne le génie, qui est avant tout une qualité naturelle ; seulement la faculté d'être attentif très longtemps peut être considérée comme une faculté naturelle, que Buffon appelle le génie.

T.,
Inspecteur primaire.

(*L'École et la Famille*).

COURAGEUSE ATTITUDE DE L'HONORABLE PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Sous le titre "Très Bien", *l'Action catholique* du 10 août dernier publiait ce qui suit :

"L'honorable Premier Ministre de la Province de Québec, M. Taschereau, a prononcé à la Convention de l'Internationale des typographes des paroles dont le courage mérite d'être applaudi. A notre connaissance, peu de ministres canadiens-français n'ont affirmé avec autant de crânerie des vérités aussi nettes, à une assemblée qui s'attendait surtout à des compliments sans réserve.

"Devant les professeurs syndicalisme neutre, souvent hostile à la religion, l'honorable M. Taschereau n'a pas craint de dire :

"Nous croyons que la religion est une partie essentielle de l'éducation."

"Mais, ce qui était encore plus courageux peut-être, c'était de dire, en face de Gompers, le grand prédicant de l'Internationalisme, ces paroles marquées au coin du bon sens.

"Après avoir dit, qu'à son avis, une barrière commerciale entre le Canada et les Etats-Unis serait néfaste aux deux pays, il ajouta :

"Quelques extrémistes pourraient profiter de cette situation pour dire que l'ouvrier doit " ignorer toute frontière. Je ne crois pas que ce soit là la meilleure solution des problèmes " internationaux et des difficultés ouvrières. Je crois que le Canada peut résoudre seul ses " problèmes industriels, que les conditions ne sont pas toujours les mêmes ici que dans d'au- " tres parties du monde, que le travail canadien a pleine conscience de ses besoins et raisonne " ses aspirations, et que la centralisation est une chose différente de la solidarité et de la " coopération."

Voilà qui est parfaitement juste ; et les ouvriers agiront sagement qui voudront y réfléchir et s'organiser en conséquence.

Pour cela nous tenons à offrir à l'honorable Premier Ministre nos félicitations.

E. V. L., ptre.

L'HONORABLE M. DAVID EN FRANCE

Nous reproduisons dans une autre page le magnifique article publié par le Secrétaire de la province dans *Le Matin*, de Paris, du 19 juillet 1921. Dans un article fort intéressant paru dans *La Revue de la Semaine*, 22 juillet, M. Henri Bordeaux, de l'Académie Française, dit de très belles choses du Canada français. Nous en détachons le passage ci-dessous :

"Le 15 juin dernier, une mission française, ayant à sa tête le maréchal Fayolle, s'est embarquée à bord du *Paris*, notre nouveau paquebot transatlantique, pour offrir au Canada un buste de Rodin symbolisant la France après la Victoire et portant sur le piédestal cette inscription :

Au Canada, qui a versé le sang de ses fils pour la liberté du monde, la France reconnaissante— 1914–1918.

"L'avant-veille, M. Philippe Roy, le commissaire général du Canada, avait offert au Cercle Interallié un dîner en l'honneur de la mission. Au dessert, lui adressant tous ses vœux d'heureuse traversée, il lui promit un accueil qui l'étonnerait elle-même, tant elle retrouverait là-bas le sentiment de la France ; puis il donna la parole à M. David, ministre de l'Instruction publique à Québec (1). Et ce fut pour les assistants un ravissement dans la surprise. M. David est encore un jeune homme : complètement rasé, son visage porte l'effigie latine. Et si l'on peut lire dans César que les Gaulois avaient déjà le goût de l'éloquence, il venait nous prouver que ce goût, a traversé les mers avec nos colons d'Amérique au XVIIe siècle. Rarement nous entendîmes parler notre langue avec une chaleur aussi passionnée, avec un sens aussi juste de la cadance et du rythme, avec ce mélange harmonieux de la raison et du cœur qui fait le mérite des grands orateurs, habiles à persuader et à émouvoir ensemble. Nous revécûmes avec lui le passé : comme si les images en défilaient devant-nous: la hardiesse des compagnons de Champlain, les durs temps du défrichement et de l'installation, les terribles luttes avec l'Angleterre, le drame de la séparation, la vie continue au Canada dans sa volonté de garder intactes sa foi, ses traditions, sa langue, les prodiges de son développement familial et économique, la conquête de ses libertés sous la domination de la libérale Angleterre. Le Canada s'est toujours souvenu de la France, et quand les Canadiens sont venus à son secours dans la Grande guerre, nulle intervention ne leur parut plus naturelle. Le Canada s'est souvenu, mais nous...

"Très ému, M. Hanotaux, président du Comité France-Amérique qui a organisé la mission, se leva pour remercier M. David de son toast à la France. Et ses premières paroles dont l'assemblée fut tout agitée, tant elles repondaient à son attente, furent à peu près celles-ci :— Nous n'avons rien oublié. Nous nous sommes tus. Le silence peut être la forme la plus douloureuse et la plus profonde du souvenir, quand les événements nous obligent à l'acceptation sans réserve du passé..."

UN ARTICLE DE L'HONORABLE L.-A. DAVID DANS LE "MATIN" DE PARIS

L'honorable M. David, Secrétaire de la province, a fait un voyage en France au cours des mois de juin et juillet derniers. Durant son séjour à Paris, M. David a accepté l'invitation du *Matin*, l'un des grands journaux de la capitale française, d'écrire un article spécial pour ce journal.

Dans la note de rédaction dont le *Matin* fait précéder l'article de l'honorable Athanase David, il est dit : "Qui s'étonnera que le fils du sénateur et historien L.-O. David, élevé dans le culte de notre pays, sache si bien dire son amour pour notre patrie, tout en restant passionnément attaché à la sienne ?"

Nous reproduisons ici le texte de ce bel article :

---

(1) Ici M. Bordeaux s'est mépris sur le titre officiel de l'honorable M. David, qui est Secrétaire de la province. Il n'y a pas de ministre de l'Instruction publique dans la province de Québec.

"De nous-mêmes et de nos destinées, nous n'avons compris clairement que ce devoir-là : persister..... nous maintenir. Et nous nous sommes maintenus, peut-être afin que dans plusieurs siècles encore le monde se tourne vers nous et dise : "Ces gens sont d'une race qui ne sait pas mourir....." Nous sommes un témoignage.

"Au pays de Québec, rien ne doit mourir et rien ne doit changer".

Ainsi fait parler la voix de Québec, Louis Hémon, dans son livre où notre race s'est reconnue, "Maria Chapdelaine". Les critiques ont accueilli avec faveur cette publication du premier "Cahier vert". Je m'en réjouis pour la famille qui, dans son deuil, trouvera bon l'hommage qui va vers lui, pour notre province qu'elle fait mieux connaître.

"Au pays de Québec, rien ne doit mourir". En 1760, au lendemain de la cession du Canada, il demeura au pays de Québec 65,000 Canadiens d'origine française qui jurèrent fidélité au sol, aux traditions, aux lois et à la langue que la France leur avait données. C'était un capital qui ne devait pas être amoindri, et tel que reçu il fallait le remettre aux générations nouvelles.

Cent soixante années se sont écoulées et l'on retrouve au Canada français le même amour du sol, le même attachement, la même fidélité aux traditions, aux lois, à la langue. Rien n'est mort dans Québec, rien n'est changé, rien ne changera.

Le serment que se fait à lui-même un peuple de survivre lui donne l'énergie de faire les sacrifices nécessaires pour que l'œuvre de survivance s'accomplisse.

Bien des empires se sont écroulés depuis que la Pologne fut subjuguée, mais la Pologne ressuscitant prouve la puissance d'une faible minorité qui sait mettre au service de sa faiblesse la force que peut être un idéal.

Le nôtre, notre idéal, c'est de développer dans notre immense et beau pays, le Canada, une mentalité où viennent se fondre comme en un creuset les qualités des deux races qui composent la majorité de sa population.

Toutefois cette mentalité ne doit pas être faite de fusion ou d'assimilation ; à cela, le Canada français s'objecte et s'objectera toujours de toute la force de ses souvenirs du passé.

A quoi tiennent cet attachement et cette persistance à vouloir demeurer ce que nous sommes, souffrez que je le repète ici : cela tient plutôt qu'à aucune manifestation constante de la part de l'ancienne mère-patrie qu'à la ténacité de notre souvenir. Ce n'est pas un reproche ; nous comprenons, nous aussi, que certaines douleurs puissent être muettes. D'ailleurs, il faut savoir, malgré ses sentiments, garder le sens des justes proportions. La France est une très grande nation et nous ne sommes encore qu'un tout petit peuple, séparé d'elle par une allégeance que nous avons su respecter, comme le traité qui la rendit nécessaire. Nous avons toujours trouvé dans le respect de ce traité une satisfaction qui par moment devenait presque une fierté française.

La parole donnée devait être gardée.

Ce petit peuple toutefois n'oublia jamais l'importance du nombre et demanda aux berceaux la revanche pacifique que le sort lui faisait un devoir d'obtenir.

Hier, le peuple canadien d'origine française comptait 65,000 âmes; il en compte aujourd'hui près de 5 millions, dont plus de 2 millions dans la seule province de Québec. Si la proportion de notre augmentation, même diminuée, persiste, combien en comptera-t-il demain ?

Certains individus peuvent bien, indifférents, ne pas s'arrêter devant l'éloquence de ces chiffres, mais un peuple comme le peuple français, qui doit tenir à la diffusion de sa pensée, de ses idées, de son art, peut-il regarder sans quelque satisfaction les possibilités d'avenir que lui offre un pays jeune et fort, ayant décidé de vivre comme on le lui a enseigné et de maintenir toujours forte la pensée française, toujours intactes les traditions françaises ?

Dans Québec, l'école est française, les livres sont français, les enfants reçoivent l'instruction en français.

Les lois sont française, faites par une législature composée de 82 députés dont 76 sont français, elles sont interprétées par des juges dont la majorité est française.

Nos lois codifiées civiles sont le code Napoléon, soumis à certaines modifications nécessaires.

Devant les tribunaux, la jurisprudence citée est française, l'interprétation nous est fournie par Pothier, Demolombe, Laurent, Beaudry-Lacantinerie, et la longue lignée des juristes français.

Les chansons sont françaises, nos contes, nos légendes sont français.

La langue, la même, sans patois, sans différence, est la langue française, depuis les côtes de l'Atlantique jusqu'aux confins ouest de notre province, et j'ajouterai qu'elle demeure française chez 300,000 des nôtres qui se sont installés dans la province d'Ontario qui, elle, n'est pas française.

Les nécessités économiques, commerciales et politiques ont rendu utile et nécessaire la connaissance de l'anglais dans les centres, mais cette connaissance de la langue seconde n'a en rien entamé la langue française que jalousement nous essayons de garder indemne de tout anglicisme.

Les diplômés de nos universités, de nos collèges ou de nos écoles techniques, ou de hautes études commerciales, ont tous le désir de venir ici compléter leurs études, ainsi que ceux-là qui désirent se perfectionner dans les arts : il y en a actuellement 120 poursuivant leurs études dans vos universités et chez vos maîtres.

Le gouvernement de la province octroie depuis deux ans cinq bourses à des jeunes garçons qu'il croit qualifiés à venir ici chercher la compétence pédagogique.

Nous avons dans la province une centaine de médecins ayant suivi pendant plusieurs années les cliniques de vos grands professeurs.

Nous avons dans nos deux universités, deux professeurs de littérature que, chaque année, nous faisons venir de France.

On m'a demandé souvent si la langue française, les traditions françaises, sont le capital de la majorité de ceux de notre race, la réponse est facile : c'est le capital jalousement gardé par tous ceux de notre race.

La seule orientation qu'ils aient acceptée fut celle qui en a fait des Canadiens qui mettent le Canada avant tout, sans pour cela rien sacrifier du passé.

ATHANASE DAVID.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

QUALIFICATION DES COMMISSAIRES—PRÉSENCE AUX SÉANCES—CHANGEMENT DE SITE D'UNE MAISON D'ÉCOLE

En Cour de Circuit, district de Bedford, le juge Lynch a décidé ce qui suit, dans la cause de Giasson et al. *vs* les Commissaires de la paroisse de Farnham-Ouest :

1. Une résolution adoptée par une commission scolaire ne devient pas caduque du fait de l'absence d'un co mmissaire, s'il est évident que tel commissaire, lors de son élection, avait été choisi en dépit de son incapacité de lire et d'écrire et s'il avait déclaré, antérieurement à cette assemblée, son intention de ne pas agir comme commissaire.

2. Vu qu'un tel commissaire n'est pas légalement éligible, le secrétaire-trésorier est justifiable de ne pas l'aviser de la tenue d'une assemblée, si ce commissaire a manifesté clairement son intention de ne pas siéger.

3. Lorsque, en pareil cas, les quatre autres commissaires sont présents à l'assemblée, l'omission de convoquer à telle assemblée ne peut pas être invoquée comme une grave irrégularité dans la tenue de cette assemblée.

4. Bien que les commissaires aient une grande discrétion pour la division des districts qui sont sous leur contrôle, et bien que les Cours de justice n'interviennent généralement pas dans ces circonstances, elles doivent cependant intervenir et interviennent de fait chaque fois que cette discrétion est outrepassée de façon imprévoyante.

5. Quand les commissaires ont des raisons sérieuses pour changer le site d'une maison d'école, la Cour n'intervient jamais.

Voici les faits qui ont donné lieu à ce jugement.

La Commission scolaire de la paroisse de Farnham-Ouest, à l'une de ses séances, qui avait décidé de changer le site de la maison d'école du district No 4, avait autorisé un ouvrier à faire ce changement et avait, du même coup, transporté quatre contribuables du district No 3 au district No 4.

Giasson et d'autres contribuables en appelèrent de cette décision à la Cour de Circuit, alléguant les faits que nous venons de citer et plaidant, en plus, que la décision des commissaires avait été prise irrégulièrement, à l'insu des appelants et contrairement aux intérêts de la majorité des contribuables, tout particulièrement des appelants ; ils concluaient en demandant qu'avis soit donné à la Commission de suspendre tous les travaux décidés à cette séance.

A cette action les Commissaires répondirent que la décision attaquée par les appelants avait été prise régulièrement à une assemblée tenue régulièrement, que la résolution autorisant un ouvrier à faire les travaux ne pouvait pas être considérée comme une base suffisante d'action, que la résolution transportant quatre contribuables du district No 3 au district No 4 avait été passée dans l'exercice d'une discrétion valable, avec toutes les formalités voulues et dans le meilleur intérêt des contribuables. Ils expliquaient ensuite que ce changement était avantageux pour la majorité des élèves et pour l'institutrice ; que le nouveau site avait été acquis gratuitement ; qu'il était plus élevé et par conséquent plus sec que l'ancien ; qu'il était d'accès plus facile pour tous les élèves et que l'eau y était plus potable. Puis ils demandaient le renvoi de l'action avec dépens contre les appelants.

Le Juge Lynch,, après avoir pris connaissance des procédures, entendu les parties et les témoins, rendit son jugement, qu'il divisa en trois parties :

1. Relativement à la question d'irrégularité, il donna gain de cause aux commissaires, motivant surtout son jugement par l'explication suivante : il y avait bien, en effet, une irrégularité dans l'omission de convoquer tous les commissaires à la séance, mais comme tous étaient présents sauf un, qui, d'ailleurs, n'était pas qualifié et avait fait connaître sa décision de ne jamais assister aux séances, l'irrégularité se trouve couverte de ce fait.

2. Quant au transport des quatre contribuables d'un district à l'autre, le Juge donna raison aux appelants contre les commissaires, parce que, d'après lui, les changements n'auraient pas dû être faits, qu'ils avaient été faits sans prévoyance et au détriment de plusieurs contribuables.

3. Enfin, pour ce qui est du changement de site de la maison d'école, le Juge maintient la décision des commissaires pour les motifs suivants : le site nouveau est plus sain ; il a été fourni gratuitement à la Commission scolaire ; il est à proximité de maisons où les institutrices peuvent loger facilement ; et bien que ce site ne soit pas exactement au centre du district, il n'en est pas éloigné de façon disproportionnée.

Et les frais du procès furent partagés.

EUG. L'HEUREUX,

Avocat.

DOCUMENTS OFFICIELS

BUREAU CENTRAL DES EXAMINATEURS CATHOLIQUES

SESSION DE JUIN 1921

Les examens ont duré quatre jours, du 28 juin au 1er juillet 1921 inclusivement, et ils ont eu lieu dans les 33 localités mentionnées à l'article 80 des règlements du Comité catholique.

2,725 aspirants et aspirantes ont été admis aux examens après s'être conformés fidèlement aux prescriptions des règlements :

Les 2,725 candidats, 302 hommes, dont 221 religieux appartenant à diverses communautés enseignantes, et 2,423 femmes, dont 110 religieuses de plusieurs communautés, se répartissent comme suit :

1,102 (23 hommes et 1,079 femmes) pour le diplôme d'école primaire élémentaire ;

1,142 (154 hommes et 988 femmes) pour le diplôme d'école primaire intermédiaire (modèle) ;

481 (125 hommes et 356 femmes) pour le diplôme d'école primaire supérieure (académique.)

1,986 ont passé leurs examens avec succès, savoir :

748 pour le brevet élémentaire (18 aspirants et 730 aspirantes) ;
863 " " modèle (112 " 751 ") ;
375 " " d'académie (94 " 281 ") ;
739 n'ont pas réussi à obtenir leurs diplômes, savoir :
354 pour le diplôme d'école élémentaire (5 aspirants et 349 aspirantes) ;
279 " " " modèle (42 " 237 ") ;
106 " " " académique (31 " 75 ").

Ce qui donne les résultats suivants :

1.—Pour le brevet élémentaire 68% ont réussi et 32% ont échoué ;
2.— " " modèle 75½% " 24½% "
3.— " " d'académie 78% " 22% "

Résultat général : 73% de tous les candidats ont obtenu des diplômes et 27% ont été refusés.

De plus, le Bureau a admis aux examens du brevet modèle, en vertu d'un règlement adopté par le Comité catholique à sa session de septembre 1919, 211 jeunes filles qui n'avaient que 16 ans. Ces aspirantes ne peuvent aspirer à recevoir un diplôme à la suite de cet examen; mais, si elles réussissent sur toutes les matières, elles pourront se présenter pour le brevet académique et jouir des exemptions accordées aux candidats déjà munis du brevet modèle.

Sur les 211 admises à l'examen, 173 ont réussi et 38 ont échoué.

Voici l'opinion des membres du Bureau sur l'ensemble des épreuves qu'ils ont corrigées

MATIÈRES	ÉLÉMENTAIRE	MODÈLE	ACADÉMIQUE
Prières et catéchisme	Très bien	Bien	Bien.
Lecture française	Bien	Très bien	Très bien.
Lecture latine	Bien	Très-bien	Très bien.
Grammaire française et analyse	Bien	Très bien	Très bien.
Dictée française	Bien	Bien	Bien.
Écriture	Assez bien	Bien	Bien.
Littérature (préceptes)	Faible	Bien	Très bien.

Composition française	Bien	Bien	Bien
Histoire Sainte	Très bien		
Histoire Sainte et de l'Église		Bien	Bien.
Histoire du Canada	Bien	Très bien	Très bien.
Géographie	Passable	Faible	Assez bien.
Instruction civique	Bien	Bien	Très bien.
Arithmétique	Faible	Très bien	Excellent.
Calcul mental	Bien	Très bien	Très bien.
Toisé		Bien	Bien.
Géométrie			Bien.
Comptabilité	Très bien	Très bien	Très bien.
Pédagogie	Très bien	Très bien	Très bien.
Agriculture	Très bien	Très bien	Très bien.
Sciences naturelles :			
Zoologie et botanique	Bien		
Zoologie, botanique et cosmographie		Bien	Très bien.
Hygiène	Excellent	Très bien	Très bien.
Bienséances	Très bien	Très bien	Très bien.
Dessin	Bien	Assez bien.	Bien.
Histoire de France		Très bien	Très bien.
Histoire d'Angleterre		Bien	Très bien.
Histoire des Etats-Unis	Assez bien	Bien	Très bien.
Histoire ancienne			Très bien.
Algèbre		Bien	Bien.
Trigonométrie			Bien.
Physique			Très bien.
Cosmographie			Bien.
Philosophie			Très bien.

LANGUE ANGLAISE

Matières	Élémentaire	Modèle	Académique
Grammaire anglaise	Très bien	Très bien	Bien.
Dictée anglaise	Très bien	Très bien	Très bien.
Composition anglaise	Très bien	Très bien	Très bien.
Littérature anglaise	Faible	Passable	Bien.

ANGLAIS POUR LES CANDIDATS DONT LA LANGUE MATERNELLE EST LE FRANÇAIS

Grammaire anglaise	Très bien	Bien	Bien.
Dictée anglaise	Passable	Bien	Bien.
Composition anglaise	Passable	Bien	Bien.

Notes du Bureau

Le Bureau signale particulièrement à l'attention du personnel enseignant et aux aspirantes et aspirants, les matières dont la note moyenne n'atteint pas au moins *bien*, particulièrement *l'arithmétique*, la *géographie*, et *l'écriture* à l'élémentaire ; la *géographie*, le *dessin* et *la composition française* à l'intermédiaire ; la *géographie* et la *composition française* à l'académie ; la *littérature anglaise* à l'élémentaire et à l'intermédiaire ; la *dictée* et la *composition anglaise* à l'élémentaire spécial.

MÉTHODOLOGIE

A L'ÉCOLE NORMALE DE HULL

En conformité de la pédagogie de la "Normalienne-en-Belles-Lettres", article B.

LEÇON DONNÉE PAR QUATRE ÉLÈVES DU COURS ACADÉMIQUE A UNE CLASSE DE 6e ANNÉE SUR UNE FABLE DE LAFONTAINE

1ère LEÇON PAR MLLE ANTOINETTE GERVAIS

1o Lecture de la fable.
2o Recherche de la morale.

Culture du jugement.

Introduction.—La normalienne qui s'écrierait à la fin de la lecture d'une fable de Lafontaine "le charmant petit poème" trouvera peut-être un jour, parmi ses auditeurs distingués, une amie qui lui demandera : " Quel est donc le charme de la fable ? Et voici la causerie qui s'engage.

Charmes de la fable.—Les fables de Lafontaine portent l'empreinte de son charmant génie et de sa charmante poétique. Son charmant génie c'est-à-dire son intelligence littéraire, créatrice du vrai varié et un : sa charmante poétique, son imagination faisant la splendeur littéraire. Lafontaine avait une imagination attique c'est-à-dire une imagination sobre (qui se limite, qui choisit, qui élimine avec goût), une imagination précise (elle donne nettement les détails de formes, couleurs et mouvements), une imagination intense (elle fait voir comme si on était là).

Chez Lafontaine, les vers sont souples et rythmés. Lafontaine n'est pas le poète de l'héroïsme, encore moins celui des vertus chrétiennes. Le cri de sa leçon n'est pas : "En haut les cœurs !" Toutefois, le sage qui se forme à l'école des fables, est un homme assez avisé, dans le commerce du monde, pour n'être pas dupe de la malice et de la ruse des hommes.

Cette esquisse de causerie est déterminée en conséquence de la pédagogie analysée au paragraphe "A" de la "Normalienne-en-Belles-Lettres". Là, il est entendu que la normalienne s'entretient avec des personnes cultivées. Quant aux leçons qu'on va lire, elles sont données aux élèves de la petite école, avec bénéfice littéraire en conformité, avons-nous dit, de la pédagogie de la "Normalienne-en-Belles-Lettres, article B".

Choix de la fable.—Pour illustrer ce que je viens de dire, venons à l'étude de l'une des fables de Lafontaine. Laquelle choisir ? Voici le conseil de notre "Normalienne-en-Belles-Lettres". La normalienne n'ouvrira pas au hasard le livre du grand fabuliste ; elle ne lira pas avec les enfants, la fable qui se présente d'aventure : tout n'est pas bienfaisant dans Lafontaine, ni pour l'art, ni pour la leçon. La normalienne aura soin de choisir celle des fables qui suggèrent des reflexions morales convenables aux élèves chrétiens, ou celle des fables qui donnent aux enfants d'essentiels conseils au moment qu'ils pénètrent dans ce monde plein de pièges, ou bien encore celle des fables qui éveil-

lent, animent, affinent les facultés esthétiques du bien penser, du bien voir et du bien rendre.

But de l'étude de la fable.—Avec les enfants de la petite école, on étudie les fables pour enrichir leur vocabulaire, leur donner des tours de phrases, des idées pratiques et aussi comme moyen de culture de l'imagination. L'imagination de l'enfant en contact avec celle de Lafontaine se moulera sur cette dernière. La fable que nous voulons étudier avec vous aujourd'hui et qui confirmera ce qui vient d'être dit, s'intitule : "Le fermier, le chien et le renard."

Dans cette fable, nous avons éliminé ce qui était encombrant pour une étude à la petite école.

LE FERMIER, LE CHIEN ET LE RENARD

Un renard guettait à toute heure
Les poules d'un fermier ; et, quoique des plus fins,
Il n'avait pu donner d'atteinte à la volaille.
D'une part, l'appétit, de l'autre, le danger
N'étaient pas au compère, un embarras léger.
Hé quoi ! dit-il, cette canaille
Se moque impunément de moi !
Je vais, je viens, je me travaille,
J'imagine cent tours : le rustre, en paix, chez soi,
Vous fait argent de tout, convertit en monnaie,
Ses chapons, sa poulaille, il en a même au croc.
Et moi, maître passé, quand j'attrape un vieux coq,
Je suis au comble de la joie.
Je jure les puissances de l'Olympe et du Styx, il en sera parlé ;
Roulant en son cœur ces vengeances,
Il choisit une nuit libérale en pavots.
Chacun était plongé dans un profond repos.
Le maître du logis, les valets, le chien même,
Poules, poulets, chapons, tout dormait. Le fermier
Laissant ouvert son poulailler
Commit une sottise extrême.
Le voleur tourne tant qu'il entre au lieu guetté,
Le dépeuple, remplit de meurtres, la cité,
Emporte ce qu'il peut, laisse étendu le reste.
Les marques de sa cruauté
Parurent avec l'aube ; on vit un étalage
De corps sanglants et de carnage.
Tel Ajax, à l'âme impatiente,
De moutons et de boucs, fit un vaste débris,
Croyant tuer en eux, son concurrent Ulysse
Et les auteurs de l'injustice
Par qui l'autre remporta le prix.
Le maître ne trouva de recours qu'à crier contre son chien ;
Ah ! méchant animal, qui n'es bon qu'à noyer,
Que n'avertissais-tu dès l'abord du carnage ?
—Que ne l'évitiez-vous ? C'eût été plus tôt fait.
Si vous, maître et fermier à qui touche le fait,
Dormez sans avoir soin que la porte soit close,
Voulez-vous que moi, chien, qui ne suis à la chose
Sans aucun intérêt, je perde le repos ?
On vous sangla le pauvre drille.

Avertissement : Enseignement intuitif.—Les élèves n'ayant pas de livre, cette fable sera écrite au tableau noir avant la classe. A défaut d'images, deux dessins : un chien et un renard seront tracés au tableau noir.

Nous devons présenter ces dessins afin de frapper l'imagination des enfants. En conséquence du principe que l'enseignement doit être intuitif, il importe d'illustrer la leçon. C'est pourquoi, pour l'étude de la présente fable, un dessin représente un renard qui guette les poules et un autre le fermier qui châtie son chien.

Étude particulière d'une fable.—Mes enfants, nous allons lire ensemble un beau conte.

(La maîtresse dirigera les élèves dans cette lecture exigeant une bonne prononciation. Ces élèves sont censés savoir que Lafontaine donne une morale à chaque conte).

Recherche de la morale.—Dans toute fable, combien y a-t-il de parties, Lucie ?

—Dans toute fable, il y a deux parties : le conte et la morale.

—Quelle partie avez-vous sous les yeux, Thérèse ?

—C'est le conte.

—Laquelle nous faudra-t-il donc chercher, Marie ?

—Il nous faut chercher la morale.

La maîtresse a eu soin de copier, au tableau noir, le conte sans y joindre la morale. La raison de ce procédé, qui est de faire chercher la morale par les élèves, est celle de leur faire contracter l'habitude de réfléchir sur les faits. Un homme qui ne réfléchit pas sur les événements, restera enfant tout en vieillissant. Les hommes ont tiré des faits, de bonnes leçons pour la conduite de leur vie. Ceux qui ont su profiter de leurs observations ont acquis ce qu'on appelle l'expérience, la prudence, la sagesse, la faculté de donner de bons conseils. Voilà pourquoi, l'institutrice fait trouver par l'élève la morale de Lafontaine. C'est pourquoi elle interrogera comme suit :

Revenons à la fable et voyons quelle morale en découle.

Pour trouver la morale, on examine les personnages et on déduit la morale que chacun d'eux suggère. Puisqu'il y a ici trois personnages, vous pouvez trouver au moins trois morales.

Cherchez-en une, Mlles. Les élèves hésitent.—La maîtresse vient à leur secours.

Procédé suggestif.—Examinons la conduite du fermier, mes enfants. A-t-il fait preuve de sagesse en se fiant à son chien, Lucienne ?

—Non, puisque le chien l'a trompé.

—Quel est le premier devoir d'une personne qui possède un bien précieux ?

—C'est d'y veiller avec soin.

—Quel est celui qui est obligé, avant tout autre, de veiller à la conservation de ce bien, Berthe ?

—C'est le propriétaire.

—Si le propriétaire ne peut se désintéresser de ce qu'il possède, quelque chose peut-il remplacer l'œil du maître, Madeleine ?

—Non, rien ne vaut l'œil du maître.

—Vous avez bien répondu. Vous avez trouvé une morale.

A qui se rapporte la morale que nous venons de trouver, Rosette ?

—Elle se rapporte au maître.

—Quelle est-elle ?

—Rien ne vaut l'œil du maître.

La maîtresse devra procéder de la même manière pour faire trouver les autres morales. Afin d'abréger ce travail, nous donnons ici ces morales, sans les nombreuses questions qu'en impose la recherche.

Quelle morale avez-vous trouvée, Aline ?

—Si je considère le renard, la morale que j'en tire, c'est que l'ennemi veille toujours.

—Avez-vous trouvé une morale qui se rapporte au chien, Dorothée ?

—Oui, le chien nous apprend que les serviteurs sont généralement infidèles.

—N'en auriez-vous pas une autre se rapportant encore au chien, Claire ?

—Le chien nous montre aussi que trop souvent l'accusé s'excuse en mettant la faute sur celui qui l'accuse.

Ce procédé de récriminations qui consiste à s'excuser en accusant, ne veut pas dire qu'on a raison, mais il sert à débarrasser le couplable de son adversaire.

Déjà vous avez déduit une morale de la conduite du fermier. Ne pourriez-vous en tirer une autre, Eliane ?

—En observant le fermier, je me dis : Il ne faut compter que sur soi-même.

—Vous avez bien jugé, Mlles. Je vous félicite. Si vous continuez cet exercice, vous deviendrez des femmes sensées et pratiques.

Cependant nous allons prendre la morale de Lafontaine, qui se rapporte au maître. Elle renferme la pensée que vous venez d'émettre, Eliane, mais elle est exprimée d'une autre manière.

La maîtresse lit elle-même la morale et la fait écrire au tableau noir par une élève.

Morale de Lafontaine.—

Toi, donc, qui que tu sois, ô père de famille,
T'attendre aux yeux d'autrui, quand tu dors, c'est erreur.
Couche-toi le dernier, et vois fermer ta porte.

Pendant que l'élève écrit la morale au tableau noir, la maîtresse continue de causer avec les élèves.

Lafontaine a nourri son génie des spectacles de la nature pour en tirer des leçons humaines. Cette fable, que nous étudions, en est la preuve. Mais lui-même, le poète, en des vers admirables, nous fait cette confidence : qu'il aime à causer avec la nature et à l'interpréter.

Dans l'épilogue qui clot le XI livre des fables, il écrit délicieusement ceci :

C'est ainsi que ma muse, au bord d'une onde pure,
Traduisait en langue des dieux
Tout ce que disent, sous les cieux,
Tant d'êtres empruntant la voix de la nature ;
Truchement de peuples divers,
Je les faisais servir d'acteurs en mon ouvrage ;
Car tout parle dans l'univers.
Il n'est rien qui n'ait son langage.

LECON DE CHOSES

Un verre.

COURS ÉLÉMENTAIRE

Matériel.—Deux ou trois verres, une tasse, quelques morceaux de verre cassé, un tube de verre, un bec de gaz.

I. *Ses usages*.—Qu'est-ce que ceci ? De quoi est-ce fait ? Nommez-moi d'autres choses en verre. Pourquoi faire nous servons-nous d'un verre ? Nommez des choses qu'on ne boit pas dans un verre.

II. *Sa forme*.—1. La maîtresse montrant les bords d'une tasse à thé demande : Comment appelle-t-on cette partie de la tasse ?—Le bord. Montrez le bord du verre. Quelle

forme a ce bord ? Nommez d'autres choses dont le bord ait la forme d'un cercle. (La maîtresse montrera ensuite un morceau de verre à vitre avec les bords tranchants.) Touchez doucement le bord de ce morceau de verre : à quoi ressemble-t-il ?—A un couteau. Oui, il est tranchant ; que ferait-il si on le portait à la bouche ?—Il la couperait. Maintenant passez votre doigt sur le bord du verre à boire. Que remarquez-vous ?—Il est *lisse*. N'est-il pas tranchant ? (La maîtresse peut montrer au tableau la différence entre la section tranchante et carrée du morceau de verre à vitre et le bord arrondi du verre à boire.) Pourquoi le bord du verre est-il lisse et arrondi ?

2. Henri, venez tracer une ligne au tableau. Maintenant tracez-en une qui penche un peu. Regardez les côtés du verre: sont-ils comme la ligne droite ou comme la ligne en pente ? Voyez-vous sur la table d'autres objets qui aient des côtés droits ?—Le pot à l'eau : Quels sont ceux qui ont les côtés en pente ?—La tasse à thé, le verre.

3. La maîtresse prend un verre à fond octogonal. Quelle forme a le haut de ce verre ?—C'est un rond, un cercle. Maintenant je place le verre sur ce morceau de papier blanc et je trace une ligne tout autour du pied pour avoir sa forme. Voilà. Est-ce un cercle, comme le haut du verre ? Comptez combien il y a de coins.—Huit. Combien de côtés ?—Huit. Maintenant regardez le fond du verre. Combien y a-t-il de côtés ?—Huit. Est-ce que ces côtés sont plats ou arrondis comme le haut du verre ?—Ils sont plats. (La maîtresse montre ensuite un verre ordinaire et un verre de forme octogonale et demande : quel est le plus joli ?—Celui qui a les côtés plats. Quelle est la partie la plus jolie, le haut ou le fond du verre ? Pourquoi a-t-on fait le verre avec des côtés plats ?—Ça le rend très joli. Il y a une autre raison : venez voir quel est celui qui contient le plus, celui qui a des côtés tout unis ou celui qui a des arêtes ? Pourquoi faire ces abords-là ?

4. La maîtresse peut faire comparer aux enfants le cercle intérieur et le cercle extérieur du verre, le fond à huit côtés d'un verre avec le fond arrondi en cercle de la tasse à thé.

III. *Sa substance, le verre.*—De quoi est fait ce verre ? Essayons d'apprendre quelque chose sur le verre.

1. Passez votre doigt sur cette ardoise. Que sentez-vous ? Elle est..... ?—Lisse. Maintenant passez le doigt sur le verre. Qui est le plus doux, le plus lisse ?—Le verre. Levez le verre et présentez-le à la lumière. Comment vous paraît-il ?—Brillant.

2. La maîtresse montre les lignes tracées sur l'ardoise et demande : Comment les a-t-on faites ? Elle montre alors combien il est facile de rayer profondément une ardoise et combien il est difficile de rayer de même la surface du verre. De là on conclura que le verre est *dur*.

3. Après avoir placé plusieurs petits objets derrière le verre, la maîtresse les fera nommer. Qu'est-ce que j'ai à la main ? Où l'ai-je placé ?—Derrière le verre. Comment pouvez-vous le voir s'il est derrière le verre ?—On peut voir à travers le verre. On dit que le verre est *transparent*, c'est-à-dire que nous pouvoins voir à travers. Nommez-moi d'autres choses transparentes.—L'eau. (La maîtresse remplit le verre d'eau et montre qu'on peut voir les objets à travers parce que l'eau et le verre sont transparents. Puis elle place du lait ou de l'encre dans une bouteille en verre, et par ses questions fait trouver qu'on peut voir le lait et l'encre parce que le verre est transparent.)

4. Si je laisse tomber le verre sur le plancher, qu'arrivera-t-il ? Si je laisse tomber cette tasse, qu'arrivera-t-il ?—Ils se briseront facilement. Nommez-moi d'autres choses qui se brisent facilement en tombant !—La craie, l'ardoise, le charbon.—On dit de toutes ces choses qu'elles sont *fragiles*, c'est-à-dire qu'elle se brisent facilement. (La maîtresse peut amener les enfants plus âgés à distinguer les différents degrés de la fragilité, et elle leur fera ainsi trouver que le verre est *très fragile*. Il sera utile aussi de montrer à une classe plus avancée comment la chaleur fracture le verre.)

5. La maîtresse prendra un tube en verre et le présentera à la flamme du gaz jusqu'à ce qu'il fonde. Pendant ce temps, elle attirera l'attention des enfants sur les changements que subit le verre.—Il devient rouge, puis mou, de sorte qu'on peut le *plier* et l'*étirer*. Le terme

fondre peut être enseigné et on demandera aux enfants le nom d'autres choses qui fondent a isément. Ceci sera une bonne préparation pour la leçon suivante.

IV. *Comment on fait le verre.*—Dans cette leçon, la maîtresse ne parlera point des verreries, mais elle se servira simplement de ce que les enfants savent que le verre fond, pour leur apprendre comment on a fabriqué le verre à boire. Elle fera fondre un peu de cire dans une cuillère de fer, elle fera le moule d'un bouton ou de tout autre objet petit, avec de l'argile ou du sable fin et elle y versera le liquide fondu. Elle expliquera que de la même façon le verre est mis dans de grands creusets, fondu à une très haute température et versé à l'état liquide dans des moules.

Conseils à la maîtresse.—Il y a tant de variété de formes dans les verres, que la maîtresse trouvera probablement nécessaire de modifier quelques détails de la seconde partie de la leçon. L'introduction de quelques termes comme *fragile, transparent*, au lieu des phrases *qui se brise facilement, on peut voir à travers*, doit être laissé au jugement de la maîtresse. Quand les *idées* ont été données, les *termes* qui les représentent viendront ensuite, mais la maîtresse ne doit jamais se presser de les faire connaître ; on ne doit pas non plus introduire plus d'un ou deux termes nouveaux par leçon. Les trois premières parties de cette leçon suffisent pour une leçon aux plus jeunes enfants.

LEÇON D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE

Where is the scene of the picture laid ? It is laid in the bush.

Do you see any houses ? No I don't see any houses.

Are there any houses in the neighborhood ? I don't think there are any houses in the neighborhood.

What makes you think there are no houses in the neighborhood ? The fact that the sole person in the picture is preparing a meal, makes me think that there are no houses in the vicinity.

You say the *sole person in the picture*, who is the sole person ?

He is a man.

May it not happen that there are houses near, but that the man is picnicking, quite close to some house ? I don't think the man is picnicking ; a man does not go picnicking alone.

If he is not picnicking what is he doing ? I suppose he is out on a fishing or hunting excursion.

Which is it a fishing or a hunting excursion ? That, I can't tell, in the picture, I see neither gun nor fishing-tackle ; perhaps the man is simply camping out for a rest and the good of his health.

Does he look sickly or as if he needed a rest ? No, I admit that he looks neither sickly nor as if he needed a rest.

How does he look ? He looks strong and vigorous.

Has he any coat on ? No, he is coatless.

Is he standing ? No he is not standing.

Then he is sitting ? No, he is not sitting in the ordinary sense of the word.

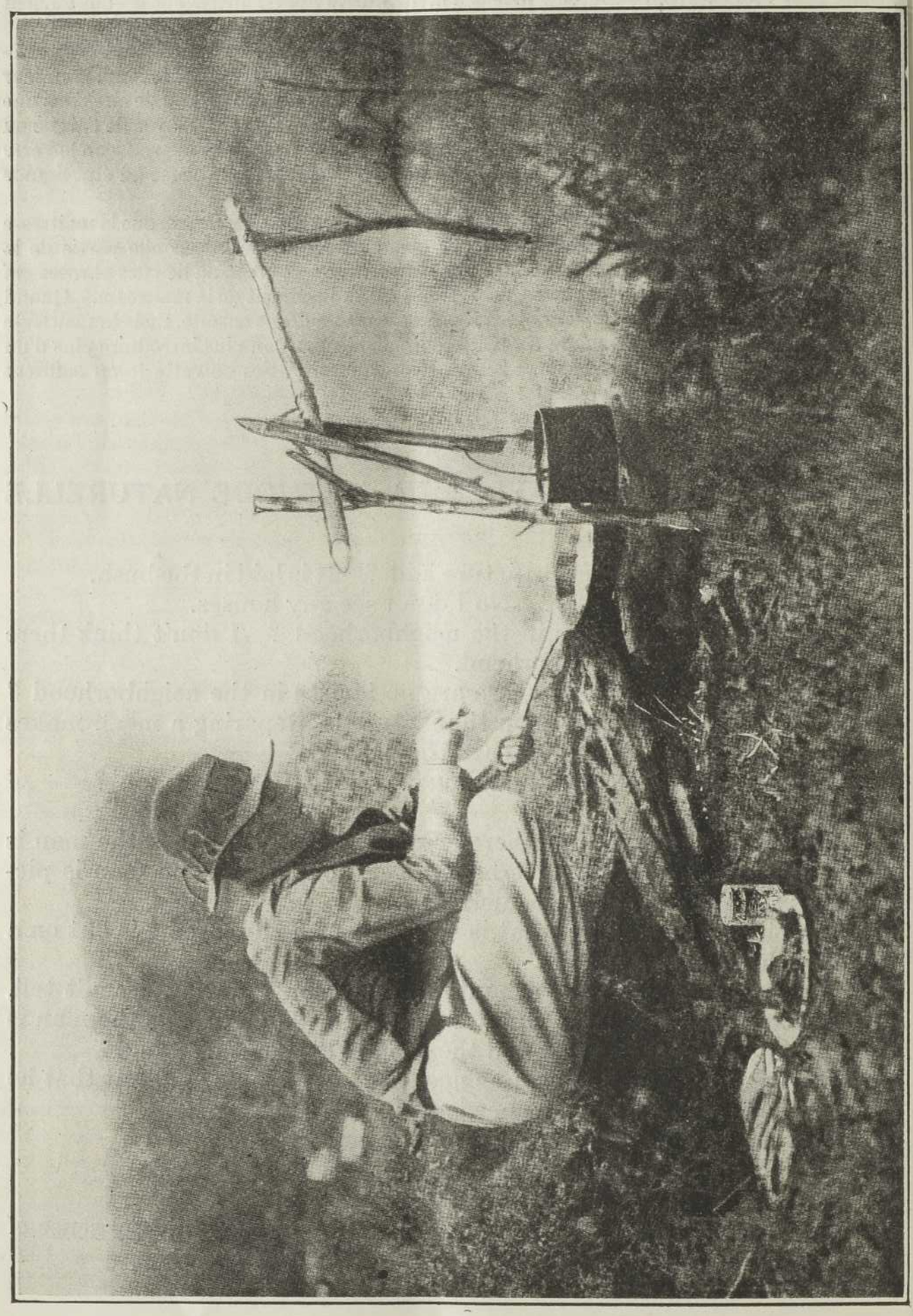

If he is neither sitting nor standing what is he doing ? He is squatting.

What is squatting ? Perhaps the best way to describe his position would be to say that without having any seat, he is half standing, half sitting, with his haunches pressing against the calves of his legs, or better still that he is sitting on his heels.

Is he inclined forward or backward ? He is inclined forward.

Where is his rightel bow resting ? It is resting on his rightknee.

In his righthand, what has he ? He has a fork in his right hand.

What is he holding with his left hand ? With his left hand he is holding the handle of a frying-pan.

Where is the frying-pan ? It is resting on a fire of red coals.

How do you know that the coals are red ? I know they are red because I see no smoke.

How do you know that there is any fire at all ? The man is holding the frying-pan with the intention of cooking what is in the pan; to cook, fire is needed, the man knows it, you know it, and so do I.

What is in the frying-pan ? I think it is a pancake.

What is a pancake ? The dictionary says that a pancake is a thin cake of batter fried in a pan.

What is batter. Again the dictionary says that batter is a mixture of several ingredients as flour, eggs, etc.,beaten together with some liquid as milk, cream, etc, into a paste and used in cookery.

What are the ingredients used in making the batter for pancakes ? The ingredients generally used in the batter for pancakes are : flour, eggs, milk, baking-powder, etc.

How is the pancake made ? When the batter is ready it is poured into a hot pan in which a small quantity of dripping is frying ; the pan is kept over the fire, then the pancake is turned so that both sides may be equally browned or baked ; some persons turn the cake with a fork ; in the woods, the smart cook turns the cake by shaking the pan in such a way that the cake flies up, turns over and falls back into the pan on the other side ; it requires considerable skill and much practice to be able to turn pancakes in this way.

Is the man cooking anything else besides pancakes ? Yes, he appears to have something else cooking.

In what is it cooking ? It is cooking in a pot.

Where is the pot ? It is suspended over the fire.

How is it suspended ? It is suspended by means of its handle.

Describe how it is suspended by means of its handle. It is pretty difficult to describe how it is suspended ; it is quite simple to look at, but it is altogether different to describe it.

I know that it is not easy to describe it, but you are such a clever lad that I am sure you'll succeed in describing it accurately.

The tops of two young trees about five or six feet apart have been cut off, one of the pieces cut off crosses from tree to tree, supported in each case by a fork of the standing trunk ; hooked to the crosspiece which reaches almost to the ground is a forked piece cut from one of the trunks ; the handle of the pot is caught in a short branch of the forked piece ; thjs branch supports the pot at the right distance from the fire.

What is in the pot ? That I don't know, may be water.

Why water ? To make tea or coffee; in any case, I have no idea of the contents of the pot.

On the ground, to the right of the man, what do you see ? On the ground, to the right of the man, I see a small can and a plate.

What is in the can ? I can't say what is in the can.

Is there not something printed on the can ? There is, but it is so small that I can't read it and besides a part of the inscription is hidden by the plate.

I will tell you what is printed on the can : it is Carnation Milk.

Please, sir, what is "Carnation Milk" ? I don't know very much about it, but this is what the *Carnation Milk Products Company*, the manufacturers of carnation milk, say : "It is wholesome, delicious, and convenient. It is pure cows' milk, evaporated and sterilized, and it contains no sugar or other foreign substance". Now you know as much about it as I do.

Why do they call it Carnation Milk, sir ? A carnation, as you know, is a beautiful flower ; the company adopted that flower as their trade-mark ; why they took the carnation instead of the rose, the peony, the cabbage, the turnip or some other vegetable is a matter of taste.

Please, sir, what do the company mean when they say that "it is pure cows' milk *evaporated* ? What is meant by the word evaporated ? Well, you know that in all milk there is a certain amount of water, of liquid ; evaporated milk is milk from which the water, the liquid portion has been extracted by causing it to change into vapor, leaving behind the non-liquid parts, in an absolutely dry state.

What does sterilized mean ? Sterilized means made sterile, rendered sterile.

Yes, but what does sterile means ? It means incapable of producing life.

Yes, but milk does not produce life ? Yes sir, it does, if it is not kept covered, very clean, and in a cool place, it will swarm with germs, which are nothing but a low form of life.

What do they mean when they say that it contains *no sugar or other foreign substance* ? They mean that after the evaporation of the liquid they did not mix sugar or anything else with the remainder.

How is the man clad ? He has on a large, grey, soft, felt hat, which

fits down well on his head, a waistcoat with sleeves, and grey trousers ; I see neither his stockings nor boots.

Does he seem very intent on what he is doing ? He does seem very intent on what he is doing, he does not appear to have eyes for anything else.

Is there anything on the plate near the can ? Yes, there is something on the plate near the can.

What is on the plate near the can ? I can't tell ; I have no idea what it is ; the picture is not sufficiently clear for me to distinguish it.

Do you see anything on the ground back of the plate ? Yes, I think I see a basket, but I am not sure.

Describe the picture briefly. It shows a campfire over which a pot is suspended from a branch. Squatted before the fire is a vigorous, healthy looking man with a frying-pan in one hand and a fork in the other, evidently making pancakes. He is absorbed in the operation, and is probably waiting for the moment when it will be necessary to turn the pancake so that it may be cooked on both sides. On the ground, to the man's right are a basket, a plate and a tin of evaporated milk.No house is anywhere visible ; the scene is in the bush and the man is evidently a camper, on a hunting or fishing expedition. He appears to be able to take care of himself and to be thoroughly enjoying his outing.

J. AHERN.

ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

LA CHARITÉ

SOMMAIRE.—*Quel est le commandement de Dieu qui nous oblige à la charité ?—Qu'est-ce que la charité ?—(Catéchisme)—Pourquoi devons-nous aimer Dieu par dessus toute chose ?—Marque de la chatrié envers Dieu.—Comment pêche-t-on contre la charité envers Dieu ?*

Charité envers le prochain.

Acte de charité.

Nous sommes obligés à la charité par le premier commandement de Dieu. La charité est une vertu surnaturelle par laquelle nous aimons Dieu par dessus toutes choses, et notre prochain comme nous-mêmes pour l'amour de Dieu.

Nous devons aimer Dieu par dessus toutes choses parce qu'il est infiniment parfait, infiniment bon, infiniment aimable et qu'il est notre souverain bien et notre dernière fin.

La marque à laquelle nous reconnaissons que nous aimons Dieu, c'est notre fidélité à observer ses commandements.

On pêche contre la charité envers Dieu quand on aime quelque chose plus que Dieu, ou qu'on n'a pour lui que de l'indifférence.

Nous sommes obligés d'aimer notre prochain parce que Dieu nous l'ordonne expressément et que tous les hommes sont nos frères rachetés comme nous par le sang de Jésus-Christ.

Nous devons aimer le prochain comme nous-mêmes, c'est-à-dire lui désirer et lui procurer autant que nous le pouvons les mêmes biens qu'à nous. Par notre prochain il faut entendre tous les hommes et même nos ennemis. Nous devons montrer notre amour pour le prochain en accomplissant à son égard les œuvres de miséricorde, particulièrement l'aumône spirituelle et corporelle et le pardon des injures.

Acte de charité, etc.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉES

I

L'ENFANT BON

Un enfant vraiment bon aurait horreur de faire souffrir un être vivant, un animal inoffensif, un frêle insecte ; il sent que c'est mal et lâche. Il ne voudrait pas arracher du nid de pauvres oiseaux.

Les idées.—Que fait l'enfant qui est bon ?—Est-il bon seulement avec les grandes personnes, les camarades ?—Nommer un être vivant que les enfants méchants torturent volontiers. (Le chien).—Nommer un animal inoffensif. (Le crapaud).—Un frêle insecte. (La mouche).—Qu'est-ce qu'être lâche ? (Abuser de sa force.)—Pourquoi est-ce une lâcheté de dénicher les oiseaux ?

Explications.—*Avoir horreur :* c'est avoir un sentiment de peur, d'effroi ; c'est, ici, éprouver un malaise très grand en voyant quelque chose de laid, d'affreux, de mal.—*Inoffensif :* qui n'offense personne, ne fait de mal à personne.—*Frêle* : délicat.

Exercices.—Lire la dictée *au féminin* en remplaçant être vivant, animal, insecte, par un nom féminin. Ex.: Une enfant vraiment bonne aurait horreur de faire souffrir une bête, une grenouille, une mouche, etc. Lire la dictée en mettant comme titre : *Les enfants bons.* Souligner d'un trait les verbes, de deux traits les adjectifs. Recopier la dictée au pluriel.

II

LE LAIT

Le lait est l'aliment par excellence du petit enfant, du vieillard, du malade et du convalescent ; il convient également aux adultes bien portants, et constitue une nourriture rafraîchissante et saine. On en fait un usage quotidien en le prenant soit seul, soit associé à quelque autre substance, comme le chocolat, le café, le thé, ou mêlé au riz ou à diverses pâtes.

Explications.—*Aliment*, toute substance employée comme nourriture.—*Convalescent*, celui qui relève d'une maladie.—*Adulte*, toute personne au sortir de l'enfance.—*Quotidien*, de tous les jours.

Élocution.— Pourquoi dit-on que le lait est l'aliment par excellence du petit enfant ?—Qu entend-on par une nourriture saine, rafraîchissante ?—D'où proviennent le chocolat, le café, le thé, le riz ?

Vocabulaire : Définir les mots : *chocolaterie, chocolatier, cafetière, cafetier, théière, rizière.*

RÉCITATION ET EXERCICE DE LANGAGE

J'AI LA CROIX

Bonjour, maman, oh ! viens m'entendre.
Viens ! j'ai quelque chose à t'apprendre;
Tiens, vois ! regarde, j'ai la croix !
Je l'ai pour la première fois !
N'est-ce pas qu'elle est bien jolie,
Attachée à son beau ruban
Tout rouge et tout neuf ? Oh ! maman,
Ma tante *en était éblouie* !
Et *bon papa*, qui souriait
En voyant qu'on me regardait !
Et puis aussi mon petit père,
Qui plus qu'en d'autres jours m'aimait !
Et mon oncle qui m'embrassait !
Va, dimanche tu seras fière !
En me voyant *si bien paré*
L'on dira : *"Madame est la mère*
Du petit garçon décoré !"

Mlle Rose Favel.

EXPLICATIONS ET QUESTIONS.—*Bonjour, maman, etc.;* cette entrée est bien naturelle. L'enfant semble avoir un secret à révéler : il veut surprendre sa mère.—*En était éblouie :* elle était ravie par l'éclat de cette croix ou plutôt par cet honneur inattendu.—*Bon papa :* la suite du texte fait voir qu'il s'agit ici du *grand'père ; bon* est mis pour *grand*, qui convenait. L'auteur a voulu sans doute employer un terme de tendresse. Le père est appelé plus loin *petit père*, en d'autres termes affectueux.—*Va :* sois en sûreté.—*Si bien paré :* avec un si bel ornement.—"*Madame est la mère du petit garçon décoré*" ; ces mots sont délicieux ; l'enfant jouit d'avance du bonheur orgeuilleux de sa mère.

—Que dit l'enfant à sa mère en entrant? Pourquoi fait-il tant de mystères et est-il si empressé en même temps? Comment décrit-il sa croix? Quelle impression, d'après lui, a fait la croix sur sa tante? et sur son grand'père, et sur son père, et sur son oncle? Que prédit-il à sa mère?—Quelles sont les récompenses décernées à l'école où vous êtes?—Que pensez-vous de la joie de cet enfant et des sentiments qu'il exprime?

COURS MOYEN

DICTÉES

I

LA PIÉTÉ

Les personnes pieuses sont celles qui sont entièrement *dévouées* à la volonté de Dieu, prêtes à exécuter ses moindres désirs. Elles *réalisent* à cet effet deux conditions : d'abord, un *parti pris* bien arrêté, de suivre en tout l'appel de Dieu, comme l'aimable et jeune *Samuel*, qui se lève au milieu de la nuit, ne s'attarde pas au plaisir ni à la paresse de dormir, et dit avec une *candeur*, une simplicité admirables : "Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute !" Ensuite, elles s'appliquent à supprimer tous les *obstacles* qui peuvent rendre difficile ou peut-être impossible l'accomplissement des désirs de Dieu.

EXPLICATIONS DE MOTS.—*Dévouées :* c'est-à-dire qu'elles s'appliquent avec un véritable soin, consacrent tous leurs efforts à exécuter la volonté de Dieu.—*Réalisent :* accomplissent.—*Parti pris :* ce que l'on est fermement décidé de faire.—*Samuel :* avait été consacré par sa mère au service du Seigneur ; c'est à lui qu'Il s'adressa pour faire connaître la punition qui devait être infligée au grand prêtre Héli.—*Candeur :* innocence de l'âme.—*Obstacles :* celui qui est paresseux, menteur, etc., trouve dans ces défauts autant d'obstacles au service de Dieu.

EXERCICES ET ANALYSES.—Faire connaître les noms ou pronoms faisant fonction de sujet et de complément direct.—Faire l'analyse grammaticale de la dernière phrase : *Ensuite, elles s'appliquent, etc.*

II

LES ÉGOÏSTES

Il y *a* des gens qui *se figurent* que le monde est fait pour eux, qu'il faut que tout leur *cède*, qu'on doit se gêner pour leur être agréable et qu'il leur est *inutile* de se gêner à leur tour. Ils *vont leur chemin* sans s'occuper d'autrui, ils parlent à *tort et à travers*, sans prendre garde si, par des *propos légers*, railleurs ou *inopportuns*, ils ne blessent pas les sentiments des personnes présentes. Entrent-ils quelque part, ils prennent sans hésiter les places que d'autres se *sont réservées ;* s'ils mettent la main au plat, ils choisissent le meilleur morceau sans égards pour les *convenances* ou les droits d'autrui, pour les vieillards, les femmes, et les enfants. Dans une voiture *publique*, ils encombrent tout de *leurs* bagages, de *leurs* mouvements, de leur conversation bruyante ou *malséante*. Ils abusent de la *faiblesse* ou de la *timidité* des gens pour leur *extorquer* des avantages ou *les priver de leurs droits*. Ils sont insupportables et ne s'en doutent même pas.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Egoïsme :* (du latin *ego*, je ou moi), vice qui fait rapporter tout à soi.—*A tort et à travers :* locution adverbiale, sans discernement, sans y regarder.—*Propos :* du latin *propositum*, chose proposée, dessein ; (du préfixe *pro*, en avant, et *positus*, placé). Ici, *propos* signifie discours qu'on tient dans une conversation.—*Malséante :* qui n'est pas séant, qui s'écarte des convenances, de la politesse (de *mal* et *séant*).—*Extorquer :* obtenir par violence morale (du préfixe *ex*, et *torquere*, tordre, littéralement, arracher par torsion).

Il y a : quelle espèce de verbe? (*verbe auxiliaire avoir, employé impersonnellement*).—*Qui se figurent:* la fonction de *se*?—*Cède :* à l'aide de préfixes, former quelques mots dérivés de *céder*. (*Intercéder*, de *inter*, et *cedere*, qui proprement a signifié aller, puis s'en aller, et finalement céder : *Inter*-cession ; *pro*-céder ; *con*-céder, de *cum* et *cedere ; re*-céder ; *suc*-céder, du latin *sub*, sous, et *cedere*). —*Inutile, inopportun :* quel préfixe entre dans la composition de ces mots? le sens de ce préfixe?—*Léger :* former un verbe (*alléger*).—*Se sont réservées :* analyser *se* et donner la raison de l'ortho-

graphe du participe.—*Ils vont leur chemin :* le sens de cette expression ?—*Convenance :* à l'aide d'un préfixe, former le contraire de ce mot. (*In*, convenance).—*Publique:* le masculin singulier ?—Pourquoi dans *leurs bagages*, *leurs mouvements*, *leur* est-il au pluriel tandis qu'il est au singulier dans *leur conversation* ?—*Faiblesse, timidité :* le contraire ? (*Force, hardiesse*).—*Les priver de leurs droits :* analyser *les* et *leurs*.

RÉCITATION

CONSEILS A UN ENFANT

Oh ! *bien loin de la voie*
Où marche le pécheur,
Chemine où Dieu t'envoie !
Enfant ! garde ta joie !
Lys ! *garde ta blancheur* !

Sois humble ! que t'importe
Le riche et le puissant !
Un souffle les emporte.
La force la plus forte,
C'est un cœur innocent !

Bien souvent Dieu repousse
Du pied les hautes tours ;
Mais dans le nid de mousse
Où chante une voix douce,
Il regarde toujours !

VICTOR HUGO.

EXPLICATIONS.—*Bien loin de la voie :* bien loin du chemin.—*Chemine :* marche, suit le chemin.—*Lys* ! *garde ta blancheur :* toi qui es comme un lys, tu as la blancheur et la pureté du lys, garde cette blancheur.—*Un souffle les emporte :* un souffle les fait disparaître.

QUESTIONS.—Quel chemin l'enfant doit-il éviter ?—Qu'est-ce qu'un lys ?—Quelles sont les choses qu'un enfant doit garder pieusement ?—Qu'est-ce qu'un cœur innocent ?—Quelle morale peut-on tirer de cette petite pièce ?—L'enfant doit éviter les chemins où marche le pécheur, il doit rester pur, humble, innocent.—Car Dieu qui repousse les superbes, *les hautes tours*, aime les cœurs humbles et purs.

RÉDACTION

Dites comment vous vous installiez pour faire vos devoirs de vaccances et dans quelle pensée vous vous y appliquiez.

DÉVELOPPEMENT

Je faisais mes devoirs de vacances dans le jardin, sous un arbre où j'avais installé une table, une chaise, mes livres et tout ce qu'il me fallait, et tout en écoutant le chant des oiseaux, le vol des abeilles et des papillons, je travaillais. . .

Ces bruits ne sont pas distrayants, c'est une petite musique qui m'aidait à m'appliquer. Car elle me faisait comprendre que tous les êtres dont Dieu a rempli la création travaillent pour remplir leur mission.

Et qu'il faut que je m'applique aussi pour remplir la mienne. . .

COURS SUPÉRIEUR

DICTÉES

I

CONSEILS D'UNE MÈRE A SON FILS

Travaille, sois fort, *sois fier*, *sois indépendant*, méprise les petites *vexations* attachées à ton âge. Réserve *ta force de résistance* pour des actes et des faits qui en vaudront la peine. Ces temps viendront ; si je n'y suis plus, pense à moi qui ai souffert et travaillé gaîment. *Nous nous ressemblons d'âme et de visage.* Je sais dès aujourd'hui quelle sera ta vie intellectuelle ; je crois pour toi bien des douleurs profondes ; j'espère pour toi des joies bien pures. Garde en toi le trésor de la bonté ; sache donner sans hésitation, perdre sans regret, acquérir sans lâcheté ; sache mettre dans ton cœur le bonheur de ceux que tu aimes à la place de celui qui te manquera. Garde l'espérance d'une autre vie. C'est là que les mères retrouvent leurs fils ; aime toutes les créatures de Dieu ; pardonne à *celles qui sont disgrâciées*, résiste à celles qui sont *iniques*, dévoue-toi à celles qui sont grandes par la vertu.

GEORGE SAND.

EXPLICATIONS.—*Sois fier :* aie des sentiments nobles et élevés. Cet adjectif fier signifie aussi altier, superbe, hautain, arrogant, mais alors il s'emploie en mauvaise part.—*Sois indépendant :*

ne dépends de personne, ne te laisse pas dominer par la volonté d'autrui.—*Vexations :* les choses désagréables, du latin *vexari :* tourmenter.—*Ta force de résistance :* force avec laquelle tu résisteras aux difficultés.—*Nous nous ressemblons d'âme . . . :* nous avons les mêmes qualités d'âme, la même forme de visage.—*Celles qui sont disgraciées :* qui sont défigurées, difformes, qui n'ont pas reçu les mêmes grâces que les autres.—*Iniques :* injustes à l'excès, méchantes.

Remarque.—Le maître, en dictant ce morceau aux élèves, s'appliquera à leur faire bien sentir toute la justesse de ces conseils, et à leur en faire bien comprendre toute l'importance. Ce sera en même temps qu'une bonne leçon de morale, une leçon de fierté patriotique appliquée à notre vie nationale canadienne-française et catholique.

II

UTILITÉ DES OISEAUX

C'est une vérité reconnue que les petits oiseaux, qui semblent *faits* seulement pour chanter le printemps et les fleurs, sont en quelque sorte nos pères *nourriciers*. Ce sont eux qui, par la guerre *incessante* qu'ils font aux légions d'insectes nuisibles, protègent les plantes et les fruits et leur permettent d'arriver à maturité. Ce sont les *anges gardiens* de l'épi de blé. Ne touchons donc pas aux petits oiseaux. Cependant on leur fait une guerre continuelle. Les enfants détruisent les nids, dispersent les couvées, emprisonnent les oiseaux dans des cages, les attachent avec un fil à la patte, les *mutilent* pour les faire chanter, inventent pour eux mille *tortures*. Tout cela est odieux et presque criminel. Ce serait avec une véritable joie que nous verrions l'autorité défendre d'emprisonner les oiseaux et de *les vendre* sur nos marchés.

Explications et exercices.—*Faits :* en vertu de quelle règle ce participe passé s'accorde-t-il ?—*Chanter* a ici le sens de *célébrer* le printemps et les fleurs par leurs chants.—*Nourriciers :* pour savoir que ce mot s'écrit avec un *c*, il suffit de se rappeler qu'il vient de *nourrice*.—*Incessante :* veut dire qui ne cesse pas ; composé de *cessant* et de la particule *in*.—*Leur :* pourquoi reste-t-il invariable ?—*Anges gardiens :* justifier ce rapprochement en rappelant ce que font les anges gardiens pour chacun de nous.—*Mutilent :* c'est-à-dire coupent quelque membre ; par exemple, pour les rossignols, dont on crève les yeux pour les faire chanter.—*Mille :* rappeler les règles de syntaxe de ce mot.—*Tortures :* tourments qu'on faisait endurer à un accusé, à un condamné.—Au figuré, ce mot s'applique à toute espèce de supplices.—*Les vendre :* faire l'analyse de *les*.

Faire l'analyse logique de cette phrase : *Ce sont eux qui, par la guerre, etc.* Combien y a-t-il de propositions, et quelles sortes de propositions ?

LECTURE ET RÉCITATION

CREDO

Je ne suis pas de ceux que la vie embarrasse,
Je répugne aux langueurs des hommes d'aujourd'hui.
Ma croyance est profonde et j'y trouve un appui.
Sur lequel ont compté les meilleurs de ma race.

Le faible , dans son cœur examine la trace
Du chagrin, du remords, de la peur, de l'ennui.
Je chercherai plus haut et verrai mieux que lui :
Je ne suis pas de ceux que la douleur terrasse.

Je sais qu'il faut chanter : je chante. C'est ma foi.
Je sais qu'il faut lutter : je lutte. C'est ma loi.
Pour achever mon hymne et pour garder mes armes.

Je n'ai, pauvre pécheur, qu'à regarder la croix
Où l'Homme-Dieu versa tant de sang et de larmes.
Le doute et la froideur ne viendront pas. Je crois.

Paul Harel.

ADMINISTRATION DE "L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE"

NOUVELLE ADRESSE POSTALE

Vu les réclamations qui nous ont été faites au sujet du changement d'adresse de l'administrateur de notre revue, M. J.-R. Paradis, l'adresse permanente de ce dernier sera, à l'avenir, comme suit : *M. J.-R. Paradis, Case postale 636, Haute-Ville, Québec.*

Prière, donc, d'adresser les abonnements et les réclamations à l'adresse ci-dessus.

MATHÉMATIQUES

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES SUR LES QUATRE OPÉRATIONS

1. Un propriétaire possède trois maisons qui lui rapportent : la première $1800, la deuxième $2700, la troisième $4320. Mais il paie en impôts $225 pour la première, $337.50 pour la deuxième et $540 pour la troisième. De plus, il a fait pour ces immeubles $441 de frais de réparations. Dites, d'après cela, son revenu net, et combien il peut dépenser par jour.

Solution : $1800 + $2700 + $4320 = $8820, le total des recettes.
$225 + $337.50 + $540 + $441 = $1543.50, le total des déboursés.
$8820 − $1543.50 = $7276.50, le revenu net. *Rép.*
$7276.50 ÷ 365 = $19.94, ce qu'il peut dépenser par jour. *Rép.*

2. Deux robinets coulant ensemble ont rempli un bassin en 3 heures 45 minutes. Le bassin est d'une contenance de 3,149,775 gallons, et le premier robinet donne 5234 gallons à la minute. Quel est le débit du second ?

Solution : 3 heures 45 minutes = 225 minutes.
5234 × 225 = 1,177,650 gallons, quantité que le 1er robinet a fourni en 3 heures 45 minutes.
3,149,775 gallons − 1,177,650 gallons = 1,972,125, quantité fournie par le 2e robinet, en 3 heures 45 minutes.
1,972,125 ÷ 225 ÷ 8765 gallons à la minute. *Rép.*

3. Un marchand a acheté 34 pièces de drap au prix de $175 l'une. Il veut gagner sur le tout $3182. Il en vend d'abord 12 au prix de $212 l'une, puis 8 à $225 l'une. Que doit-il vendre chacune de celles qui restent ?

Solution : $175 × 34 = $5950, le coût de 34 pièces.
$5950 + $3182 = $9132, le prix de vente des 34 pièces.
12 + 8 = 20 pièces vendues.
34 − 20 = 14, pièces qui restent.
$212 × 12 = $2544, ce que rapporte la 1ère vente.
$225 × 8 = $1800, ce que rapporte la 2e vente.
$2544 + $1800 = $4344, total des deux premières ventes.
$9132 − $4344 = $4788, ce que les pièces qui restent doivent rapporter.
$4788 ÷ 14 = $342, prix de vente de chacune des pièces qui restent. *Rép.*

PROBLÈMES DE RÉCAPITULATION SUR LES FRACTIONS

1. On a vendu successivement $^1/_3$, puis $^1/_5$, puis $^1/_6$ d'une pièce d'étoffe et il reste encore 31.2 verges. Quelle était la longueur totale ?

Solution : $^1/_3 + ^1/_5 + ^1/_6 = ^{10}/_{30} + ^6/_{30} + ^5/_{30} = ^{21}/_{30} = ^7/_{10}$, la partie vendue.
$^{10}/_{10} - ^7/_{10} = ^3/_{10}$, ce qui reste.
$^3/_{10} = 31.2$.
$^1/_{10} = \frac{31.2}{3}$,
$^{10}/_{10} = \frac{31.2 \times 10}{3} = 10.4 \times 10 = 104$ verges, la longueur totale.
Rép.

2. On extrait d'une carrière 8976 pavés vendus \$96 le mille. Le propriétaire doit toucher $^1/_3$ de la vente, le carrier $^5/_{12}$ et le voiturier le reste. Que revient-il à chacun ?

Solution : (\$96 × 8976) ÷ 1000 = \$861.696, le produit de la vente.
\$861.696 × $^1/_3$ = \$287.232, la part du propriétaire. *Rép.*
\$861.696 × $^5/_{12}$ = \$71.808 × 5 = \$359.04, la part du carrier. *Rép.*
$^1/_3 + ^5/_{12} = ^4/_{12} + ^5/_{12} = ^9/_{12} = ^3/_4$.
$^4/_4 - ^3/_4 = ^1/_4$ le reste.
\$861.696 × $^1/_4$ = \$215.424, la part du voiturier. *Rép.*

3. Un fermier récolte 2400 minots de blé. Il en garde $^1/_{100}$ pour la nourriture de la maison, $^1/_8$ pour la semence et il vend le reste à \$3 le quintal de cent livres. Quelle somme recevra-t-il si le minot de blé pèse 60 livres ?

Solution : $^1/_{100}$ de 2400 = 24 minots,
$^1/_8$ de 2400 = 300 minots,
24 + 300 = 324 minots.
2400 − 324 = 2076 minots, la partie vendue.
(2076 × 60) ÷ 100 = 124,560 ÷ 100 = 1245.6 quintaux.
\$3 × 1245.6 = \$3736.80, la somme reçue. *Rép.*

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

---

1. Un paquebot doit parcourir une distance de 3120 milles en 9 jours. Il marche pendant 2 jours à une vitesse de 16 milles à l'heure. Quelle doit être sa vitesse par jour et par heure pendant le reste du temps ?

Solution : 2 jours = 48 heures.
16 × 48 = 768 milles, la distance parcourue les 2 premiers jours.

3120 − 768 = 2352 milles la distance à parcourir dans le reste du temps, c'est-à-dire (9 − 2) 7 jours.

2352 ÷ 7 = 336 milles par jour. *Rép.*

336 ÷ 24 = 14 milles à l'heure. *Rép.*

2. Pour faire une pièce de drap de 96 verges de long et 1.5 verge de large on a employé 594 livres de laine. On dispose de 1425.6 livres de laine et l'on veut faire un tissu de 1 verge et ¼ de largeur. Quelle sera la longueur de la nouvelle pièce ?

Solution : 594 livres de laine, 96 vgs de long, 1.5 verge de large.

1425.6 livres de laine, ? verges de long, 1.25 verge de large.

$\frac{96 \times 1425.6 \times 1.5}{594 \times 1.25} = 276.48$ vgs. *Rép.*

Autrement : 96 × 1.5 = 144 verges carrées.

594 livres donnent 144 verges carrées.

1425.6 livres donnent ? verges carrées.

$\frac{144 \times 1425.6}{594} = 345.6$ verges carrées.

345.6 ÷ 1.25 = 276.48 verges, longueur de la pièce. *Rép.*

3. Un rentier dispose de $18,000. Quelle opération sera pour lui la meilleure, ou d'acheter une maison qui, tous frais déduits, lui assurera un revenu net de $798, ou de placer son argent à 4.5%. Dites ce qu'il gagnera dans le cas choisi ?

$18,000 × 0.045 = $810, ce que rapporte son argent à 4.5%.

$810 − $798 = $12, ce qu'il gagnera de plus dans le 2e cas. *Rép.*

4. Une personne place $24,000 à 7½% et une certaine autre somme à 4½%. En tout elle jouit d'un revenu de $3262.50. Trouvez la somme placée à 4½%.

$24000 × 0.07½ = $1800, ce que rapporte le 1er placement.

$3262.50 − $1800 = $1462.50, ce que rapporte le 2e placement.

$1462.50 ÷ 0.045 = $32,500, le 2e placement. *Rép.*

ALGÈBRE

1. A est trois fois plus âgé que B. Il y a huit ans l'âge de B n'était que le 1/7 de celui d'A. Trouver l'âge actuel de chacun d'eux.

Solution : Soit x l'âge de B, alors $3x$ l'âge d'A.

$3x - 8 = 7\ (x - 8) = 7x - 56$.

$3x - 7x = -56 + 8 = -48$.

$4x = 48$.

$x = 48 \div 4 = 12$, l'âge de B. *Rép.*

$3x = 3 \times 12 = 36$, l'âge d'A. *Rép.*

2. Si le plus grand de deux nombres est divisé par le plus petit, le quotient est 1 et le reste 6. Si le plus grand, augmenté de 14, est divisé par le plus petit diminué de 4, le quotient est 5 et le reste 4. Quels sont les deux nombres ?

Solution : Soit x le petit nombre, alors $x+6$ le grand.

$x+6+14=5\ (x-4)+4=5x-20+4=5x-16.$

$x+20=5x-16.$

$x-5x=-16-20=-36.$

$-4x=-36$; $(x=36\div 4=9$, le petit nombre. *Rép*

$x+6=9+6=15$, le grand nombre. *Rép.*

Autrement : Soient x le petit nombre et y le grand.

$\frac{y-6}{x}=1$ ..... (1)

$\frac{y+14-4}{x-4}=5$ ..... (2)

Chassant les dénominateurs : $y-6=x$ ..... (3)

$y+10=5x-20$ ..... (4)

Soustrayant (3) de (4) : $16=4x-20$ ..... (5)

Transposant : $16+20=4x$ ..... (6)

$x=36\div 4=9$, le petit nombre *Rép*..... (7)

Substituant 9 à x dans (3) $y-6=9$ ..... (3)

$y=9+6=15$, le grand nombre. *Rép* ..... (8)

3. Trouver un nombre tel que, si de son carré on ôte 9, on obtienne un nombre qui soit au-dessus de 100 d'autant d'unités que le nombre demandé est au-dessous de 23.

Solution : Soit x le nombre.

$x^2-9-100=23-x.$

$x^2+x=23+9+100=132.$

$x^2+(\frac{1}{2})^2=132+\frac{1}{4}=\frac{528}{4}+\frac{1}{4}=\frac{529}{4}$

$x+\frac{1}{2}=\frac{23}{2}$ ou $-\frac{23}{2}$

$x=-\frac{1}{2}+\frac{23}{2}=11.$ *Rép.*

ou $x=-\frac{1}{2}-\frac{23}{2}=-12.$

4. Une municipalité veut construire une école dont le coût doit être de \$64,000. Le gouvernement s'engage à payer $\frac{1}{4}$ de la dépense totale. La municipalité emprunte le reste et s'engage à rembourser la somme empruntée et les intérêts composés à 5% en 20 annuités. On demande la valeur de chaque annuité.

Solution : Formule $a'=\frac{Cr(1+r)n}{(1+r)n-1}$

La somme empruntée $=\frac{3}{4}$ de \$64000 = \$48,000.

Substituons dans la formule les valeurs données : C = \$48,000, $n=20$, $r=0.05$;

Nous aurons $a'=\frac{48000\times 0.05\times 1.05^{20}}{1.05^{20}-1}$

20 log. $1.05=20\times 0.021189=0.423780.$

Le nombre correspondant de $0.423780=2.65326.$

Donc $1.05^{20}=2.65326.$

$a'=\frac{48000\times 0.05\times 2.65326}{2.65326-1}=\frac{2400\times 2.65326}{1.65326}=\frac{6367.824}{1.65326}=\$3851.68.$ *Rép.*

GÉOMÉTRIE

1. Un bassin en forme de segment de sphère a pour diamètre à l'ouverture $5^1/_3$ pouces et pour hauteur $1^3/_5$ pouces ; quelle est la contenance du bassin en pouces cubes ?

Solution : Le diamètre $= 5^1/_3$ pouces ; le rayon $= 2^2/_3$ pouces.

$0.5236 \times 1^3/_5 \times [3 \times (2^2/_3)^2 + (1^3/_5)^2] = 0.5236 \times {}^8/_5 \times$
$({}^{64}/_3 + {}^{64}/_{25} = 0.5236 \times {}^8/_5 \times \frac{1792}{75} = \frac{7506.3296}{375} = 20.02$
pouces cubes. *Rép.*

2. Trouver le diamètre d'une sphère dont le volume est de 5946 pouces.

Solution : 5946 pouces $\div$ 0.5236 = 11356.

La racine cubique de 11356 = 22.48 pouces. *Rép.*

3. Une sphère de $2^1/_3$ pouces de rayon est enfermée dans un cylindre de même rayon et dont la hauteur est égale à la circonférence. Quel est le volume de la partie du cylindre non occupée par la sphère ?

Solution : $2^1/_3$ pouces $\times 2 = 4^2/_3$ pouces, diamètre de la sphère et aussi le diamètre du cylindre.

$(4^2/_3)^3 \times 0.5236 = \frac{2744}{27} \times 0.5236 = 53.21327$, volume de la sphère.

$4^2/_3 \times 3^1/_7 = {}^{14}/_3 \times {}^{22}/_7 = {}^{44}/_3$, circonférence du cylindre et aussi hauteur du cylindre.

$(4^2/_3)^2 \times 0.7854 = {}^{196}/_9 \times 0.7854 = {}^{196}/_3 \times 0.2618 = \frac{51.3128}{3}$
pouces carrés, surface de la base du cylindre.

$\frac{51.3128}{3} \times {}^{44}/_3 = 250.86258$ pouces cubes, volume du cylindre.

250.86258 − 53.21327 = 197.64931, pouces cubes, volume de la partie du cylindre non remplie. *Rép.*

ANNIVERSAIRES

Le 28 mai dernier, les Révérendes Sœurs des SS. NN.-de Jésus et de Marie ont célébré le 60e anniversaire de l'établissement du couvent d'Hochelaga.

Le 28 juin, les anciens Zouaves pontificaux canadiens, accompagnés de douze cents jeunes Zouaves, venus de tous les coins du pays, ont célébré à Québec, avec une solennité imposante, le 50e anniversaire de l'expédition à jamais mémorable des Zouaves canadiens-français à Rome en 1868-69-70. Les Zouaves canadiens sont fidèles à leur devise : "Aime Dieu et va ton chemin."

Le couvent des Sœurs de la Charité de Rimouski a célébré, les 5 et 6 juillet dernier, le cinquantième anniversaire de la fondation de son magnifique établissement.

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

LA FRANCE ET LE VATICAN

Après avoir été interrompues pendant 17 ans, les relations entre la France et le Vatican ont été officiellement renouées en mai dernier. On se rappelle que c'est sous le gouvernement Combes que la France, mal inspirée, rompit les liens séculaires qui l'unissaient au Saint-Siège. Heureusement que pour notre mère-patrie, Jeanne d'Arc veillait "sur le plus beau royaume qu'il y ait au monde", et que la guerre lui a révélé le dévouement et la puissance morale de ses enfants catholiques ainsi que la place prépondérante qu'occupe le Pape dans le monde, en dépit des schismes, des hérésies et de la franc-maçonnerie.

M. Jonnart a été nommé ambassadeur de France, auprès du Saint-Siège et Mgr Cerretti, nonce papal à Paris. Chose remarquable, c'est le jour même de la mort de Combes que l'ambassadeur de France prenait la route de la Ville Éternelle. Combes, le renégat, croyait avoir mis l'Église au tombeau, et voilà qu'aujourd'hui, Elle est plus puissante et plus respectée que jamais.

L'Église catholique, apostolique et romaine a les promesses éternelles.

LE CENTENAIRE DE DANTE

Le 14 septembre courant, sera célébré dans le monde entier, à la demande de Sa Sainteté Benoit XV, le sixième centenaire de la mort de l'immortel poète florentin, le Dante, l'auteur de la *Divine Comédie*. A l'occasion de ce centenaire, le Pape a écrit à l'archevêque de Ravenne, où mourut *l'Alighieri* :

"Nous pensons qu'il est de notre devoir de célébrer le jubilé séculaire de Dante avec un sentiment de complaisance et de reconnaissance et la plus grande solennité ; *car l'Alighieri est nôtre*. En effet, nul ne l'ignore, le poète florentin a allié à l'étude de la nature celle de la religion : il a formé sa pensée aux principes puisés au plus profond de la foi catholique ; il a nourri son âme aux plus hauts sentiments d'humanité et de justice... Qui pourra nier que notre Dante a nourri et fortifié la flamme de son génie et sa puissance poétique par l'inspiration de la foi catholique, jusqu'à pouvoir chanter les plus augustes mystères de la religion dans un poème presque divin. Il n'est donc personne qui ne voie avec quel souvenir de reconnaissance et avec quels honneurs un si grand nom doit être célébré par les catholiques du monde entier."

M. Jean Guiraud, dans la *Croix* de Paris du 26 avril, résume admirablement en quelques lignes l'œuvre du grand poète catholique italien :

"Par ces études, Dante nous apparaîtra sous un double aspect. Comme les grands génies de l'humanité, il incarne au plus haut degré le temps où il vécut avec ses sentiments, ses passions, ses idées. Quand on veut se représenter le moyen-âge dans son expression la plus sublime et la plus large, à qui pense-t-on ? A Dante, à saint Thomas d'Aquin, à saint Louis et à cette œuvre toujours vivante qui pour être anonyme et collective n'en est pas moins personnelle, la cathédrale. Mais en même temps qu'il représente la civilisation de son temps, le poète de la *Divine Comédie* représente l'humanité dans son ensemble, comme le firent Michel-Ange au sein de la Renaissance, Corneille et Bossuet au grand siècle, Victor Hugo dans les temps modernes ; car dans son œuvre si vibrante apparaissent toujours, vécus par les hommes de tous les temps et de tous les pays, les sentiments qui passionnent l'humanité, les espérances qui la soutiennent, les forces humaines et divines qui l'animent. Cette étroite union en un seul homme, en une seule œuvre de ce qu'il y a de plus spécial à une époque et de

plus général dans l'humanité, est la marque des grands génies. C'est celle de Dante, et voilà pourquoi tout ce qu'il y a de grand dans le monde s'unira pour rendre un hommage universel à ce génie chrétien."

A ceux qui désireraient connaître l'œuvre incomparable de la *Divine Comédie*, nous leurs conseillons de lire la très belle étude qu'en fit naguère Frédéric Ozanam.

LE CENTENAIRE DES FRÈRES DU SACRÉ-COEUR

Le centenaire de la fondation de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur, établi à Lyon en 1821 par le Père André Coindre, a été célébré avec éclat dans la province de Québec, notamment à Montréal, Arthabaska, Saint-Hyacinthe. C'est en 1872, que les Frères du Sacré-Cœur arrivèrent au Canada, où ils fondèrent la Maison d'Arthabaska, qui devint le centre d'une Province en 1900. Une seconde Province, a été établie dans la suite à Montréal, 1912. Outre les deux Provinces du Canada, l'Institut des Frères du Sacré-Cœur possède deux Provinces en France, les Provinces de Belgique, des Etats-Unis et d'Espagne, où se trouve la Maison-Mère générale, à Renteria.

Le Scolasticat et le Noviciat de l'Institut sont à Saint-Hyacinthe, dans un endroit magnifique.

Les Frères du Sacré-Cœur enseignent dans la plupart des diocèses de la province de Québec, où leur zèle et leur compétence sont très appréciés.

Depuis 1906, le Révérend Frère Albéric est à la tête de l'Institut qu'il dirige avec fermeté et douceur dans la voie du progrès religieux et pédagogique.

RESTONS DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Parlant de colonisation, *l'Union des Cantons de l'Est*, d'Arthabaska, dit avec raison :

"Notre province est assez vaste, assez riche et assez fertile pour permettre de garder tout notre monde, et nos compatriotes ont toute chance d'être beaucoup plus heureux chez nous qu'ailleurs, où ils n'ont pas à lutter dans notre province, pour leurs écoles et pour leur langue. Dans Québec, les Canadiens français peuvent tout aussi bien, sinon mieux, arriver à l'aisance et à la fortune que dans Ontario et dans l'Ouest.

"Le moment est mal chosi pour faire de la propagande en faveur des autres provinces. Ce n'est pas à l'heure où le gouvernement dépense des centaines et des centaines de mille piastres dans nos régions de colonisation, et où l'honorable M. Perrault annonce qu'il peut disposer du jour au lendemain, de 12,000 lots en faveur des colons ; ce n'est pas à cette heure-là que le patriotisme et l'intérêt commandent aux nôtres de quitter notre province pour aller tenter fortune sous un autre ciel.

"Si les Canadiens français doivent un jour traverser dans les provinces-sœurs, il ne faut pas que ce soit en émigrant, mais en débordant. Et il y a encore trop de place au soleil chez nous pour que ce moment soit venu."

Nous faisons nôtres ces sages réflexions: emparons-nous du sol de la province de Québec, d'abord, car si nous manquons à ce devoir sacré, les étrangers viendront s'y établir. Centralisons nos forces *chez nous* avant de les éparpiller aux Etats-Unis et dans les provinces anglaises où le Canadien français n'est pas plus considéré que le Doukabor.

UN TROISIÈME CENTENAIRE HISTORIQUE

Les 2 et 3 août dernier on a célébré avec éclat, à Penetanguishene, Ontario, le trois centième anniversaire de l'arrivée, sur les bords de la Baie Georgienne, de Champlain, des premiers missionnaires et des premiers défricheurs français. Pour commémorer cet événement historique, le premier ministre d'Ontario, M. Drury, a dévoilé une statue élevée en l'honneur du Père Le Caron, Récollet. Un autre monument, dédié au P. Laboreau, S. J., qui a fondé l'église des Jésuites à Penetanguishene, a aussi été érigé.

A l'occasion du dévoilement du monument du P. Le Caron, le premier ministre d'Ontario a prononcé de sages paroles qu'il importe de consigner pour l'histoire :

"Enterrons la hache de guerre ; vous respectez nos droits et nous protégerons les vôtres. Car ce n'est que sur le bon vouloir mutuel et l'entente entre Français et Anglais que nous pourrons faire reposer la prospérité du Canada tout entier."

En parlant ainsi, l'honorable M. Drury s'adressait à l'honorable M. J.-E. Caron, qui représentait la province de Québec, accompagné de l'honorable M. C.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique.

L'honorable M. Caron parla à son tour le langage de la modération, de la fierté de nos origines et de l'amour du sol canadien. Voici les dernières phrases du magnifique discours, du Ministre de l'Agriculture de Québec :

"Si nous avions pu jamais oublier notre commune origine, notre entourage nous l'aurait rappelée. Nos traditions et nos aspirations sont semblables, leur fond est l'amour de la terre.

"C'est la confiance de la classe agricole qui a fait la stabilité de notre pays et a formé son admirable caractère. De génération en génération, il s'est infiltré dans tous les rangs de notre vie sociale. Est-il un citoyen de nos villes qui ne chérisse pas l'heureuse mémoire de quelques vieux village où il est né et où son grand-père habita ?

"Dans mon opinion, la première leçon à tirer de ce tricentenaire c'est la confirmation des loi fondamentale de la société qui décrète que toute nation progresse ou rétrograde suivant le progrès ou la décadence de son agriculture.

"La deuxième leçon à tirer, est, je crois, que pour l'avenir comme pour le passé, il faut former dans chaque maison de nombreux et de vigoureux enfants.

"L'occasion est aussi opportune de considérer que le meilleur moyen d'honorer nos aïeux est de les imiter dans leur vie simple et dans leur croyance religieuse autant que dans leur attachement à la terre.

"Si nous partageons ce sentiment, notre amour et notre orgueil dans la terre, ni l'intérêt ni les passions ne pourront jamais nous diviser ou empêcher la réalisation du dessein et de l'espérance de ces nobles avant-coureurs et de ces grands apôtres dont vous célébrez avec tant d'éclat aujourd'hui le tricentenaire."

Dans une prochaine livraison, nous dirons ce qu'était l'ancienne "Huronie", où les récentes fêtes ont eu lieu, région de l'Ontario où Champlain, les Récollets et les Jésuites pénétrèrent avant le fondation de Montréal.

M. EMILIEN DAOUST

Le gouvernement de Québec a fait une excellente nomination en appelant M. Émilien Daoust, de la librairie Beauchemin, au poste éminent de président de la corporation de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal. Homme instruit, citoyen distingué, chrétien convaincu et homme d'affaires de grande réputation, M. Daoust saura rendre de grands services à l'École des Hautes Études, destinée à élever le niveau de la classe commerciale notre province.

Nous félicitons M. Daoust pour la haute distinction dont il a été l'objet.

UNE HEUREUSE INITIATIVE

Rimouski, ce 30 juillet 1921.

Monsieur C.-J. MAGNAN,
Inspecteur général des écoles,
Québec.

Cher Monsieur,

Au cours de la visite du printemps dernier, j'avais proposé aux institutrices un petit travail pédagogique sur la préparation des classes. Et pour préciser ma demande, j'avais laissé à chacune un plan du sujet à traiter. Cela ne laissa pas de les taquiner un peu. Qu'est-ce ce que j'allais faire avec ces compositions ? Etaient-elles obligées de prendre part au concours ?... "C'est volontaire, tout à fait volontaire" que je leur répondis ; "je ne compte que sur votre *bonne valonté*". Plusieurs m'avaient prié de leur faire connaître le résultat du concours. C'est tout juste qu'elles sachent ce qu'elles ont fait. Je ne vois pas de meilleur moyen de les atteindre toutes également que la voix de *l'Enseignement primaire.*

Je suis vraiment content du résultat. J'ai appris beaucoup de choses et de très intéressantes. La lecture des 57 manuscrits qui m'ont été envoyés n'était pas si fastidieuse qu'on qu'on pourrait se le figurer. Il y avait pour moi du plaisir, car le sujet était d'un intérêt de premier ordre. Au juste, je voulais que les institutrices me disent sobrement le travail qu'elles font dans leurs classes et l'importance qu'elles y attachent. C'est ce que plusieurs ont mal compris en se tenant dans des considérations générales et dans des définitions livresques qui touchaient peu à leurs élèves ou à leurs méthodes. Toutes pourtant me firent des réflexions ou des aveux frappants : "L'expérience personnelle nous crie qu'il faut préparer sa classe jour par jour. "Quelques-unes avouent ingénument : "Je me rappellerai longtemps les jours où j'entrais en classe sans être suffisamment préparée. J'étais de mauvaise humeur. Inutile de dire quels en étaient les résultats." Une autre ajoute que depuis qu'elle a pris l'habitude de préparer sa classe chaque jour elle se sent plus à l'aise et aime mieux sa tâche. Une troisième affirme : "Parler plus ou moins correctement durant des heures par jour, n'importe qui peut faire cela. Mais, qui est capable, sans aucune préparation, d'exposer sa matière avec sûreté, dans un langage clair, à la portée de chaque enfant, en éliminant tout superfiu, en orientant ses questions toujours vers le but précis ?... Pas moi, toujours."

Des institutrices ne comprenant pas bien ce que signifie la préparation des classes, croient qu'elle consiste simplement "dans le travail qu'elles doivent faire chaque soir pour se préparer à la classe du lendemain." Pourtant "elle s'étend presque sans limite pour l'institutrice dévouée qui se donne tout entière à la vocation qu'elle a embrassée, en faisant de fréquentes lectures dans les traités de pédagogie, en prenant des notes dans des cahiers ou mieux encore, en recueillant des coupures de journaux, des revues, des images qui servent de moyens intuitifs et qui rendent de réels services quand on sait les utiliser à propos."

Certaines institutrices se plaignent que leurs élèves n'étudient pas leurs leçons orales. Voici l'explication qu'en donne l'une d'entre elles : "Si les enfants ne savent pas leurs leçons on doit chercher la cause. Après s'être assuré qu'il n'y a pas de négligence de leur part, on admettra que le mal vient de l'institutrice. Il faut donc varier son enseignement."

Je pourrais citer une foule de phrases aussi intéressantes. Cela suffit à démontrer que les 57 institutrices qui m'ont répondu ont le souci de leur responsabilité, pensent à leur tâche, s'y donnent avec dévouement et cherchent à améliorer leurs méthodes. Je voudrais toutefois que l'on prenne l'habitude de lire au moins une heure par jour en dehors de tout travail de classe. Toute éducatrice devrait posséder quelques volumes de pédagogie qui sont en définitive des études sur la façon d'élever les enfants. Et les institutrices plus que toutes

autres, étant et devant rester des éducatrices, me permettront de leur signaler et de leur recommander : "Notes de Pédagogie" par l'Auteur des Paillettes d'Or, "L'Enfant" par Monseigneur Dupanloup et "L'Education des Filles" par Fénélon. Elles ont déjà la pédagogie de Monseigneur Ross, elles lisent assidûment *l'Enseignement primaire*, elles pourront se procurer quelques volumes d'une lecture plus légère—des romans choisis—mais ce n'est pas nécessaire d'en avoir un grand nombre. Quelques bons livres lus et relus, médités, étudiés, annotés ,font faire plus de chemin à l'esprit que toute une bibliothèque paroissiale. Ce serait bien à désirer que les commissions scolaires fournissent ces livres à chacune de leurs écoles pour qu'ils y restent comme propriété infrangible, mais j'aime encore mieux que les institutrices se les procurent personnellement, afin de pouvoir s'en servir toute leur vie, aussi bien quand elles seront mariées que pendant qu'elles sont institutrices. Dans un état comme dans l'autre, elles devront rester des *éducatrices*. Et puis le goût de la lecture leur donnera le sérieux que réclame leur vocation en les empêchant de s'extérioriser, de se dissiper, de s'ennuyer. Elles aimeront leur chambre, leur école, leurs livres, leurs élèves ; cela ne les empêchera pas d'avoir d'autres amours. Elles n'en seront que meilleures femmes et plus dignes épouses.

Voici le résultat en chiffres :

Sur les 57 compositions, il y en a 36 excellentes, 11 très bien, 2 bien, 3 médiocres, 3 mal et 2 nulles. La note moyenne est 7.9 sur 10, soit très bien, presqu'excellent.

Pour un premier coup d'essai, il est difficile de demander mieux. Que nous réserve l'autre ? (1)

PAUL HUBERT,
Insp. d'écoles.

(1) Nous félicitons M. l'inspecteur Hubert de son heureuse initiative et nous lui souhaitons de nombreux imitateurs. Pour être juste nous devons rappeler ici que plusieurs fois déjà M. l'inspecteur Pagé, dans ses rapports annuels, a signalé les heureux résultats des travaux pédagogiques qu'il avait suggérés aux institutrices de son district scolaire

NOTES

Le jeudi 16 août, le nouveau gouverneur, Lord Byng, a été assermenté, à l'Hôtel du Parlement de Québec en présence de nombreux personnages civiles et ecclésiastiques. L'honorable M. Taschereau, premier ministre, présenta une adresse de bienvenue au nom de la province de Québec. Dans sa réponse, prononcée en anglais et en français, le nouveau gouverneur général du Canada s'est dit heureux de former ses premières impressions du Canada dans la province de Québec "dont la population, dit-il, possède des qualités qui font la grandeur d'une nation : la foi en Dieu, l'amour du sol et le désir de travailler en paix au bien commun de tout le pays."

A l'occasion du 7e centenaire de la mort de Saint-Dominique, fondateur de l'Ordre des Prêcheurs (Dominicains), Sa Saintété Benoit XV a adressé une admirable encyclique aux Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde entier.

Une *semaine sociale* a eu lieu à Québec du 29 août au 3 septembre. Le sujet principal tudié pendant cette semaine a été le *Travail* : sa nature, sa nécessité, sa dignité, son organisaon, etc. Plusieurs orateurs ecclésiastiques et civils ont pris part aux délibérations de la Semaine sociale de Québec.

Les 17 et 18 août a eu lieu à Church Point un grand congrès de nos frères les Acadiens. Cet important congrès a été couronné par un émouvant pélérinage à Grandpré, l'endroit mémorable où furent si cruellement déportés les Acadiens en 1755.

BIBLIOGRAPHIE

"Inter Lilia"—Figures d'enfants, par le R. P. Albert Bessières, S. J. Première série : *Louis Manoha* (1904-1914)—Toulouse et Paris, 1921. Quel beau petit livre, admirablement écrit, et renfermant la biographie d'un enfant modèle, d'un écolier vertueux, d'un véritable petit saint.

Nous voudrions voir ce livre entre les mains de nos petits garçons des collèges, des couvents et des écoles modèles et académiques.

S'adresser à L. Riboulet, Institution N.-D. de Valbenoite, St-Etienne, (Loire)—France

Saint-Joseph—Premier patron du Canada, par Hormisdas Magnan.—Lettre-préface. de Mgr L.-A. Paquet.

Précieux résumé de la vie du patron de l'Église universelle et en particulier du Canada. L'auteur consacre plusieurs pages intéressantes sur la dévotion de saint Joseph au Canada, depuis 1624.

En vente au profit des Soeurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier, 70 Chemin Saint-Foy, Québec. Prix 15 sous l'exemplaire, $10.00 pour un cent.

Poème Souvenir, par le Révd. Frère Rémi, des Écoles Chrétiennes.

Ce joli poème a été présenté au R.P. Beaupré, O.M.I., le 18 mai 1921, à l'occasion de ses noces d'argent sacerdotales. L'auteur résume, avec talent, en alexandrins harmonieux, la carrière du bon et dévoué missionnaire qui se dévoue depuis un quart de siècle au salut des âmes.

PENSÉES CHOISIES

Une éducation dont les principes ne tendent point à la bienfaisance, quelque brillante qu'elle soit d'ailleurs, est mauvaise ; la seule qualité de bienfaisant emporte avec elle toute l'étendue des devoirs de la morale.

Dumarsis.

Qu'importe la grandeur du but, s'il faut se salir pour y arriver !

André Besson.

Quand un homme a la conscience droite, le cœur bien placé, quand il se sent en possession d'une volonté à la fois résolue et tranquille, c'est à sa mère, après Dieu, qu'il le doit.

Jules Simon.

Parler beaucoup et bien, c'est le talent du bel esprit ; parler peu et bien, c'est le caractère du sage ; parler beaucoup et mal, c'est le vice du fat ; parler peu et mal, c'est le défaut du sot.

L'Abbé Terrsson.